Ministère du
Trésor et de
l'Économie

Ontario

1990-1991

Comptes publics de l'Ontario

VOLUME 2

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

Ce document est également publié en anglais
This publication is also available in English

ISSN 0833-1189

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1991

92-03625/

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Généralités		
Guide d'interprétation des comptes publics		5
ÉTATS FINANCIERS		
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 1991	9
Centre ontarien de technologie minière et forestière	31 mars 1991	16
Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario	31 mars 1991	22
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 1990	27
Commission des accidents du travail	31 décembre 1990	40
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 1990	52
Commission du régime de retraite des fonctionnaires	31 décembre 1990	60
Commission ontarienne de l'assurance-récolte de l'Ontario	31 mars 1991	68
Comptable de la Cour suprême de l'Ontario	31 mars 1991	74
Curateur public de la province de l'Ontario	31 mars 1991	80
Ontario Hydro	31 décembre 1990	87
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 1991	106
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 1991	111
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	31 décembre 1990	122
Société d'exploitation de la Place Ontario	31 mars 1991	130
Société d'hypothèques de l'Ontario	31 mars 1991	136
Société de développement des transports de l'Ontario	31 décembre 1990	143
Société de développement du transport urbain Ltée	31 décembre 1990	147
Société de l'énergie de l'Ontario	31 décembre 1990	155
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 1990	162
Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario	31 mars 1991	173
Société des loteries de l'Ontario	31 mars 1991	177
Société internationale de l'Ontario	31 mars 1991	182
Société ontarienne d'aménagement municipal	31 mars 1991	187
Société ontarienne de gestion des déchets	31 mars 1991	189
Sociétés de développement (états financiers cumulés)	31 mars 1991	193
Société de développement de l'Ontario	31 mars 1991	209
Société de développement de l'Est de l'Ontario	31 mars 1991	222
Société de développement du Nord de l'Ontario	31 mars 1991	231
Société Innovation Ontario	31 mars 1991	241
Stadium Corporation of Ontario Limited	31 décembre 1990	249

RESPONSABILITÉ MINISTERIELLE POUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Conseil de gestion
- Commission du régime de retraite des fonctionnaires

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario
- Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario
- Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario

Ministre de la Consommation et du Commerce
- Régie des alcools de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland

Ministre de l'Énergie
- Société de l'énergie de l'Ontario
- Ontario Hydro

Ministre de l'Environnement
- Société ontarienne de gestion des déchets

Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
- Les Sociétés de développement (états financiers cumulés)
- Société de développement de l'Ontario
- Société de développement de l'Est de l'Ontario
- Société de développement du Nord de l'Ontario
- Société Innovation Ontario
- Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario
- Société internationale de l'Ontario

Ministre du Logement
- Société de logement de l'Ontario

Procureur général
- Le Comptable de la Cour suprême de l'Ontario
- Le Curateur public de la province de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre des Services gouvernementaux
- Société d'hypothèques de l'Ontario

Ministre du Tourisme et des Loisirs
- Commission des parcs du Niagara
- Société des loteries de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario

Ministre des Transports
- Régie des transports en commun de la région de Toronto
- Société de développement des transports de l'Ontario
- Société de développement du transport urbain Ltée

Ministre du Travail
- Commission des accidents du travail

Trésorier de l'Ontario
- Caisse de retraite des enseignants
- Société ontarienne d'aménagement municipal
- Stadium Corporation of Ontario Limited

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 1990-1991 sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états financiers de la province ainsi que les annexes détaillées qui les accompagnent.

Le volume 2 contient les états financiers de quelques sociétés de la Couronne, conseils et commissions de la province.

Le volume 3 contient l'inventaire détaillé des dépenses.

Les *États financiers* sont également publiés séparément.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenus, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. La table des matières présente ces états selon l'ordre alphabétique. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

3. Les noms des entreprises, associations, conseils, etc. mentionnés au détail des dépenses sont inscrits dans la langue utilisée lors de la transaction.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Bilan de l'exercice se terminant au 31 mars 1991

ACTIF

	1991 ($)	1990 ($)
Actuel		
Encaisse	478 124	93 678
Comptes clients	780 778	1 614 283
Stocks	125 584	200 882
Frais payés d'avance	4 406	4 409
	1 388 892	1 913 252
Immobilisations (voir note 3)	1 505 553	1 136 057
	2 894 445	3 049 309

PASSIF ET RECETTES NON REPARTIES

Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	446 756	306 295
Retenues de garantie des entrepreneurs	51 103	64 599
Emprunt, Province de l'Ontario	500 000	300 000
	997 859	670 894
Recettes non réparties	1 896 586	2 378 415
	2 894 445	3 049 309

Agréé au nom du conseil d'administration

James J. Kiely, Administrateur

Philip O. Rocke

VOIR L'ANNEXE ET LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États des résultats des activités forestières et recettes non réparties pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 ($)	1990 ($)
Recettes		
Ventes de produits	6 760 234	9 240 958
Ventes de bois sur pied	464 917	549 762
Autres	219 329	53 600
	7 444 480	9 844 320
Dépenses		
Coûts de production et de distribution	5 697 284	7 501 333
Droits de coupe du bois de la Couronne	704 772	1 000 481
Entretien des routes	37 366	135 706
Frais de superficie	15 002	19 601
Planification des activités forestières	1 467	25 095
	6 455 891	8 682 216
Recettes des activités forestières	988 589	1 162 104
Frais administratifs et autres		
Salaires et avantages sociaux	746,588	705,891
Dépréciation et amortissement	227 247	244 978
Intérêt	108 094	49 171
Fournitures et frais de bureau	75 551	72 518
Indemnités et frais des administrateurs	29 119	28 323
Loyer	23 875	22 287
Assurances	15 052	15 186
Frais de déplacement et formation du personnel	9 217	28 077
Relations publiques	7 160	12 425
Divers	4 514	9 493
	1 246 417	1 188 349
Revenu net de l'exercice (perte)	(257 828)	(26 245)
Recettes non réparties des activités forestières au début de l'exercice	1 737 745	1 763 990
Solde à la fin de l'exercice	1 479 917	1 737 745
Activités de gestion forestière Recettes non réparties à la fin de l'exercice (Annexe et voir note 2)	416 669	640 670
Recettes non réparties à la fin de l'exercice	1 896 586	2 378 415

VOIR L'ANNEXE ET LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 ($)	1990 ($)
Encaissements (et décaissements) relatifs aux activités forestières		
Encaissements provenant des activités forestières		
Revenu net de l'exercice (perte)		
Agence de foresterie du parc Algonquin	(257 828)	(26 245)
Activités de gestion forestière	(224 001)	62 985
Plus (moins): postes hors caisse		
Dépréciation et amortissement	286 391	296 384
Profits sur les ventes d'immobilisations	(16 506)	(4 568)
	(211 944)	328 556
(Augmentation) diminution du fonds de roulement des postes hors caisse	1 235 771	(138 333)
	1 023 827	190 223
Encaissements (et décaissements) relatifs aux investissements		
Produits de la vente d'immobilisations	20 926	12 582
Acquisitions d'immobilisations	(660 307)	(225 264)
	(639 381)	(212 682)
Augmentation (diminution) d'argent comptant	384 446	(22 459)
Encaissements au début de l'exercice	93 678	116 137
Encaissements à la fin de l'exercice	478 124	93 678

VOIR L'ANNEXE ET LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Activités de gestion forestière
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 ($)	1990 ($)
Recettes (voir note 2)		
Recettes de la gestion forestière	644 295	933 398
Améliorations de sylviculture et de peuplements	455 603	561 743
Remboursements des activités forestières	150 000	150 000
Autres	48 761	65 900
	1 298 659	1 711 041
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	305 574	407 755
Améliorations des peuplements	286 177	215 684
Equipements loués	219 221	181 901
Sous-traitants - marquage d'arbres et autres	103 108	228 788
Matériaux	60 532	79 194
Frais de véhicules	35 592	45 388
Sel et calcium	33 617	63 512
Peinture	29 741	56 012
Frais de logement et nourriture	13 960	16 243
	1 087 522	1 294 477
Recettes des activités forestières	211 137	416 564
Administration et autres		
Salaires et avantages sociaux	329 562	256 498
Dépréciation	59 144	51 406
Formation du personnel	14 892	6 757
Assurances	12 346	13 374
Loyer	9 395	8 898
Relations publiques	5 818	2 176
Frais de déplacement	3 414	3 089
Frais de bureau	567	11 381
	435 138	353 579
Revenu net de l'exercice (perte)	(224 001)	62 985
Recettes non réparties au début de l'exercice	640 670	577 685
Recettes non réparties à la fin de l'exercice	416 669	640 670

VOIR LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 1991

1. Pratiques comptables importantes

Les états financiers ont été préparés par les administrateurs selon les méthodes de comptabilité généralement acceptées, et les plus importantes sont indiquées ci-bas.

(a) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier arrivé, premier sorti au coût ou à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont indiquées au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 pour 100 par année pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les ponts et les améliorations des immeubles loués; 20 pour 100 par année pour l'équipement informatique et 33 1/3 pour 100 par année pour les matériaux d'automobiles. Le coût de construction des routes est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les routes seront utilisées, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement de l'actif immobilisé se rapportant aux activités de gestion forestière (AGF) sont calculés au même taux que ceux mentionnés ci-dessus.

2. Activités de gestion forestière

Depuis le 1er avril 1983, l'Agence réalise un certain nombre d'activités de gestion forestière et d'aménagement du territoire qui étaient assumés auparavant par le ministère des Richesses naturelles. Le revenu de ces activités provient tout d'abord d'environ 90 pour 100 des droits de coupe normalement versés au ministère (identifiés comme recettes de la gestion forestière). Le ministère pourvoit aussi au financement pour l'amélioration des peuplements, la sylviculture et le remboursement des activités forestières. Ces modalités ont fait l'objet d'une entente avec le ministère dont la date d'échéance est le 31 mars, 2000.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

**Notes afférentes aux états financiers,
31 mars 1991**

3. Immobilisations

	1991			1990
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain (voir note 6)	341 000	--	341 000	--
Mobilier et appareils	71 408	37 507	33 901	25 554
Équipement informatique	76 518	61 055	15 463	18 860
Équipement technique	168 678	49 543	119 135	87 665
Véhicules	138 900	102 987	35 913	31 930
Ponts	14 137	14 137	--	--
Routes	1 892 502	1 136 832	755 670	764 024
Améliorations des immeubles loués	26 617	7 837	18 780	20 764
Immobilisations (AGF)	327 257	141 566	185 691	187 260
	3 057 017	1 551 464	1 505 553	1 136 057

4. Régime de retraite

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 69 462 $ (1990 - 61 692 $). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires et avantages sociaux de l'état des résultats des activités forestières et recettes non réparties. Ce montant inclut les contributions actuelles et les versements additionnels qui sont requis de la part de l'Agence afin de couvrir les obligations au régime de retraite tel que prévu le 1er janvier 1991. Ces versements additionnels seront maintenus pour les prochaines 39 années.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 1991

5. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 11 630 $ pendant l'année financière de 1991 (1990 - 11 566 $).

6. Fait subséquent

A la suite de terminer l'exercice financière, l'Agence a vendu à la province de l'Ontario du terrain ayant une valeur de 341 000 $.

Rapport du vérificateur provincial

Aux membres du conseil d'administration
de l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles.

J'ai vérifié le bilan de l'exercice se terminant au 31 mars 1991 de l'Agence de foresterie du parc Algonquin ainsi que l'état des résultats des activités forestières, les recettes non réparties et l'état de l'évolution de la situation financière se terminant à cette même date. Ces états financiers sont la responsabilité des administrateurs de l'Agence. Ma responsabilité est d'exprimer un avis sur ces états financiers basé sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes m'obligent donc d'organiser et de faire une vérification afin d'assurer l'exactitude de l'information financière. La vérification a comporté des sondages et autres procédés afin de révéler la nature du système d'information, vérifier les formules et la fidèlité de la présentation des rapports financiers. La vérification comprend aussi l'analyse et l'interprétation de l'information financière, les prévisions budgétaires de la direction ainsi que l'évaluation et la qualité de l'information présentée dans les états financiers.

A mon avis, ces états financiers reflètent fidèlement la situation financière de l'Agence concernant les faits importants au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et ayant été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

J.F. Otterman

Toronto, Ontario
le 16 mai, 1991

J.F. Otterman, F.C.A.
Adjoint au vérificateur provincial

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Bilan au 31 mars 1991

	1991	1990
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	205 938 $	153 881 $
Montants à recevoir de la Société de développement de l'Ontario	64 144	11 411
Intérêts courus	5 435	43
	275 517	165 335
Prêts et placements (note 3)	181 249	259 374
	456 766 $	424 709 $
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges	22 050 $	18 435 $
Avoir	434 716	406 274
	456 766 $	424 709 $

AU NOM DU CONSEIL,

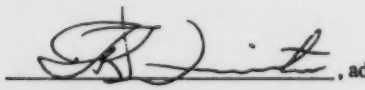 , administrateur

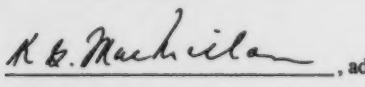 , administrateur

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Revenus et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Revenus		
Intérêts sur les dépôts à terme	–	533 415 $
Revenu de placement	30 042	68 452
Autres revenus	–	57 289
	30 042	659 156
Dépenses		
Administration	11 600	867 469
Amortissement	–	18 090
	11 600	885 559
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) reliées à l'exploitation	18 442	(226 403)
Gain à la vente de placements	10 000	205 002
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) pour l'exercice	28 442 $	(21 401) $

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Avoir au début de l'exercice	406 274 $	7 612 283 $
Placements		
Ajouter :		
Gain à la vente de placements à long terme	10 000	205 002
Virement de la réserve pour la recherche et le développement	–	730 221
	10 000	935 223
Déduire :		
Engagements annulés à l'égard des placements à long terme (note 2)	–	(6 026 694)
Remboursements à l'égard des placements à long terme	–	(1 452 674)
Provision pour la moins-value	–	(387 518)
	–	(7 866 886)
	10 000	(6 931 663)
Immobilisations		
Transfert d'immobilisations à la province de l'Ontario	–	(47 843)
Transfert aux activités d'exploitation	–	(18 090)
	–	–
Activités contribuant à l'avoir		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) reliées à l'exploitation	18 442	(226 403)
Moins l'amortissement	–	18 090
	18 442	(208 313)
Avoir à la fin de l'exercice	434 716 $	406 274 $

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Liquidités provenant des (affectées aux)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) pour l'exercice	28 442 $	(21 401) $
Moins l'élément hors caisse : l'amortissement	–	18 090
	28 442	(3 311)
Gains à la vente de placements	(10 000)	(205 002)
Remboursements à la province de l'Ontario (note 4)	–	(7 479 368)
Augmentation des montants dus à la province de l'Ontario, non reliés à l'exploitation	–	179 368
Augmentation des comptes créditeurs et des charges	3 615	6 212
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(58 125)	34 349
	(36 068)	(7 467 752)
Placements et prêts		
Acquisition de placements à long terme et prêts	–	(200 000)
Produits de la vente de placements à long terme	60 000	1 807 919
Remboursement d'emprunts	28 125	–
	88 125	1 607 919
Augmentation (diminution) des liquidités	52 057	(5 859 833)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	153 881	6 013 714
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	205 938 $	153 881 $

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

1. Principales conventions comptables

Prêts et placements

Les prêts et les placements sont évalués au prix coûtant, moins la provision pour la moins-value qui est considérée comme n'étant pas temporaire. Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes découlant de l'aliénation et la provision pour la moins-value des placements sont comptabilisés l'exercice au cours duquel ils surviennent.

2. Exploitation

Le gouvernement de la province de l'Ontario a mis le Centre sur pied pour une période de cinq ans se terminant en 1987 (prolongée par la suite jusqu'au 31 décembre 1994) conformément à la Loi de 1982 sur les centres de technologie en vue de promouvoir et d'améliorer l'application de la technologie.

En accord avec le gouvernement provincial, la responsabilité de la gestion du portefeuille des placements à long terme et des autres éléments d'actif du Centre a été transférée à la Société de développement de l'Ontario le 31 décembre 1989. Ces éléments d'actif demeurent la propriété du Centre.

En outre, en décembre 1989, toutes les immobilisations ont été transférées à la province de l'Ontario et elles ont été comptabilisées à titre d'aliénation à la valeur comptable nette.

3. Prêts et placements

Les prêts et les placements s'établissent comme suit :

	1991	1990
Prêts	456 250 $	484 375 $
Placements en actions	–	50 000
	456 250	534 375
Moins la provision pour la moins-value	275 001	275 001
	181 249 $	259 374 $

Les prêts portent intérêt à des taux annuels se situant entre 4 % et 12 %.

4. Chiffres correspondants

D'autres vérificateurs ont fait rapport sur les chiffres correspondants et ils ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation du présent exercice.

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Rapport des vérificateurs

À L'HONORABLE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Nous avons vérifié le bilan du Centre ontarien de technologie minière et forestière au 31 mars 1991 et les états des revenus et des dépenses, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1991, ainsi que l'état des revenus et des dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 12 août 1991

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

	1991	1990
Actif	(en milliers de dollars)	
Encaisse	16 138	8 437
Passif		
Cotisations des agriculteurs		64
Subventions du gouvernement (note 4)	16 138	8 373
	16 138	8 437

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,

Président

Membre

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

État des rentrées et des sorties de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Rentrées de fonds		
Cotisations des agriculteurs (note 4) y compris les intérêts créditeurs	2 537	328
Subventions du gouvernement de l'Ontario (note 3)	12 335	-
Frais d'administration payés par le gouvernement de l'Ontario (note 2)	2 372	2 001
Intérêts créditeurs	517	774
	17 761	3 103
Sorties de fonds		
Versements aux fins de stabilisation	7 611	654
Remboursement des cotisations des agriculteurs y compris les intérêts créditeurs (note 4)	77	2 333
Frais d'administration (note 2)	2 372	2 001
	10 060	4 988
Excédent (insuffisance) des rentrées de fonds par rapport aux sorties de fonds	7 701	(1 885)
Encaisse au début de l'exercice	8 437	10 322
Encaisse à la fin de l'exercice	16 138	8 437

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction suivant la comptabilité de caisse modifiée. Selon cette méthode, les recettes sont inscrites dès leur réception et les dépenses sont inscrites lorsqu'elles sont engagées, sauf à la fin de l'exercice où un délai supplémentaire de 30 jours est accordé pour inscrire le paiement des biens et services et l'encaissement des subventions gouvernementales se rapportant à l'exercice écoulé.

2. Frais d'administration

Les traitements, les avantages sociaux et les autres frais d'administration de la Commission sont assumés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et figurent dans l'état des rentrées et des sorties de fonds. Les frais d'administration sont répartis de la façon suivante :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	1 284	1 000
Transports et communications	58	72
Services	695	825
Fournitures et matériel	335	104
Total des frais remboursés par le gouvernement	2 372	2 001

3. Régimes de stabilisation des revenus agricoles

En vertu de règlements pris en application de la *Loi sur la stabilisation des revenus agricoles*, le gouvernement de l'Ontario a établi des régimes de stabilisation des revenus agricoles à participation volontaire portant sur les denrées suivantes : céréales (maïs, soya, haricots blancs, blé d'hiver, orge, avoine et colza canola) et pommes de terre de consommation immédiate. Ces régimes visent à stabiliser le revenu des agriculteurs de l'Ontario en période de faiblesse des prix du marché.

Le gouvernement fédéral accorde également des subventions de stabilisation couvrant la différence entre le prix du marché courant et 90 pour 100 du prix du marché moyen pour les cinq années précédentes, rajusté en fonction des coûts de production. Le régime provincial vient compléter le régime fédéral en utilisant la même formule et permet aux agriculteurs de recevoir 5 pour 100 de plus, jusqu'à concurrence de 95 pour 100. Le tiers des coûts de cette mesure supplémentaire incombe à l'agriculteur ou l'agricultrice et les deux tiers restants sont payés sous forme de subvention de stabilisation par le gouvernement provincial.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

4. Cotisations

En vertu des plans triennaux en vigueur jusqu'à la fin de la campagne agricole 1987, les agriculteurs devaient payer leur cotisation à la Commission au début de la période visée par les régimes. Ces cotisations étaient calculées en fonction de la production prévue pour l'année suivante. Les cotisations, de même que les intérêts créditeurs, étaient reportés chaque année et remboursés à la fin de la période visée par les régimes.

En vertu des nouveaux régimes en vigueur depuis l'exercice 1988-1989, les agriculteurs ne sont plus tenus de verser une cotisation, celle-ci étant prélevée sur les subventions de stabilisation. Le gouvernement provincial verse ces subventions lorsque les agriculteurs inscrits aux régimes présentent une demande.

5. Rémunération des membres

La rémunération totale des membres de la Commission s'est élevée à 1 906 $ (1 977 $ en 1990).

6. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés, au besoin, afin de respecter la présentation de l'exercice en cours.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur provincial

À la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan de la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario au 31 mars 1991 et l'état des rentrées et des sorties de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1991 ainsi que les rentrées et les sorties de fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 1 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 1991

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Bilan consolidé
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	Actif	1990 $	1989 $
Actif à court terme	Encaisse et placements à court terme	943	8 374
	Débiteurs	23 893	17 119
	Matériaux et fournitures	11 880	12 869
	Frais payés d'avance	730	527
		37 446	38 889
Placements à long terme	Obligations d'état (valeur marchande 1 993$; 1989 – 24 727$)	1 997	24 530
Autres éléments de l'actif	Fonds d'autoassurance (note 2) (valeur marchande 3 189$; 1989 – 2 898$)	3 244	2 832
	Concessions d'autobus	268	298
	Participation dans Telesat	150	150
	Achalandage	400	500
	Frais de régime de retraite reportés (note 3)	6 176	5 371
		10 238	9 151
Immobilisations (annexe 1)		226 883	207 918
		276 564	280 488

Approuvé au nom de la Commission:

M.D. Sinclair
Président du conseil d'administration

P.A. Dyment
Président et directeur général

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Bilan consolidé
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	Passif et Avoir	1990 $	1989 $
Passif à court terme	Créditeurs et frais courus	14 386	20 107
Revenus reportés (note 4)		856	994
Provision pour fonds d'autoassurance (note 2)		3 244	2 832
Dette à long terme	Prêt de la province de l'Ontario, sans intérêt et sans modalité de remboursement	35 208	35 208
Avoir de la province de l'Ontario	Surplus d'apport	13 828	16 094
	Bénéfices non répartis	209 042	205 253
		222 870	221 347
		276 564	280 488

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Résultats consolidés et bénéfices non répartis
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990 $	1989 $
Revenus d'exploitation (annexe 2)	137 090	142 573
Dépenses d'exploitation (annexe 2)	131 400	128 437
Bénéfice d'exploitation	5 690	14 136
Intérêts sur placements	3 414	4 773
Intérêts débiteurs	(138)	(142)
Primes d'incitation à la retraite (note 5)	(5 177)	–
Bénéfice net pour l'exercice	3 789	18 767
Bénéfices non répartis, solde au début	205 253	186 486
Bénéfices non répartis, solde à la fin	209 042	205 253

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Surplus d'apport consolidé
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

		1990 $	1989 $
Solde au début de l'exercice		16 094	18 358
Ajouter:	Services maritimes (Moosonee) amélioration de la barge	–	150
		16 094	18 508
Déduire:	Amortissement	2 266	2 414
Solde à la fin de l'exercice		13 828	16 094

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Évolution de la situation financière consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (en milliers de dollars)

		1990 $	1989 $
Exploitation	Bénéfice net pour l'exercice	3 789	18 767
	Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
	Amortissement	7 621	6 655
	Amortissement et perte sur vente (profit sur vente) d'obligations	308	(345)
	Augmentation des débiteurs	(6 774)	(351)
	Diminution (augmentation) de matériaux et fournitures et frais payés d'avance	786	(123)
	Diminution des créditeurs	(5 721)	(3 084)
	Amortissement des revenus reportés	(138)	(82)
	Augmentation des frais de régime de retraite reportés	(805)	(745)
		(934)	20 692
Financement	Remboursement en capital de la province	–	150
Investissement	Augmentation des immobilisations	(29 789)	(32 438)
	Achat d'obligations	–	(1 190)
	Produits de la vente d'obligations	22 355	14 944
	Produits de la vente d'immobilisations	937	671
		(6 497)	(18 013)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice		(7 431)	2 829
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice		8 374	5 545
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice		943	8 374

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Annexe des immobilisations
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

		1990 $	1989 $
Chemins de fer	Voies	126 416	121 458
	Immeubles	29 826	23 912
	Equipement	56 233	48 221
Télécommunications		64 067	57 096
Autobus		3 685	3 162
Bateaux		967	967
norOntair	Avions	15 943	15 943
	Autres	3 940	3 940
Star Transfer Limited	Véhicules	2 384	2 169
	Autres	1 296	1 185
The Owen Sound Transportation Company, Limited	Navires	19 811	19 811
	Autres	385	381
		324 953	298 245
Moins: amortissement cumulé		124 140	114 947
		200 813	183 298
En construction		26 070	24 620
Immobilisations		226 883	207 918

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (en milliers de dollars)

		1990 $	1989 $
Services ferroviaires	Revenus de ventes	42 985	52 210
	Remboursement du gouvernement (note 6)	18 233	20 256
	Total des revenus	61 218	72 466
	Dépenses	66 376	71 065
	Bénéfice (perte) d'exploitation	(5 158)	1 401
Télécommunications	Revenus de ventes (note 7)	42 069	39 337
	Dépenses	28 843	26 703
	Bénéfice d'exploitation	13 226	12 634
Services aériens	Revenus de ventes	12 492	10 203
	Remboursement du gouvernement (note 6)	4 000	4 500
	Total des revenus	16 492	14 703
	Dépenses	15 553	12 674
	Bénéfice d'exploitation	939	2 029
Services de transport /de messagerie	Revenus de ventes	4 773	5 328
	Dépenses	6 619	6 450
	Perte d'exploitation	(1 846)	(1 122)
Services maritimes (Owen Sound)	Revenus de ventes	5 127	5 126
	Remboursement du gouvernement (note 6)	1,400	–
	Total des revenus	6 527	5 126
	Dépenses	7 423	5 608
	Perte d'exploitation	(896)	(482)

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (en milliers de dollars)

		1990 $	1989 $
Services d'autobus	Revenus de ventes	5 358	5 086
	Dépenses	5 622	5 165
	Perte d'exploitation	(264)	(79)
Services maritimes (North Bay)	Revenus de ventes	338	283
	Dépenses	653	506
	Perte d'exploitation	(315)	(223)
Services maritimes (Moosonee)	Revenus de ventes	103	85
	Remboursement du gouvernement (note 6)	62	62
	Total des revenus	165	147
	Dépenses	172	155
	Perte d'exploitation	(7)	(8)
Installations touristiques (Hannah Bay)	Revenus de ventes	150	97
	Dépenses	139	111
	Bénéfice (perte) d'exploitation	11	(14)
Total de l'exploitation	Revenus de ventes	113 395	117 755
	Remboursement du gouvernement (note 6)	23 695	24 818
	Total des revenus	137 090	142 573
	Dépenses	131 400	128 437
	Bénéfice d'exploitation	5 690	14 136

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1990

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés ci-inclus ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, Star Transfer Limited, The Owen Sound Transportation Company, Limited, Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

(b) Matériaux et fournitures

A l'exception de rails usagés, tous les matériaux et fournitures sont évalués au prix payé le plus récent. Les rails usagés sont évalués à la valeur d'utilisation prévue.

(c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont présentés au coût d'achat moins la valeur non amortie de la prime ou de l'escompte lors de l'achat.

(d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'achat.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation probable de ces éléments d'actif.

Les durées d'utilisation probable pour les principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Voies-Grande ligne et lignes secondaires	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Navires	30 ans
Equipement de télécommunication	15 ans
Avions	10 ans
Bateaux	20 ans
Véhicules	3 ans
Autobus	10 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour les coûts de certaines immobilisations destinées à l'exploitation désignée non commerciale par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations au coût historique avec un crédit compensatoire au surplus d'apport. L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé comme une réduction au surplus d'apport.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1990

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

(e) Autres éléments de l'actif

Les concessions d'autobus et l'achalandage sont présentés au coût d'achat non amorti et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Le fonds d'autoassurance et la participation dans Télésat sont présentés au coût d'achat.

(f) Impôts sur le revenu

Comme société de la Couronne de la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées d'impôts sur le revenu et par conséquent, il n'y a aucune provision pour l'impôt dans ces états financiers.

(g) Congés payés

La Commission comptabilise les paiements pour congés acquis selon la méthode de comptabilité de caisse. Il n'y a donc aucun frais courus à la fin de l'exercice financier pour les congés acquis mais impayés. Si les montants de ces congés acquis mais impayés avaient été inclus dans les comptes, le passif à court terme aurait augmenté d'environ 4 112 000 $ (1989 – 4 480 000 $) avec une diminution correspondante des bénéfices non répartis.

2. FONDS D'AUTOASSURANCE

La Commission suit une politique d'autoassurance pour les dégâts occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'autoassurance comprennent une prime de 100 000 $ payée par la Commission en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds.

3. REGIME DE RETRAITE

La Commission est fiduciaire du régime de retraite mixte pour tout le personnel permanent.

Le coût net des prestations du régime de retraite est établi de façon actuarielle en se fondant sur les évaluations les plus précises que possible de la gestion et en utilisant la méthode des prestations prévues réparties au prorata des durées de service des employés. Le coût net des prestations du régime de retraite comprend l'amortissement, sur les durées restantes de service des cotisants, du surplus initial net du régime et des prestations gagnées en 1990. La valeur des immobilisations du régime de retraite a été établie en fonction d'une valeur de marché reconnaissant pour base la différence entre les valeurs marchandes et comptables à la fin de chaque année et sur une période de cinq ans.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1990

3. REGIME DE RETRAITE (Suite)

La part de la Commission en ce qui se rapporte au coût net des prestations du régime gagnées par les employés au cours de l'année est de 1 397 000 $ (1989 – 1 496 000 $). En 1990, la Commission a consolidé un montant de 2 202 000 $ (1989 – 2 241 000 $). L'excédent du montant consolidé par rapport au coût net des prestations gagnées est inscrit au bilan comme frais de régime de retraite reportés.

Au 31 décembre 1990, l'évaluation actuarielle qui avait été préparée à des fins de comptabilité montrait un surplus de 12 984 000 $ (1989 – 19 331 000 $), ce qui représente l'excédent de l'actif du régime, soit de 206 230 000 $ (1989 – 207 243 000 $), sur les prestations de régime à payer, soit de 193 246 000 $ (1989 – 187 912 000 $). Cette évaluation tient compte d'un taux d'intérêt prévu sur les actifs du régime de 7,5 % et des augmentations de salaire prévues de 5,5 %.

4. REVENUS REPORTES

En 1985, la Commission a reçu un remboursement de 1 740 000 $ pour les pertes en revenu occasionnées par les modifications apportées à certains circuits téléphoniques interurbains. Cette somme est amortie au bénéfice d'exploitation sur les huit années qui restent de l'accord initial.

5. PRIMES D'INCITATION A LA RETRAITE

Durant l'exercice, l'un des principaux clients de la Commission a cessé ses opérations à deux de ses mines situées dans le Nord de l'Ontario. Dans le cadre de cette fermeture de mines, des primes d'incitation à la retraite ont été offertes aux employés intéressés de la Commission. Un nombre total de 107 employés ont accepté l'offre en cause à un coût de 5 177 000 $.

6. REMBOURSEMENT DU GOUVERNEMENT

Conformément au mémorandum d'interprétation établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines des exploitations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont approuvé un contrat à prix fixe afin de déterminer le montant d'indemnisation que le gouvernement de l'Ontario a fourni pour l'année 1990.

Une partie de ce montant en ce qui a trait aux pertes d'exploitation du train de service aux voyageurs entre North Bay et Toronto est reçue de l'Agence de transport national du Canada en vertu de l'article 261 de la Loi du chemin de fer.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1990

6. REMBOURSEMENT DU GOUVERNEMENT (Suite)

Les détails du remboursement du gouvernement reçu sont comme suit:

	1990 $	1989 $
De la province de l'Ontario:		
Chemins de fer – Services aux voyageurs et ligne de Moosonee	16 235 000	17 810 000
Services aériens	4 000 000	4 500 000
Services maritimes (Moosonee)	62 000	62 000
Services maritimes (Owen Sound)	1 400 000	–
De l'Agence de transport national	1 998 000	2 446 000
	23 695 000	24 818 000

7. ACCORDS SUR LES REVENUS DE TELECOMMUNICATIONS

La Commission a conclu des accords de partage de revenu avec Bell Canada et Northern Telephone Limited, filiales de Bell Canada Enterprises Inc.. Ces accords peuvent être résiliés par l'un ou l'autre des partis à la suite d'un préavis de 180 jours et de 60 jours respectivement. Environ 70% (73% en 1989) des revenus de télécommunications reposent sur ces accords.

8. ENGAGEMENTS

Achat de chemin de fer

La Commission a conclu un accord avec Canadian National Railway Company pour l'achat, pour un montant nominal, de certains terrains, bâtisses et installations ferroviaires pour fin d'opérations situés entre Cochrane et Calstock dans la province de l'Ontario. Cet accord a été approuvé par l'Agence de transport national du Canada, mais doit être approuvé par le gouvernement fédéral et provincial avant d'être finalisé.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1990

8. ENGAGEMENTS (Suite)

Achat de Gray Coach

La Commission a conclu un accord pour l'achat de certains éléments d'actif de Gray Coach Lines Inc. pour une somme de 7 $ million. Cet accord doit être approuvé par une agence de régulation ainsi que le gouvernement de l'Ontario avant d'être finalisé.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Rapport du vérificateur provincial

À la Commission de transport Ontario Northland et
au ministre du Développement du Nord

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de Transport Ontario Northland au 31 décembre 1990 et les états des résultats consolidés et bénéfices non répartis, du surplus d'apport consolidé et de l'évolution de la situation financière consolidé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournier un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

J.F. Otterman

Toronto, Ontario
le 15 mars 1991

J.F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Bilan
au 31 décembre 1990

(en millions de $)

	Note	1990	1989
ACTIF			
Encaisse et dépôts		277 $	446 $
Cotisations à recevoir		479	504
Placements	3	5 436	4 621
Autres éléments d'actif		38	38
Immobilisations	4	44	41
		6 274 $	5 650
PASSIF			
Comptes créditeurs et charges à payer		329 $	303 $
Dette au titre de l'indemnisation future, paiement prévu en moins d'un an	5	1 500	1 370
Dépôts nets	6	33	36
		1 862	1 709
Dette au titre de l'indemnisation future, paiement prévu au-delà d'un an	5	13 500	12 410
		15 362	14 119
DETTE NON PROVISIONNÉE		(9 088)	(8 469)
		6 274 $	5 650 $

Au nom de la Commission,

Odoardo Di Santo
Administrateur

Brian King
Administrateur

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

État de la dette non provisionnée
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

(en millions de $)

	Note	1990	1989
REVENUS			
Cotisations		2 596 $	2 678 $
Placements		440	409
		3 036	3 087
DÉPENSES			
Indemnités			
• Indemnités payées	7	2 048	1 782
• Indemnités à payer	5	1 220	2 117
		3 268	3 899
Frais administratifs et autres		387	307
		3 655	4 206
AUGMENTATION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE		(619)	(1 119)
DETTE NON PROVISIONNÉE, début de l'exercice		(8 469)	(7 350)
DETTE NON PROVISIONNÉE, fin de l'exercice		(9 088) $	(8 469) $

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Rapport de l'actuaire

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL SUR L'ÉVALUATION DU PASSIF ACTUARIEL DE LA CAISSE DES ACCIDENTS RELEVANT DE L'ANNEXE 1 DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE L'ONTARIO AU 31 DÉCEMBRE 1990

D'après nos calculs, la valeur actualisée estimative des coûts futurs des indemnités, de la réadaptation, des pensions, des soins médicaux et des prestations pour perte de revenu de retraite accordés aux requérants relevant de l'annexe 1, victimes d'accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1990, s'élève à 15 milliards de dollars. Nous croyons que les hypothèses émises dans cette évaluation sont adéquates et que les méthodes utilisées sont conformes aux principes actuariels reconnus. Nous avons examiné les données sur lesquelles étaient fondés ces calculs et nous les avons trouvées suffisantes aux fins d'évaluation et conformes aux états financiers de la Commission. Nous avons consulté le directeur des Services de l'actuariat de la Commission ainsi que la direction afin de choisir des hypothèses et des méthodes d'évaluation appropriées. Comme dans les évaluations précédentes, la valeur actualisée ne tient pas compte des demandes d'indemnisation futures pour maladies professionnelles ni des frais administratifs futurs.

La valeur actualisée susmentionnée comprend la dette au titre de l'indemnisation future en vertu de la Loi 162, entrée en vigueur le 2 janvier 1990. Pour calculer cette obligation, nous avons tenu compte des estimations de la direction portant sur le pourcentage moyen de déficience permanente des travailleurs qui seront admissibles à une indemnité pour perte non économique aux termes de l'article 45 de la *Loi*, sur le pourcentage moyen de la perte de salaire des travailleurs qui seront admissibles à une indemnité pour perte de gains future aux termes de l'article 45a de la *Loi* et sur la partie des indemnités pour perte de gains future aux termes de l'article 45a de la *Loi* et la partie des suppléments aux termes du paragraphe 135 (4) de la *Loi* qui continueront d'être versées à la suite des révisions qui auront lieu vingt-quatre mois et soixante mois après le début des versements. Nous jugeons que les estimations de la direction à cet égard sont raisonnables.

La valeur actualisée susmentionnée tient compte des indemnités estimatives à verser au cours des années futures pour les accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1990. Nous estimons que la partie de cette valeur actualisée se rapportant aux indemnités qui seront versées en 1991 s'élève à environ 1,5 milliard de dollars. Nous avons calculé ce montant d'après les hypothèses à long terme appropriées au calcul de la valeur actualisée. Il ne s'agit pas d'une prévision des indemnités qui seront effectivement versées en 1991, celles-ci étant fonction de facteurs à court terme.

L'évaluation a été faite conformément aux dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* en vigueur au 1er janvier 1991. Une provision globale a été constituée pour couvrir les augmentations éventuelles du plafond des gains assurables et du montant des indemnités, conformément à la *Loi*. Cette provision a été calculée d'après l'hypothèse d'un taux de rendement net annuel de trois pour cent sur les placements, en supposant qu'il faudra se servir du revenu de placements dépassant ce taux pour provisionner les augmentations des indemnités liées à l'inflation.

Sauf dans les cas susmentionnés, les méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation sont conformes à celles dont nous nous sommes servis dans l'évaluation précédente, compte tenu de l'évolution des tendances en matière d'indemnisation. Nous présenterons l'exposé complet des méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation dans le rapport détaillé que nous soumettrons à la Commission sur cette évaluation.

À notre avis, et compte tenu de ce qui précède, la somme de 15 milliards de dollars inscrite au 31 décembre 1990 représente une provision raisonnable pour couvrir les coûts futurs des indemnités, de la réadaptation, des pensions, des soins médicaux et des prestations pour perte de revenu de retraite accordés aux requérants relevant de l'annexe 1, en fonction des accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1990.

David A. Short, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaires auprès du cabinet
Eckler Partners Ltd.

M. David R. Brown, F.S.A., F.I.C.A.

Le 5 avril 1991

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

(en millions de $)

	1990	1989
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de la dette non provisionnée	(619) $	(1 119) $
Ajouter (déduire) les postes n'entraînant pas de sortie de fonds		
• Amortissement des gains et escomptes sur les placements	(105)	(125)
• Amortissement des immobilisations	14	9
Augmentation de la dette au titre de l'indemnisation future	1 220	2 117
Évolution d'autres éléments d'actif nets	38	(52)
Encaisse provenant des activités d'exploitation	548	830
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(1 865)	(1 641)
Produit de la vente de placements à long terme ou de placements venus à échéance	1 364	1 060
Acquisition (vente) nette de placements à court terme	(199)	(5)
Acquisition d'immobilisations	(17)	(22)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(717)	(608)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS AU COURS DE L'EXERCICE	(169)	222
ENCAISSE ET DÉPÔTS, début de l'exercice	446	224
ENCAISSE ET DÉPÔTS, fin de l'exercice	277 $	446 $

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 1990

1. Nature de l'exploitation

La Commission des accidents du travail (la Commission) est un organisme de la Couronne constitué en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La Commission est chargée de l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et des règlements de l'Ontario (la *Loi*).

La Commission veille à l'application de la *Loi* pour deux groupes d'employeurs, soit les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. L'annexe 1 comprend les industries dont les employeurs sont protégés en vertu du principe de la «responsabilité collective» et sont tenus de verser des cotisations à la caisse des accidents de la Commission. L'annexe 2 comprend les employeurs qui «s'assurent eux-mêmes», en ce sens qu'ils sont personnellement responsables des coûts d'indemnisation. La Commission règle le coût réel des demandes d'indemnisation des travailleurs pour le compte des employeurs de l'annexe 2 qui doivent la rembourser à la fois des indemnités qu'elle a versées et des frais administratifs reliés aux demandes d'indemnisation. La même mesure s'applique au gouvernement fédéral qui est couvert en vertu d'un accord distinct avec Travail Canada et est, par conséquent, considéré comme étant un employeur de l'annexe 2.

La Commission n'est aucunement financée par le gouvernement et ne reçoit aucun appui financier. Les fonds dont dispose la Commission proviennent des cotisations prélevées sur la masse salariale des employeurs qui sont protégés en vertu de la *Loi*, laquelle prévoit en contrepartie l'indemnisation des travailleurs ayant subi un accident en milieu de travail ou contracté une maladie professionnelle.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Placements

a) Obligations, coupons et hypothèques

Les obligations, les coupons et les hypothèques sont comptabilisées à la fraction non amortie du coût. Dans le cas des hypothèques, la fraction non amortie du coût est rajustée en fonction des remboursements du capital. Les gains et pertes matérialisés à la vente d'obligations, de coupons et d'hypothèques sont reportés et amortis jusqu'à l'échéance du titre vendu ou sur 20 ans, selon la période la plus courte.

b) Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat et rajustés à la valeur marchande, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Les gains et pertes matérialisés et non matérialisés sont reportés et amortis sur une période de sept ans.

c) Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'achat et rajustés à la valeur marchande selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Les gains et pertes matérialisés et non matérialisés sont reportés et amortis sur une période de dix ans.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

d) Valeurs mobilières à court terme

Les valeurs mobilières à court terme consistent en des instruments du marché financier qui arrivent à échéance moins de douze mois suivant la date de leur achat; ces valeurs sont comptabilisées à la fraction non amortie du coût. Les gains et pertes à la vente sont intégrés dans les résultats de l'exercice où ils sont réalisés.

e) Conversion des devises étrangères

Les opérations de placement en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Ces placements sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes sur change des placements à long terme sont amortis sur une période de sept ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les immobilisations, à l'exception des terrains, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile probable selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Revenu provenant des cotisations

Le revenu provenant des cotisations est calculé en fonction des masses salariales estimatives et réelles des employeurs relevant de l'annexe 1 de la *Loi*, et est rajusté, au besoin, en fonction des résultats en matière d'indemnisation.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés soit à titre de location-acquisition, soit à titre de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition figurent à l'actif du bilan avec mention au passif de l'obligation correspondante. L'actif est amorti sur la vie utile du bien, et la dette est remboursée sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre de location-exploitation et les frais de location sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

3. Placements

(en millions de $)

	1990		1989	
	Valeur comptable	Valeur marchande	Valeur comptable	Valeur marchande
Valeurs à revenu fixe				
Obligations				
Gouvernement	224 $	218 $	340 $	347 $
Sociétés	1 237	1 198	1 157	1 174
Coupons	1 034	1 020	875	936
Hypothèques	514	506	472	472
	3 009	2 942	2 844	2 929
Titres de participation				
Actions ordinaires et privilégiées				
Canada	765	723	880	973
Étranger – États-Unis	316	330	120	134
– Autres	616	555	414	396
Placements de biens immobiliers	325	356	189	205
	2 022	1 964	1 603	1 708
Placements à court terme				
Marché monétaire	347	347	126	126
Revenu de placements à recevoir	58	58	48	48
	5 436 $	5 311 $	4 621 $	4 811 $

La Commission participe à un programme de prêt de valeurs où les placements sont prêtés à des emprunteurs, approuvés par l'administrateur du fonds de placement, moyennant certains frais, contre des garanties de haute qualité. Au 31 décembre 1990, la valeur marchande totale des valeurs prêtées s'élevait à 114 millions de dollars (207 millions de dollars en 1989).

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

4. Immobilisations

(en millions de $)

	1990			1989	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement %
Terrains	7 $	- $	7 $	7 $	-
Bâtiments	11	8	3	4	2½
Améliorations locatives	6	4	2	2	10
Équipement	67	36	31	27	20
Véhicules automobiles	2	1	1	1	25
	93 $	49 $	44 $	41 $	

5. Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future repose sur le montant et la nature des indemnités accordées et sur les calculs actuariels. Les estimations des accidents déclarés et non déclarés survenus le 31 décembre ou avant cette date sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Quoique le calcul des demandes d'indemnisation impayées, plus particulièrement celles se rapportant à la Loi 162, comprenne une large part de jugement, la direction estime que les montants prévus pour les demandes impayées sont adéquats. La dette au titre de l'indemnisation future a été actualisée en fonction d'un taux d'intérêt réel de trois pour cent.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes d'indemnisation se rapportant aux employeurs autoassurés, étant donné qu'il s'agit dans ce cas d'une obligation de ces derniers et non pas de la Commission.

En 1989, un montant de 630 millions de dollars, ayant trait aux dispositions transitoires de la Loi 162 entrées en vigueur le 26 juillet 1989, était compris dans la dette au titre de l'indemnisation future. En vertu de la Loi 162, les travailleurs atteints d'invalidité permanente qui subissent une perte de salaire dépassant le montant de leur pension d'invalidité permanente peuvent bénéficier de suppléments dont le montant peut atteindre jusqu'à concurrence du maximum de la pleine pension de sécurité de la vieillesse, conformément à l'article 3 de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*. Les travailleurs qui sont atteints d'une invalidité et qui profiteraient vraisemblablement d'un programme de réadaptation professionnelle qui leur permettrait d'augmenter leur capacité de gain de sorte qu'elle corresponde approximativement aux gains avant l'accident peuvent être admissibles à un supplément en excédent de leur pension d'invalidité partielle permanente.

Les dispositions permanentes de la Loi 162 sont entrées en vigueur le 2 janvier 1990. Au 31 décembre 1990, la dette au titre de l'indemnisation future comprend un montant de 686 millions de dollars ventilé comme suit : indemnisation pour perte de gains future (540 millions de dollars); indemnisation pour perte non économique (92 millions de dollars); et indemnisation pour perte de revenu de retraite (54 millions de dollars).

Comme pour les exercices précédents, aucune provision n'a été faite pour les frais administratifs futurs des demandes actuelles, ou pour les coûts des demandes d'indemnisation se rapportant aux maladies professionnelles attribuables, en totalité ou en partie, à un emploi avant le 31 décembre 1990, étant donné qu'il n'existe aucune façon raisonnable d'en faire l'estimation.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

6. Autoassurance

Au 31 décembre 1990, les états financiers comprennent les sommes suivantes relativement aux employeurs autoassurés :

(en millions de $)

	1990	1989
Bilan		
Dépôts nets	33 $	36 $
Composés de		
• Placements	13 $	18 $
• Cotisations à recevoir	20	18
	33 $	36 $
État de la dette non provisionnée		
Revenu provenant des cotisations	224 $	195 $
Indemnités payées	(194)	(169)
Frais administratifs	(30)	(26)
	– $	– $

7. Indemnités payées

Les indemnités payées comprennent les sommes suivantes :

(en millions de $)

	1990	1989
Indemnisation temporaire	777 $	691 $
Pensions	560	544
Réadaptation	284	233
Soins médicaux	234	218
Supplément de sécurité de la vieillesse	109	14
Personnes à charge	84	82
	2 048 $	1 782 $

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

8. Opérations entre apparentés

La Commission est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario des frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la Commission est également tenue de prendre en charge les frais liés au fonctionnement du Tribunal d'appel des accidents du travail, du Bureau des conseillers des travailleurs, du Bureau des conseillers du patronat, du Comité des normes en matière de maladies professionnelles et des postes de sauvetage dans les mines. En 1990, le montant total du financement accordé en vertu de ces engagements sanctionnés par la *Loi* s'élevait à 53 millions de dollars (26 millions de dollars en 1989).

La Commission a directement financé les associations de sécurité provinciales, l'Office d'information sur la santé et la sécurité au travail et a accordé des subventions en matière de sécurité et d'éducation à Tourisme Ontario et au Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses dans le but de promouvoir la prévention des accidents. En 1990, ces dépenses s'élevaient à 30 millions de dollars (48 millions de dollars en 1989).

Le 15 août 1990, une loi modifiant la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* était proclamée, laquelle constituait, en remplacement de l'Office d'information sur la santé et la sécurité au travail, l'Agence de santé et sécurité au travail (ASST) dont le mandat est de surveiller les associations de sécurité provinciales (à l'exception de l'Association pour la sécurité à la ferme) et le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses de la Fédération du travail de l'Ontario.

L'ASST est financée par la Commission. En vertu de la loi modifiée, la Commission est tenue de fournir à l'ASST un financement de 53 millions de dollars pour l'année civile 1991; cette somme a été versée le 2 janvier 1991.

En sus des engagements sanctionnés par la *Loi* et des dépenses relatives à la prévention des accidents dont il est question ci-dessus, les états financiers comprennent également des sommes provenant d'opérations d'exploitation courantes, aux prix courants du marché, avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario avec lesquels la Commission pourrait être considérée comme ayant des liens. Les soldes résultant de ces opérations figurent aux états financiers et sont réglés conformément aux modalités commerciales normales.

9. Engagements et éventualités

a) Contrats de location

Au 31 décembre 1990, la Commission avait conclu des contrats de location non résiliables dont les paiements minimums futurs se répartissent comme suit :

	(en millions de $)
1991	17 $
1992	12
1993	8
1994	5
1995	2
au-delà de cinq ans	2
	46 $

Au 31 décembre 1989, le total des paiements minimums futurs s'élevait à 58 millions de dollars.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

b) Engagements de placement

Au 31 décembre 1990, les engagements de placement non réglés s'élevaient à 31 millions de dollars (62 millions de dollars en 1989). Ce montant représentait principalement les engagements relatifs aux paiements par anticipation sur les hypothèques.

c) Poursuites légales

Amiantose

En décembre 1986, le tribunal des faillites des États-Unis a approuvé la mise sur pied du Fonds d'indemnisation Manville constitué d'un actif de plus de 2 milliards de dollars. Les travailleurs ou autres personnes qui ont subi des lésions ou contracté une maladie au contact de produits d'amiante de Johns-Manville peuvent soumettre une demande pour se faire indemniser par le fonds.

Depuis plusieurs années, la Commission verse des indemnités et règle des dépenses aux travailleurs qui ont subi des lésions ou contracté des maladies reliées à l'amiante. En raison de cela, la Commission a, en 1987, pris des mesures pour exercer ses droits de subrogation concernant les demandes d'indemnisation ayant trait aux produits d'amiante de la Johns-Manville qu'elle reçoit depuis 1975 de la part de travailleurs de l'Ontario ou de leurs personnes à charge.

Étant donné que les sommes que la Commission pourrait recouvrer, s'il y a lieu, du Fonds d'indemnisation Manville ne peuvent être déterminées, le recouvrement ne figure pas aux présents états financiers.

Autres

La Commission est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. Selon la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet néfaste significatif sur la Commission.

10. Régime de retraite

La Commission a établi, pour ses employés et les employés des associations de sécurité provinciales, un régime de retraite à prestations déterminées, calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire de l'employé à l'approche de la retraite. Les opérations de placement et les tâches administratives et comptables reliées au régime de retraite sont administrées par la Commission. Une évaluation actuarielle indépendante a établi que le fonds de retraite affichait un surplus. Au 31 décembre 1990, le provisionnement du régime de retraite était le suivant :

(en millions de $)

	1990	1989
Actif du régime de retraite	384 $	357 $
Prestations constituées	291 $	259 $

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassifiés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Rapport du vérificateur provincial

À la Commission des accidents du travail
et au ministre du Travail,

J'ai vérifié le bilan de la Commission des accidents du travail de l'Ontario (la Commission) au 31 décembre 1990 et les états de la dette non provisionnée et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quand à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
Le 5 avril 1991

D.F. Archer, F.C.A.
Le vérificateur provincial

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 1
Balance Sheet
as at October 31, 1990

EXPOSÉ 1
Bilan en date
du octobre 31, 1990

	1990 $	1989 $	
CURRENT ASSETS			**ACTIF DISPONIBLE**
Cash	1,535,587	1,674,118	Caisses et banques
Temporary investments – at cost which approximates market value	1,498,805	7,856,453	Investissements temporaires – à un coût proche de celui de la valeur vénale
Accounts Receivable			Comptes recevables
Land Rent	1,333,601	1,291,627	Location de terrain
Sundry	430,792	878,258	Divers
Inventories			Inventaires
Saleable merchandise	2,255,744	2,338,148	Marchandises vendables
Maintenance and other supplies	555,430	478,398	Entretien et autres fournitures
Prepaid Expenses	124,628	181,095	Dépenses payées d'avance
	7,734,587	14,698,097	
FUNDS FOR CAPITAL PROGRAM	–	4,250,624	**FONDS POUR PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS**
FIXED – Note 1	69,736,010	55,841,242	**IMMOBILISÉ – note 1**
	77,470,597	74,789,963	
CURRENT LIABILITIES			**PASSIF**
Accounts payable	3,087,742	3,905,172	Comptes payables
Accrued payroll	1,562,250	594,405	Salaires accumulés
	4,649,992	4,499,577	
EQUITY			**FONDS**
EQUITY (Statement 2)	72,820,605	70,290,386	FONDS (Exposé 2)
	77,470,597	74,789,963	

See accompanying notes to financial statements.
Voir notes accompagnant les états financiers.

On behalf of the Commission:
Au nom de la Commission:

Chairman
Président

Vice–Chairman
Vice–Président

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 2
Statement of Equity
for the year ended October 31, 1990

EXPOSÉ 2
État des fonds
pour l'année se terminant le 31 octobre 1990

	1990 $	1989 $	
EQUITY, BEGINNING OF YEAR	**70,290,386**	64,733,582	**SOLDE – EN DÉBUT D'ANNÉE**
NET INCOME FOR THE YEAR – (Statement 3)	**2,530,219**	5,556,804	**REVENUS NETS POUR L'ANNÉE (EXPOSÉ 3)**
EQUITY, END OF YEAR	**72,820,605**	70,290,386	**SOLDE – EN FIN D'ANNÉE**

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 3
Statement of Operations
for the year ended October 31, 1990

EXPOSÉ 3
État des exploitations
pour l'année se terminant le 31 octobre 1990

	1990 $	1989 $	
INCOME			**REVENUS**
Land rent	4,219,918	4,054,904	Location des terrains
Commissions, rentals and fees	1,183,984	1,059,029	Commissions, bails et honoraires
Net income from gift shops, restaurants and attractions, exclusive of any portion of the administrative overhead of the Commission – Schedule 1	11,435,282	12,402,574	Revenus nets des boutiques de souvenirs, restaurants et attractions, excluant toute partie de frais généraux d'administration de la Commission – Annexe 1
Sundry income	27,928	25,813	Revenus divers
Premium on United States funds – net	317,031	302,139	Prime sur les fonds américains – net
Interest	536,400	1,297,223	Intérêts
	17,720,543	19,141,682	
EXPENSES			**DÉPENSES**
Maintenance expenses	10,572,465	9,615,401	Frais d'entretien
Administrative and general expenses	2,830,380	2,624,014	Frais administratifs et généraux
Advertising and public relations	354,432	243,426	Publicité et relations publiques
Bank charges and interest	28,263	18,696	Frais bancaires et intérêts
Loan interest	81,104	–	
Loss on disposal of fixed assets – net	73,493	58,346	Pertes sur la liquidation d'immobilisations
	13,940,137	12,559,883	
NET INCOME FOR THE YEAR BEFORE DEPRECIATION OF NON–INCOME PRODUCING ASSETS	3,780,406	6,581,799	**REVENUS NETS POUR L'ANNÉE AVANT L'AMORTISSEMENT SUR LES ACTIFS (NON PRODUCTEURS)**
DEPRECIATION OF NON–INCOME PRODUCING ASSETS	1,250,187	1,024,995	**AMORTISSEMENT SUR LES ACTIFS (NON PRODUCTEURS)**
NET INCOME FOR THE YEAR	2,530,219	5,556,804	**REVENUS NETS POUR L'ANNÉE**

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 4
Statement of Changes in Financial Position for the year ended October 31, 1990

EXPOSÉ 4
État des changements de situation financière pour l'année se terminant le 31 octobre 1990

	1990 $	1989 $	
OPERATING ACTIVITIES			**ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**
Cash from operations			Compant des exploitations
Net income for the year	2,530,219	5,556,804	Revenu net pour l'année
Charges against income not requiring an outlay of funds			Charges contre le revenu n'exigeant aucun frais
• depreciation	2,994,375	2,662,048	• amortissement
• loss on disposal of fixed assets – net	73,493	58,346	• perte sur liquidation d'immobilisations – net
	5,598,087	8,277,198	
Net change in non–cash working capital balances related to operations	617,746	212,329	Changement net sur les balances de fonds de roulement se rapportant aux exploitations
Funds provided by operating activities	6,215,833	8,489,527	Fonds des activités d'exploitation
INVESTING ACTIVITIES			**INVESTISSEMENTS**
Purchase of fixed assets	(17,027,577)	(14,633,812)	Achat d'immobilisations
Proceeds on sale of fixed assets	64,941	101,501	Produits sur la vente d'immobilisations
Funds for capital program	4,250,624	4,653,144	Fonds pour programmes d'investissements
Funds used for investing activities	(12,712,012)	(9,879,167)	Fonds utilisés envers les investissements
DECREASE IN CASH	(6,496,179)	(1,389,640)	**DIMINUTION DE CAPITAL**
CASH, BEGINNING OF YEAR	9,530,571	10,920,211	**CAPITAL, EN DÉBUT D'ANNÉE**
CASH, END OF YEAR	3,034,392	9,530,571	**CAPITAL, EN FIN D'ANNÉE**
CASH			**CAPITAL**
Cash	1,535,587	1,674,118	Comptant
Temporary investments	1,498,805	7,856,453	Investissements temporaires
	3,034,392	9,530,571	

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

SCHEDULE 1
Gift Shops, Restaurants and Attractions
Schedule of Operations
for the year ended October 31, 1990

ANNEXE 1
Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions
État des exploitations
pour l'année se terminant le 31 octobre 1990

	1990 $	1989 $	
INCOME			**REVENUS**
Souvenirs, china and post cards	15,540,677	16,664,631	Souvenirs, porcelaines et cartes postales
Food and refreshments	10,482,492	10,580,404	Nourriture et rafraîchissements
Beer, liquor and wine	1,400,866	1,316,407	Bières, boissons alcoolisées et vins
Confectionery and tobacco	835,649	820,465	Friandises et tabac
Fares and admissions	9,730,951	9,408,391	Billets d'autobus et d'entrée
Rentals	500,973	395,916	Locations
Sundry	1,044,482	654,813	Divers
	39,536,090	39,841,027	
COST OF GOODS SOLD			**COÛT DES MARCHANDISES VENDUES**
Souvenirs, china and post cards	7,076,216	7,661,589	Souvenirs, porcelaines et cartes postales
Food and refreshments	2,990,260	2,866,042	Nourriture et rafaîchissements
Beer, liquor and wine	406,684	418,060	Bières, boissons alcoolisées et vins
Confectionery and tobacco	440,756	428,835	Friandises et tabac
Sundry	170,388	158,718	Divers
	11,084,304	11,533,244	
GROSS PROFIT	28,451,786	28,307,783	**PROFITS BRUTS**
OPERATING EXPENSES			**FRAIS D'EXPLOITATION**
Salaries and wages	7,882,520	7,290,963	Salaires et traitements
Employee benefits	1,303,845	982,985	Avantages sociaux
Advertising	431,029	427,228	Publicité
Fuel, power, water and laundry	515,563	541,558	Carburant, électricité, eau et buanderie
General expenses	1,802,121	1,790,785	Dépenses générales
Maintenance of buildings, equipment and vehicles	1,329,446	1,409,420	Entretien des bâtiments, machinerie et véhicules
Maintenance of grounds	416,490	373,025	Entretien des terrains
Grants in lieu of municipal taxes	767,564	723,576	Octrois au lieu de taxes municipales
Distribution Centre expense	823,738	728,616	Dépenses du Centre de distribution
	15,272,316	14,268,156	
NET INCOME BEFORE DEPRECIATION	13,179,470	14,039,627	**REVENUS NETS AVANT L'AMORTISSEMENT**
DEPRECIATION OF INCOME PRODUCING ASSETS	1,744,188	1,637,053	**AMORTISSEMENT DES AVOIRS PRODUCTEURS**
NET INCOME EXCLUSIVE OF ANY PORTION OF THE ADMINISTRATIVE OVERHEAD OF THE COMMISSION	11,435,282	12,402,574	**REVENUS NETS EXCLUANT TOUTE PARTIE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION**

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Notes to Financial Statements
for the year ended October 31, 1990

Notes accompagnant les états financiers
de l'année se terminant le 31 octobre 1990

SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Basis of Accounting

The financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles.

Inventories

Inventories of saleable merchandise are valued at the lower of cost (first–in, first– out) and net realizable value.

Fixed Assets

All fixed assets are recorded at cost. Depreciation has been recorded on the straight–line method, using rates from 2 to 20 percent for buildings, roadways and structures, from 10 to 50 percent for equipment and furnishings and from 8 to 50 percent for vehicles.

PRATIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

Base de comptabilité

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Inventaires

L'inventaire des marchandises vendables est évalué au plus bas des coûts (premier rentré, premier écoulé) et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. L'amortissement a été calculé suivant la méthode par annuités constantes, utilisant des taux de 2 à 20% pour les bâtiments, les routes et structures, de 10 à 50% pour les machineries et fournitures, et de 8 à 50% pour les véhicules.

1. FIXED ASSETS

1. IMMOBILISATIONS

	Cost Coût	Accumulated Depreciation Amortissement accumulé	Net Book Value Valeur comptable nette		
			1990	1989	
	$	$	$	$	
Land	5,793,821	0–0	5,793,821	5,793,821	Terrain
Buildings, roadways and structures	56,300,753	17,358,183	38,942,570	35,261,922	Édifices, routes et structures
Equipment and furnishings	8,357,933	4,207,026	4,150,907	3,726,686	Machineries et fournitures
Vehicles	7,086,079	2,858,489	4,227,590	4,550,338	Véhicules
	77,538,586	24,423,698	53,114,888	49,332,767	
Capital works in progress			16,621,122	6,508,475	Constructions en cours
			69,736,010	55,841,242	

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Notes to Financial Statements
for the year ended October 31, 1990

Notes accompagnant les états financiers
de l'année se terminant le 31 octobre 1990

2. PENSION PLAN

The Commission provides pension benefits for all its full-time employees through participation in the Public Service Pension Fund established by the Province of Ontario. The Commission's share of contributions to this Fund during the year was $ 959,757 (1989 – $ 575,556) and is included in administrative and general expenses in the Statement of Operations. This amount includes current contributions and additional payments required to cover the Commission's share of the fund's estimated unfunded liabilities on January 1, 1990. These additional payments will continue over the next 40 years.

3. REMUNERATION OF APPOINTEES

The total remuneration of the members of the Commission was $ 40,189 (1989 – $ 50, 218) during the year.

4. SURPLUS FUNDS

Pursuant to section 15 (2) of the Niagara Parks Act any surplus moneys shall, on the order of the Lieutenant Governor in Council, be paid to the Treasurer of Ontario and shall form part of the Consolidated Revenue Fund.

2. RÉGIME DE RETRAITS

La Commission offre des prestations de pension à tous ses employés permanents grâce à sa participation au Fonds de retraits des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La part des contributions versées à ce fonds par la Commission au cours de l'année s'élevait à 959 757 $ (1989 – 575 556 $). Cette part est incluse dans les frais administratifs et généraux indiqués dans l'état des résultats d'exploitation. Ce montant comprend les cotisations actuelles et les versements additionals qui sont nécessaires pour couvrir la part de la Commission à la dette estimative non provisionnée du fonds au ler janvier 1990. Ces versements additionels devront être effectués au cours des 40 prochaines années.

3. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération totale des membres de la Commission étrait de 40 189 $ (1989 – 50 218 $) au cours de l'année.

4. SURPLUS

Conformément à l'article 15 (2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tout surplus, sur l'ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, sera versé au Trésorier de l'Ontario et fera partie du Fonds du revenu consolidé.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Auditors' Report
for the year ended October 31, 1990

To The Niagara Parks Commission and to the Minister of Tourism and Recreation

We have audited the balance sheet of The Niagara Parks Commission as at October 31, 1990 and the statements of equity, operations and changes in financial position for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at October 31, 1990 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

Toronto, Ontario
January 16, 1991

J.F. Otterman, F.C.A.,
Assistant Provincial
Auditor

Rapport des vérificateurs
de l'année se terminant le 31 octobre 1990

A l'attention de la Commission des Parcs du Niagara et du Ministre du Tourisme et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Commission des Parcs du Niagara en date du 31 octobre 1990 de même que l'État des changements de la situation financière pour l'année se terminant à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction de la Commission; il nous incombe d'exprimer notre avis fondé sur notre vérification des dits états financiers.

Nous avons effectué la vérification selon les principes comptables généralement admis. Ces principes exigent que nous procédions à la vérification afin de nous assurer que ces états financiers soient libres de tout compte rendu erroné de matières. Une telle vérification comprend l'étude, par échantillonnage, de l'évidence à l'appui des révélations et montants inclus dans les états financiers. La vérification comporte également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction de même que l'évaluation de la présentation globale de l'état financier.

Nous sommes d'avis que les états financiers ci-inclus représentent équitablement la position financière de la Commission en date du 31 octobre 1990 de même que les résultats de ses exploitations et les changements dans sa position financière pour l'exercise fiscal se terminant alors sont conformes aux principes comptables généralement admis.

Toronto, Ontario
16 janvier 1991

J.F. Otterman, F.C.A.
Adjoint au Vérificateur
provincial

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

État de l'actif net disponible aux fins de prestations au 31 décembre 1990 (en milliers de dollars)

ACTIF	
Placements (Note 4)	7 246 302 $
Cotisations à recevoir	55 697
Intérêt couru	551 361
	607 058
Actif immobilisé (Note 5)	3 100
TOTAL DE L'ACTIF	**7 856 460**
PASSIF	
Comptes fournisseurs et charges à payer	7 666
Impôt sur le revenu retenu sur les paiements de pensions	3 787
TOTAL DU PASSIF	**11 453**
ACTIF NET DISPONIBLE AUX FINS DE PRESTATIONS	**7 845 007 $**

Voir les notes afférentes.

Approuvé au nom de la Commission :

William H. Sommerville
Administrateur

Ronald C. Brown
Administrateur

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

État de l'évolution de l'actif net disponible aux fins de prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (en milliers de dollars)

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	
Revenu de placement (Note 3a)	816 055 $
Cotisations :	
Participants	238 991
Répondants	247 111
Paiements provisoires relatifs au passif non capitalisé	89 422
Transferts d'autres régimes	8 198
Augmentation totale de l'actif net	1 399 777
DIMINUTION DE L'ACTIF NET	
Pensions payées	393 345
Remboursements de cotisations/transferts	88 964
Charges d'administration	9 630
Diminution totale de l'actif net	491 939
AUGMENTATION POUR L'EXERCICE	907 838
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 937 169
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	**7 845 007 $**

Voir les notes afférentes.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

État des charges d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (en milliers de dollars)

Trésorier de l'Ontario[1]	5 389 $
Salaires et avantages sociaux	1 635
Services de placements	500
Services de consultations professionnelles	486
Formation et perfectionnement	328
Services actuariels	312
Location de bureaux	230
Impression, papeterie et fournitures informatiques	186
Amortissement	94
Réparations et entretien	85
Matériel de bureau	80
Communications	80
Frais juridiques	56
Honoraires de vérification	36
Déplacements	33
Livres et publications	25
Services bancaires	23
Télécommunications	20
Services du conseil	20
Frais postaux et distribution	6
Frais de déménagement	5
Assurance	1
	9 630 $

[1] Ces services ont été fournis en 1990 à la Commission du régime de retraite des fonctionnaires par le ministère des Services gouvernementaux. Direction de l'administration des régimes d'avantages sociaux et de retraite, lors du transfert des responsabilités à la Commission. La Commission a évalué le passif de 1990 à 5, 389 millions de dollars, bien que le montant total n'ait pas encore été déterminé.

Voir les notes afférentes.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Notes afférentes aux états financiers 31 décembre 1990

1. *LOI DE 1989 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES*

Le 31 décembre 1989, la province de l'Ontario a adopté une loi régissant le régime de retraite des fonctionnaires provinciaux. La *Loi de 1989 sur le Régime de retraite des fonctionnaires (la Loi) abrogeait la loi intitulée Public Service Superannuation Act, 1980, comme modifiée, et le régime de retraite qui avait été établi en vertu de cette loi a été maintenu en vertu de la nouvelle loi. Les modalités du régime de retraite (le Régime) sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi et en vigueur depuis le 1er janvier 1990. La Commission du régime de retraite des fonctionnaires (la Commission) a été désignée pour administrer le régime de retraite.*

En date du 1er janvier 1990, le total de l'actif et du passif du compte de la Caisse de retraite des fonctionnaires maintenu au Trésor a été transféré à la Commission. Le transfert s'est fait par l'émission de débentures de la province de l'Ontario d'une valeur de 6,937 milliards de dollars.

La Loi exige une évaluation du Régime au 1er janvier 1990. Tout passif actuariel non capitalisé à long terme du Régime déterminé par l'évaluation sera financé par la province, sous forme de paiements mensuels spéciaux au cours d'une période de quarante ans, à compter du 1er janvier 1990.

2. DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements, il convient de se référer à la Loi.

a) *Généralités*

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées et est obligatoire pour les personnes qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et la province. Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite* de l'Ontario : C-667/2.

b) *Cotisations*

Les cotisations des participants représentent 8 pour 100 du salaire moins le montant versé au Régime de pensions du Canada. Les répondants versent des cotisations similaires.

Les membres de la Police provinciale de l'Ontario doivent verser au Régime 2 pour 100 de plus de leur salaire et leur répondant verse une cotisation similaire.

c) *Pensions d'ancienneté*

Une pension d'ancienneté peut être versée en fonction du nombre d'années décomptées, du salaire moyen pendant les cinq ans où celui-ci a été le plus élevé et de l'âge du participant moins une déduction tenant compte des montants reçus en vertu du Régime de pensions du Canada. Une pension intégrale peut être touchée avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et son crédit de service totalisent 90 ou lorsque le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années décomptées.

Les membres de la Police provinciale de l'Ontario sont admissibles à une pension intégrale après avoir atteint

l'âge de 50 ans s'ils ont 30 années décomptées.

d) *Prestations de décès*

Le conjoint survivant ou les enfants admissibles ou un bénéficiaire désigné sont admissibles à des prestations de décès lors du décès d'un participant ou d'un pensionné. La prestation peut être versée sous forme de pension immédiate, de pension différée ou de paiement unique.

e) *Pensions d'invalidité*

Les participants sont admissibles à une pension à tout âge s'ils ont au moins 10 années décomptées. Le montant de la pension d'invalidité dépend du nombre d'années décomptées, du salaire moyen et des critères d'admissibilité.

f) *Remboursements de sortie*

Les remboursements de sortie, avec l'intérêt de cotisations, sont payables aux participants qui cessent de travailler et qui en font la demande et sont assujettis aux dispositions d'immobilisation de la Loi.

g) *Impôts sur le revenu*

Le Régime n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

h) *Accroissement des prestations*

Les prestations de retraite sont indexées au coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation au taux maximum de 8 pour 100. Toute tranche excédant le plafond de 8 pour 100 est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 pour 100.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et présentent la situation financière du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des répondants et des participants du Régime. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) *Placements*

Les placements sont inscrits au coût. L'intérêt couru à recevoir comprend la somme de 530 378 000 $, qui représente l'intérêt couru pour les débentures de la province de l'Ontario. L'intérêt est payable une fois l'an le 31 mars.

Le revenu de placement comprend la somme de 721 446 000 $ en intérêts créditeurs sur les débentures de la province de l'Ontario en 1990.

b) *Cotisations*

Les cotisations des participants et des répondants reçues après la fin de l'exercice, mais s'appliquant à l'exercice courant, sont inscrites à titre de cotisations à recevoir. Les cotisations provenant de rachats et de transferts sont inscrites lorsqu'elles sont reçues des participants, tandis que les cotisations similaires des répondants sont inscrites lorsque les cas sont traités et les sommes similaires déterminées.

Les paiements provisoires de la province sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

c) *Pensions*

Les paiements de pensions sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués.

d) *Actif immobilisé*

L'actif immobilisé est inscrit au coût moins l'amortissement cumulé. La méthode est celle de l'amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilisation probable de l'actif immobilisé, soit :

Mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

4. PLACEMENTS

	Coût	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	218 812 $	218 812 $
Obligations et débentures du gouvernement du Canada et du gouvernement provincial	6 880 661	6 888 763
Obligations et débentures de sociétés	100 152	101 260
Placements non canadiens	46 677	47 055
	7 246 302 $	7 255 890 $

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

5. ACTIF IMMOBILISÉ

	1990		
	Coût	Armortissement cumulé	Net
	(en milliers de dollars)		
Équipement informatique	1 152 $	77 $	1 075 $
Améliorations locatives	1 442	12	1 430
Mobilier et agencements	600	5	595
	3 194 $	94 $	3 100 $

La Commission s'est engagée en vertu d'un contrat de location de dix ans à louer des bureaux situés au 1, Financial Place, Toronto, au coût de location annuel net de 1 million de dollars à compter de 1991.

6. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Conformément à la Loi, une évaluation actuarielle initiale du Régime au 1er janvier 1990 est en cours et devra être approuvée par le président du Conseil de gestion du gouvernement et le trésorier avant d'être déposée devant la Commission des régimes de retraite de l'Ontario. La province doit financer sous forme de paiements spéciaux au cours des quarante prochaines années, à compter du 1er janvier 1990, tout passif actuariel non capitalisé déterminé par l'évaluation.

La province a préparé un rapport sur le passif actuariel non capitalisé du Régime fondé sur les prévisions faites le 31 décembre 1987 pour la période allant jusqu'au 1er janvier 1990. Ce passif était évalué à 1,9 milliard de dollars.

Depuis le 1er janvier 1990, la province effectue des paiements provisoires mensuels à la Commission conformément à l'annexe 2 de la Loi.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Commission du régime de retraite des fonctionnaires.

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible aux fins de prestations de la Commission du régime de retraite des fonctionnaires au 31 décembre 1990 et les états de l'évolution de l'actif net disponible aux fins de prestations et des charges d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net disponible aux fins de prestations de la Commission au 31 décembre 1990, ainsi que l'évolution de l'actif net disponible aux fins de prestations et les charges d'administration pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst & Young

Toronto, Canada
le 21 février 1991

Comptables agréés

COMMISSION ONTARIENNE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Bilan
au 31 mars 1991

Actif	1991 (en milliers de dollars)	1990
Encaisse et placements à court terme	112 386	70 543
Subventions au titre de primes et autres sommes à recevoir	1 269	927
	113 655	71 470
Passif et excédent		
Provision pour indemnités impayées	1 285	1 278
Primes perçues d'avance	1 966	446
Primes comptabilisées d'avance	2 934	4 502
Avances du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	58	15
	6 243	6 241
Excédent	107 412	65 229
	113 655	71 470

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,

Président

Membre

COMMISSION ONTARIENNE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

État des recettes et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Primes d'assurance-récolte :		
Primes versées par des particuliers assurés	26 224	26 514
Subventions du gouvernement du Canada au titre de primes (note 2)	-	16 514
Subventions du gouvernement de l'Ontario au titre de primes (note 2)	26 224	10 000
	52 448	53 028
Intérêts créditeurs	12 443	8 430
Frais d'administration assumés par le gouvernement de l'Ontario (notes 2 et 3)	7 626	6 858
	72 517	68 316
Dépenses		
Indemnités	22 259	36 907
Frais d'administration (note 3)	7 626	6 858
	29 885	43 765
Excédent des recettes sur les dépenses	42 632	24 551

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION ONTARIENNE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

État de l'excédent
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	65 229	40 727
Redressement de la provision pour indemnités de l'exercice précédent	(449)	(49)
	64 780	40 678
Excédent des recettes sur les dépenses	42 632	24 551
Solde à la fin de l'exercice	107 412	65 229

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION ONTARIENNE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 1991

1. Principales conventions comptables

a) Traitement comptable

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne les frais d'administration qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des biens et des services se rapportant à l'exercice écoulé.

b) Provisions pour indemnités impayées

À la fin de chaque exercice, la Commission évalue le montant des demandes d'indemnités encore à régler. Par la suite, toute différence entre cette estimation et le montant des indemnités réellement versées est inscrite dans l'état de l'excédent et non dans l'état des recettes et dépenses. En effet, la Commission estime que ce montant ne doit pas figurer dans les résultats de fonctionnement de l'exercice en cours.

c) Primes perçues d'avance

Les primes perçues d'avance représentent les primes reçues pour l'assurance de diverses récoltes dans les cas où la date limite de présentation d'une demande d'assurance tombe après le 31 mars 1991. Les assurés peuvent annuler leur contrat avant cette date limite et leurs primes seront remboursées.

d) Primes comptabilisées d'avance

Les primes comptabilisées d'avance représentent les primes perçues au titre de l'assurance des récoltes de blé d'hiver et de fruits. La récolte de ces produits et le versement des indemnités s'effectuent après le 31 mars 1991. Cependant, les demandes d'assurance doivent être présentées avant la clôture de l'exercice et, par conséquent, les contrats ne peuvent être annulés et aucune prime ne peut être remboursée.

2. Entente Canada-Ontario sur l'assurance-récolte

L'entente Canada-Ontario sur l'assurance-récolte a pris fin le 1er avril 1990. En vertu d'une entente proposée qui n'a pas encore été établie de façon définitive, les gouvernements de l'Ontario et du Canada assumeraient de façon égale les coûts des subventions au titre des primes et les frais d'administration, avec effet rétroactif à compter du 1er avril 1990.

COMMISSION ONTARIENNE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

3. Frais d'administration

Les traitements, les avantages sociaux et les autres frais d'administration de la Commission sont pris en charge par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et figurent dans l'état des recettes et dépenses. Les frais d'établissement du nouveau Régime d'assurance du revenu brut, qui s'élèvent à 469 036 $ et dont 50 pour 100 a été remboursé par le gouvernement du Canada, sont compris dans les frais d'administration.

4. Rémunération des membres

La rémunération totale des membres de la Commission pour l'exercice 1991 s'élève à 59 555 $ (36 739 $ en 1990).

COMMISSION ONTARIENNE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Rapport du vérificateur provincial

À la Commission ontarienne de l'assurance-récolte
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan de la Commission ontarienne de l'assurance-récolte au 31 mars 1991, l'état des recettes et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 1 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 18 juillet 1991

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

(voir la note 1)
Bilan
au 31 mars 1991

ACTIF	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	-	1,464
Placements, au prix coûtant (valeur marchande: 387 849 $); (334 116 $ en 1990) (Annexe 1)	377 163	335 169
	377 163	336 633

PASSIF ET COMPTE DE RÉSERVE DU CAPITAL

Passif		
Dette bancaire	1 747	-
Comptes des actions et des litiges (note 3)	343 759	306 775
Autres	2 057	1 939
	347 563	308 714
Compte de réserve du capital	29 600	27 919
	377 163	336 633

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé:

Le comptable de la Cour de l'Ontario (Division Générale)

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

(voir la note 1)
Résultats et compte de réserve du capital de l'exercice clos le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Revenu		
Intérêts	37 971	31 780
Dépenses		
Intérêts	35 387	30 155
Frais d'administration		
Traitements et salaires	321	297
Avantages sociaux	48	39
Transports et communications	10	8
Services	152	102
Fournitures et matériel	159	23
	36 077	30 624
Excédent des revenus sur les dépenses	1 894	1 156
Compte de réserve du capital au début de l'exercice	27 919	26 616
	29 813	27 772
Gain (perte) sur la vente de placements	(213)	147
Compte de réserve du capital à la fin de l'exercice	29 600	27 919

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

(voir la note 1)
Tableau des placements
31 mars 1991
ANNEXE 1

	Valeur nominale	Coût	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Obligations			
Gouvernement du Canada	8 000	7 941	8 204
Province de l'Ontario	1 300	1 163	1 182
Ontario Hydro	44 938	43 777	43 324
Provinciale:			
Colombie-Britannique	5 000	5 016	5 136
Saskatchewan	1 150	1 151	1 181
Alberta	2 000	1 979	1 995
Manitoba	1 000	1 000	1 043
Nova Scotia	1 000	989	1 041
Autres (note 4)	24 180	23 984	24 281
	88 568	87 000	87 387
Placements à court terme (note 5)	306 126	290 163	300 462
	394 694	377 163	387 849

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

(voir la note 1)
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le bureau du comptable de la Cour de l'Ontario (Division Générale) est le dépositaire de tous les fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés à la Cour de l'Ontario (Division Générale). Ces différents titres sont reçus et payés ou libérés en vertu d'ordonnances ou de jugements prononcés par la Court et conformément à la Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires ainsi que d'autres lois pertinentes. Avant la réforme judiciaire de septembre 1990, ce bureau était connu sous le nom de bureau du comptable de la Cour suprême de l'Ontario, et il remplissait des fonctions semblables pour la Cour suprême de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthodes de base

La direction a préparé les états financiers en utilisant la comptabilité de caisse. En vertu de cette méthode, le revenu est enregistré dès qu'il est reçu et les dépenses sont inscrits dès qu'elles sont payées, sauf à la clôture de l'exercice lorsqu'une période supplémentaire de trente jours est accordée pour l'inscription des dépenses administratives relatives à l'exercice qui vient de se terminer.

(b) Placements

Les fonds sont affectés à l'acquisition de titres producteurs de revenu. Ceux-ci sont comptabilisés à leur coût d'achat; les gains ou les pertes consécutifs à la cession de ces titres sont portés à la réserve du capital, selon la méthode de l'épuisement successif.

3. COMPTES DES ACTIONS ET DES LITIGES

Le comptable est responsable de la gestion de deux comptes spéciaux, auxquels sont portées les sommes impayées consignées a la Cour de l'Ontario au nom de mineurs et à la suite de jugements et d'ordonnances prononcés en vertu de différentes lois. En janvier 1991, le comptable a viré 101 000 $ à la province. Cette somme représente des chèques non encaissés depuis plus d'un an. Les opérations de ces deux comptes au cours de l'exercice sont présentées ci-dessous:

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

(voir la note 1)
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	306 775	273 469
Versements, y compris les intérêts	144 849	127 861
Décaissements, y compris les intérêts	(107 764)	(90 555)
Transferts du Province	(101)	(4 000)
Solde à la fin de l'exercice	343 759	306 775

4. **AUTRES OBLIGATIONS**

Les autres obligations comprennent les titres émis par divers organismes provinciaux, municipalités canadiennes et banques à charte.

5. **PLACEMENTS À COURT TERME**

Les placements à court terme comprennent les obligations, effets et dépôts bancaires échéant à l'intérieur d'un an.

6. **HYPOTHÈQUES ET VALEURS MOBILLIÈRES EN FIDUCIE**

Le comptable est également dépositaire de différentes hypothèques, d'un montant de 1 899 425 $ (1990 - 3 168 000 $), ainsi que de différentes valeurs mobilières et titres représentant au total la somme de 1 336 316 $ (1990 - 1 342 000 $). Ces montants ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

7. **RÉGIME DE RETRAITE**

Le comptable de la Cour de l'Ontario (Division Générale) contribue au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels tous les employés permanents participent. La contribution du comptable à ces caisses de retraite se chiffrait à 18 200 $ (1990 - 12 500 $) et est incluse dans les avantages sociaux, dans l'état des résultats et le compte de réserve du capital. Ce montant comprend les contributions actuelles et les paiements supplémentaires nécessaires pour couvrir la part de l'organisme dans les dettes non provisionnées estimatives du Fonds au 1 janvier 1990. Ces paiements supplémentaires continueront au cours des 39 prochaines années.

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

Rapport du vérificateur provincial

Au comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale)
et au procureur général

J'ai vérifié le bilan du comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale) au 31 mars 1991 et les états des résultats et du compte de réserve de capital de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale) au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
le 12 juillet 1991

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Bilan au 31 mars 1991

Actif	1991 (en milliers de dollars)	1990
Successions et fonds en fiducie		
Fonds en banque	224	312
Obligations	159 884	219 919
Placements (annexe A)	256 113	154 468
Biens immobiliers	78 006	68 862
Actions	12 104	12 840
Créances hypothécaires	1 722	1 779
Assurance-vie	2 557	2 558
Divers	5 713	6 465
	516 323	467 203
Moins les emprunts hypothécaires	1 414	1 237
	514 909	465 966
Compte du fonds d'administration (note 3)		
Fonds en banque	120	134
Placements (annexe A)	9 922	29 030
	10 042	29 164
	524 951	495 130

Passif		
Successions et fonds en fiducie		
Patrimoines de personnes malades	392 831	352 742
Patrimoines de la Couronne	47 801	39 787
Sociétés de bienfaisance et fonds en fiducie spéciaux	33 752	32 510
Biens probablement en déshérence (note 4)	6 703	7 321
Successions de personnes décédées	19 693	15 494
Fonds en fiducie pour cimetières	8 628	8 286
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	2 552	6 228
Sociétés de la Couronne	1 623	2 326
Soldes non réclamés	1 239	1 149
Fonds en fiducie pour les Indiens	84	84
Fonds en fiducie pour enfants	3	39
	514 909	465 966
Compte du fonds d'administration (note 3)		
Passif à court terme	737	356
Sommes à remettre au trésorier de l'Ontario - fonds confisqués à des sociétés (note 8)	4 665	-
Caisse d'assurance (note 5)	200	200
Caisse de réserve dans les cas de litige (note 6)	300	-
Excédent	4 140	28 608
	10 042	29 164
	524 951	495 130

Voir les annexes et notes afférentes aux états financiers.

Au nom du curateur public,

Curateur public

Curateur public adjoint

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

État des recettes et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de personnes malades	5 966	6 237
Patrimoines de la Couronne	600	663
Fonds en fiducie spéciaux	373	400
Biens probablement en déshérence	43	251
Successions de personnes décédées	192	152
Sociétés de bienfaisance	255	97
Fonds en fiducie pour cimetières	40	39
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	55	23
Sociétés de la Couronne	73	95
	7 597	7 957
Intérêts bancaires	74	44
Recettes nettes de placement (annexe B)	6 492	8 243
	14 163	16 244
Dépenses		
Traitement et salaires	7 133	6 299
Avantages sociaux (note 7)	1 335	764
Services	655	440
Fournitures et matériel	1 720	584
Transports et communication	393	369
	11 236	8 456
Excédent des recettes sur les dépenses	2 927	7 788

Excédent
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	28 608	55 823
Excédent des recettes sur les dépenses	2 927	7 788
	31 535	63 611
Somme transférée au Trésor (note 3)	(27 000)	(35 000)
Demande de règlement auprès de la caisse d'assurance	(40)	(3)
Somme transférée pour établir la caisse de réserve dans les cas de litige (note 6)	(300)	-
Demande de règlement auprès de la caisse de réserve dans les cas de litige	(55)	-
Solde à la fin de l'exercice	4 140	28 608

Voir les annexes et notes afférentes aux états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Détails des placements au 31 mars 1991
ANNEXE A

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Placements à court terme	85 129	94 547
Placements à long terme	171 448	84 158
Intérêts courus	8 912	4 471
Intérêts débiteurs payés d'avance	-	177
Fonds en banque	546	145
	266 035	183 498
Répartis comme suit :		
Successions et fonds en fiducie	256 113	154 468
Compte du fonds d'administration (note 3)	9 922	29 030
	266 035	183 498

Recettes de placement pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
Annexe B

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur placements	21 180	17 946
Intérêts sur compte en banque	1 363	787
	22 543	18 733
Moins les intérêts versés	16 051	10 490
Recettes nettes de placement	6 492	8 243

Détails des placements à long terme au 31 mars 1991
Annexe C

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Ontario Hydro	33 046	33 074
Gouvernements provinciaux	29 952	39 134
Institutions financières	108 450	11 950
Coût	171 448	84 158
Valeur nominale	171 400	84 400
Valeur marchande	171 726	79 386

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

1. Généralités

En vertu d'un certain nombre de lois, le curateur public est investi de plusieurs fonctions, qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- la gestion des biens des incapables mentaux;
- l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- la gestion des biens vacants ou ayant appartenu à une société dissoute, dévolus à l'état conformément aux dispositions de la Loi sur les biens en déshérence;
- une fonction générale de surveillance de l'activité des sociétés de bienfaisance.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les droits perçus, les intérêts bancaires et les charges sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des dettes contractées au cours de l'exercice écoulé. Les produits financiers nets des placements effectués sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les fonds sont investis dans des obligations ou des placements à court terme productifs de revenus, lesquels sont normalement détenus jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont présentés au prix coûtant compte tenu de l'amortissement des primes ou escomptes d'émission à la date d'achat, et ce jusqu'à la date d'échéance.

c) Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et obligations des successions et des fonds en fiducie sont inscrites à leur valeur marchande au moment de la prise en charge des successions et des fonds en fiducie et un rajustement annuel pour faire correspondre la valeur de ces titres à leur valeur marchande est fait le 31 décembre de chaque année.

d) Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds et font l'objet de réévaluations périodiques.

e) Assurance-vie

Les contrats d'assurance-vie sont inscrits à leur valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds et sont réévalués tous les deux ans.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à titre de dépenses au moment de leur acquisition.

3. Compte du fonds d'administration

Le fonds d'administration est le compte de fonctionnement du curateur public. On y dépose les droits perçus par le curateur en contrepartie des services rendus pour chaque succession ou patrimoine, conformément aux dispositions de la Loi sur le curateur public.

Les excédents de trésorerie du fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et des fonds en fiducie. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du fonds d'administration, après déduction des intérêts versés sur les fonds des successions et les fonds en fiducie, conformément aux dispositions de la Loi.

Le fonds d'administration sert également au règlement de tous les frais de fonctionnement engagés par le Bureau du curateur public.

Conformément au paragraphe 9(5) de la Loi sur le curateur public, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le virement de tout solde créditeur du fonds d'administration au compte du Trésor. En mai 1990, 27 millions de dollars ont été transférés du fonds d'administration au Trésor.

4. Fonds dévolus à l'état

La Loi sur les biens en déshérence autorise le curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à l'état, conformément aux dispositions de la Loi portant réforme du droit des successions, de la Loi sur les sociétés par actions, ou en vertu de la common law. Les biens non réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province.

Au cours de l'exercice, les sommes ainsi acquises par la province se sont élevées à 1,438 millions de dollars (2,744 millions de dollars en 1990).

5. Caisse d'assurance

Les règlements pris en application de la Loi disposent que le Bureau du curateur public est tenu de constituer une caisse d'assurance en vue de se protéger contre certaines pertes dont il pourrait avoir à assumer la responsabilité. La somme de 200 000 $, prélevée sur le fonds d'administration, a été virée à ce compte.

6. Caisse de réserve dans les cas de litige

En juin 1990, le Bureau du curateur public a autorisé le virement d'une somme de 300 000 $ du compte de l'excédent au compte de la Caisse de réserve dans les cas de litige. L'objectif de cette caisse est de couvrir les frais juridiques de la partie adverse lorsque le Bureau du curateur public doit payer ces frais.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

7. Régime de retraite

Le Bureau du curateur public assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution du Bureau à la Caisse se chiffrait à 509 000 $ au cours de l'exercice (244 000 $ pour 1990) et est incluse dans le poste des avantages sociaux à l'état des recettes et des dépenses. Ce montant comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part du Bureau des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires seront effectués pendant 40 ans.

8. Sommes à remettre au trésorier de l'Ontario - fonds confisqués à des sociétés

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1991, le Bureau du curateur public a viré 4,665 millions de dollars des comptes des Biens appartenant à des sociétés dissoutes et des Sociétés de la Couronne au compte du fonds d'administration. Ces sommes provenaient de compagnies ontariennes dissoutes volontairement ou involontairement.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur provincial

Au curateur public de la province de l'Ontario et
au procureur général

J'ai vérifié le bilan du curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1991 et les états des recettes et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau du curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial,

D.F. Archer

D.F. Archer, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 26 juillet 1991

ONTARIO HYDRO

États financiers
résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites ci-dessous.

Tarifs

En vertu des pouvoirs étendus dont elle est investie, Ontario Hydro assure la production et la distribution d'énergie électrique dans l'ensemble de la province. Son fonctionnement est régi par la Loi sur la Société provinciale de l'électricité et par la Loi sur la Commission de l'Énergie de l'Ontario.

La première de ces lois stipule que le prix payé par les municipalités doit permettre de couvrir les charges d'exploitation et d'entretien du réseau électrique, l'amortissement, les intérêts, les sommes affectées au remboursement de la dette et à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités. L'affectation au remboursement de la dette est le montant nécessaire, en vertu de la loi, pour accumuler au cours d'une période de 40 ans un fonds d'amortissement égal à la dette engagée pour le coût des immobilisations en service. Quant aux sommes affectées à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités ou prélevées sur celle-ci, elles sont destinées à maintenir une situation financière saine et à minimiser les effets des fluctuations de tarifs.

En vertu des dispositions de la Loi sur la Commission de l'Énergie de l'Ontario, toute modification de tarifs d'électricité proposée par Ontario Hydro doit faire l'objet d'une audience publique devant la Commission de l'Énergie de l'Ontario, dans la mesure où cette modification concerne les services municipaux d'électricité, les clients industriels directs et, à la demande du ministre de l'Énergie, les clients ruraux au détail. La Commission de l'Énergie de l'Ontario soumet alors ses recommandations au ministre de l'Énergie. Après avoir pris connaissance de ces recommandations, le conseil d'administration d'Ontario Hydro fixe les tarifs d'électricité conformément à la Loi sur la Société provinciale de l'électricité.

Si le conseil d'administration précise son intention d'inclure dans les tarifs d'électricité futurs un montant lié à une certaine opération qui, selon les conventions comptables résumées ci-après, sera imputé ou crédité aux résultats de l'exercice en cours, ce montant est reporté et amorti sur les exercices ultérieurs, au fur et à mesure de son incorporation dans les tarifs.

Immobilisations

Les immobilisations en service sont les installations en exploitation et les installations de réserve hors exploitation. Les constructions en cours comprennent les immobilisations en construction et les réserves d'eau lourde constituées pour les centrales nucléaires en construction.

Les immobilisations sont capitalisées au prix coûtant, à savoir le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, les frais d'ingénierie et les frais généraux, l'amortissement de l'équipement de construction, l'intérêt relatif aux constructions en cours et, dans le cas des nouvelles installations, les frais de formation du personnel d'exploitation. Dans le cas des installations de production, il faut ajouter le coût net de la mise en service qui est égal aux frais de démarrage diminués de la valeur de l'énergie produite par ces installations pendant la période de mise en service. Dans le cas des installations à groupes multiples, une fraction proportionnelle du coût des installations communes est attribuée à chaque groupe d'exploitation important mis en service. Le coût de l'eau lourde englobe les coûts directs liés à la production et les frais généraux connexes, ainsi que les intérêts et l'amortissement des usines d'eau lourde et les coûts prévus d'enlèvement de ces installations. Les contrats de location, en vertu desquels Ontario Hydro jouit des avantages et assume les risques inhérents à la propriété des biens loués, sont capitalisés.

Les intérêts sur les constructions en cours sont capitalisés à des taux voisins des taux moyens des emprunts à long terme contractés pour financer les immobilisations en construction (10,8 % en 1990; 10,8 % en 1989). Si le délai d'exécution d'un projet donné est prolongé et que les activités de construction se poursuivent, les intérêts sont capitalisés pendant la période de prolongation, pourvu qu'on puisse raisonnablement espérer que le projet sera achevé.

Si un projet est annulé ou reporté indéfiniment, et qu'il y ait peu de chances d'assister à une reprise des travaux, tous les coûts engagés, y compris les frais d'annulation, sont passés en charges.

Dans le cas des immobilisations mises hors service et réservées à un usage futur, dites installations de réserve hors exploitation, les coûts de la mise en réserve sont imputés aux résultats.

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'éléments d'actif sont déterminés d'après la durée d'utilisation prévue. Pour les principales composantes, on retient la plus courte des deux durées suivantes : la durée d'utilisation prévue de la composante en question ou la durée d'utilisation restante de l'ensemble de la centrale.

Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'éléments d'actif sont les suivantes :

Centrales	
- hydroélectriques	- entre 65 et 100 ans
- à combustible fossile	- 40 ans
- nucléaires	- 40 ans
Eau lourde	- jusqu'en 2040
Installations de transport et de distribution	- entre 20 et 55 ans
Installations de production d'eau lourde	- 20 ans
Installations d'administration et de service	- entre 5 et 65 ans

ONTARIO HYDRO

États financiers
résumé des principales conventions comptables

La société ayant opté pour la méthode d'amortissement par classes homogènes de valeurs actives, le coût de la mise hors service d'une immobilisation est, en règle générale, imputé à l'amortissement cumulé; par conséquent, aucun gain ni perte n'apparaît dans le compte des résultats. Toutefois, le gain réalisé ou la perte subie à la vente d'une immobilisation, de même que la perte causée par une mise hors service anticipée, sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à titre de redressement de la dotation aux amortissements.

S'ils peuvent être estimés et s'ils sont suffisamment importants, les frais d'enlèvement d'immobilisations (diminués de la valeur résiduelle), à l'exception des installations de production d'eau lourde, peuvent faire l'objet de provisions imputées à la dotation uniforme aux amortissements sur une période correspondant à la durée d'utilisation restante des immobilisations en question. Dans le cas des installations de production d'eau lourde, les provisions pour frais d'enlèvement sont imputées aux coûts de production d'eau lourde selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation restante des installations. Tous les autres frais d'enlèvement sont imputés à la dotation aux amortissements au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Par frais d'enlèvement, on entend les coûts prévus pour le déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustible fossile et des installations de production d'eau lourde, et pour le retrait de certains canaux de combustible de réacteurs nucléaires.

Les durées d'utilisation prévues des immobilisations sont revues régulièrement, tout comme les principales hypothèses qui servent de base aux évaluations concernant les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations. Les changements éventuels sont répercutés sur la durée d'utilisation restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les prix de l'électricité.

La méthode retenue pour l'amortissement des installations de réserve hors exploitation consiste à imputer toute réduction de valeur prévue à la dotation aux amortissements, de façon linéaire, sur la durée pendant laquelle on compte ne pas utiliser l'installation.

Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

Afin d'assurer à ses centrales un approvisionnement régulier en combustible, Ontario Hydro a conclu avec ses fournisseurs des accords à long terme. S'il est prévu dans le contrat qu'Ontario Hydro doit commencer les paiements avant la fourniture du combustible pour couvrir les frais de démarrage, les versements effectués et autres coûts connexes, notamment les intérêts, sont comptabilisés au titre d'acomptes non amortis sur la fourniture de combustible. Ces acomptes sont par la suite amortis sur les stocks, au moment de la livraison du combustible.

Combustible pour la production d'énergie électrique

Cette rubrique comprend les coûts moyens des stocks de combustible consommé, les frais de mise en service de l'énergie produite et les provisions pour les frais d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période. Le coût des stocks de combustible consommé comprend les achats de combustible, les frais de transport et de manutention, et l'amortissement des acomptes versés sur le combustible. Les frais de transport englobent les intérêts et l'amortissement du matériel ferroviaire d'Ontario Hydro. Le coût de l'énergie produite pendant la période de mise en service correspond au supplément de coût d'exploitation et de frais de combustible engagé pour produire la même quantité d'énergie dans les groupes de production remplacés par la mise en service. Les coûts d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période sont imputés aux résultats, d'après une estimation des dépenses futures et des intérêts accumulés à la date prévue d'évacuation. Les dépenses prévues, les intérêts, les taux d'inflation et la date prévue d'évacuation sont révisés périodiquement. Les redressements requis par les rectifications apportées sont imputés aux résultats selon la méthode de dotation uniforme sur la période qui va de la première année au cours de laquelle ces modifications peuvent être répercutées sur les prix de l'électricité à la date prévue de la mise en service de l'installation d'évacuation.

Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires à court terme de la société sont convertis en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont crédités ou imputés aux résultats. La dette à long terme payable en devises est convertie en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Dans ce cas, les gains ou pertes de change sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette, et ils sont amortis au cours des exercices suivants selon la méthode de dotation uniforme sur la durée de vie restante de la dette.

Les gains ou les pertes de change sur opérations de couverture de la dette à long terme payable en devises sont reportés et inclus aux charges non amorties de la dette. Les gains ou les pertes reportés liés aux remboursements du capital sont amortis selon la méthode de dotation uniforme jusqu'à l'échéance des remboursements du montant en capital ayant fait l'objet de couverture. Les gains ou les pertes reportés liés aux paiements d'intérêt sont crédités ou imputés à l'exercice où les paiements d'intérêt ayant fait l'objet de couverture sont exigibles.

Les gains ou les pertes de change au remboursement anticipé d'une dette à long terme sont reportés et inclus aux charges non amorties de la dette si le risque relatif à la devise de la dette remboursée n'est pas réduit à la suite du refinancement, dans la même devise, de cette dette. Ces gains ou pertes reportés sont amortis selon la méthode de dotation uniforme sur une période qui va jusqu'à la date initiale d'échéance de la dette remboursée. S'il y a réduction du risque relatif à la devise à la suite du remboursement anticipé de la dette, les gains ou pertes de change qui en résultent sont crédités ou imputés aux résultats.

ONTARIO HYDRO

États financiers
résumé des principales conventions comptables

Charges non amorties de la dette

Les charges non amorties de la dette comprennent les sommes non amorties liées aux pertes ou aux gains de change non matérialisés résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en devises, aux pertes ou aux gains de change sur les opérations de couverture, aux pertes ou aux gains de change au remboursement anticipé de la dette à long terme, aux primes ou escomptes à l'émission de la dette ou à l'acquisition de dette avant la date d'échéance, et aux primes ou escomptes liés aux opérations de couverture en devises.

Les primes ou escomptes à l'émission de la dette sont amortis sur une période qui va jusqu'à l'échéance de la dette. Les primes ou escomptes à l'acquisition de dette avant la date d'échéance sont amortis au cours de la période qui va de la date d'acquisition jusqu'à la date initiale d'échéance. Les primes ou escomptes sur opérations de couverture en devises sont crédités ou imputés aux résultats des exercices selon le terme de chaque opération.

Accord nucléaire – Récupération

Ontario Hydro, Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont conclu un accord sur la construction et l'exploitation des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering, la propriété de ces tranches revenant à Ontario Hydro. Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont investi 258 millions de dollars, montant qui a été déduit de la valeur des immobilisations en service relativement aux tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering. Jusqu'en 2003, Ontario Hydro devra verser mensuellement des paiements aux deux autres parties, au prorata de leur apport de capital. Ces paiements, dits «récupération», correspondent à l'avantage net d'exploitation procuré par l'énergie électrique produite par les tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering, par rapport à l'énergie électrique produite par des groupes au charbon semblables aux groupes 1 et 2 de la centrale de Lambton.

Pendant la période d'arrêt des tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering, de 1983 à 1988, pour le remplacement des tubes de force, le calcul de la récupération a donné lieu à des montants négatifs, qui ont été portés au crédit des comptes d'exploitation des exercices couverts par cette période. Les montants négatifs cumulés, intérêt compris, sont inclus dans les débiteurs à long terme et sont portés en réduction des récupérations futures payables à la province de l'Ontario et à Énergie atomique du Canada limitée pendant la durée restante de l'Accord nucléaire, à partir de la remise en service de la dernière des deux tranches en novembre 1988.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents d'Ontario Hydro. Aux fins comptables, les coûts découlant du régime sont déterminés de manière actuarielle à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction sur les effets des événements futurs sur la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées de retraite, et de l'évaluation de l'actif du régime de retraite à partir d'une moyenne de cinq ans de la valeur marchande. Les surplus et les déficits enregistrés par le régime sont amortis selon la méthode de dotation uniforme sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés couverts par le régime de retraite d'Ontario Hydro.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés à l'exception de ceux liés directement à la conception ou à la construction d'une installation donnée, qui sont capitalisés comme faisant partie de l'installation.

ONTARIO H[illegible]DRO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990	**1990**	1989
		en millions de dollars
Produits		
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie primaires		
ervices municipaux	**4 373**	4 209
Clients ruraux au détail	**1 297**	1 256
Clients industriels directs	**792**	790
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires (note 1)	**6 462** / **22**	6 255 / 91
	6 484	6 346
Charges		
Exploitation, entretien et administration	**1 927**	1 534
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	**1 035**	1 132
Achats de puissance	**477**	230
Accord nucléaire – Recupération	**(15)**	1
Montants perçus par le gouvernement provincial (note 2)	**235**	177
Amortissement (note 3)	**908**	845
	4 567	3 919
Bénéfice avant charges de financement	**1 917**	2 427
Charges de financement		
Intérêts (note 4)	**1 803**	1 697
Opérations de change	**(15)**	31
	1 788	1 728
Bénéfice net	**129**	699
Affectations :		
Remboursement de la dette	**374**	357
Fluctuations de tarifs et éventualités	**(245)**	342
	129	699

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

Bilan
au 31 décembre 1990

	1990	1989
		en millions de dollars
ACTIF		
Immobilisations (note 5)		
Immobilisations en service	**32 497**	27 786
Moins amortissement cumulé	**7 823**	7 017
	24 674	20 769
Constructions en cours	**10 465**	11 593
	35 139	32 362
Actif à court terme		
Débiteurs	**751**	788
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique (note 6)	**1 352**	1 108
Matériaux et fournitures, au prix coûtant	**398**	339
	2 501	2 235
Autres éléments d'actif		
Charges non amorties de la dette	**248**	218
Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible (note 7)	**709**	728
Frais reportés non amortis (note 8)	**227**	313
Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif	**549**	421
	1 733	1 680
	39 373	36 277

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

Bilan
au 31 décembre 1990

	1990	1989
		en millions de dollars
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	**27 701**	25 141
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 10)	**622**	356
Créditeurs et charges à payer	**727**	919
Billets à payer à court terme	**108**	-
Intérêts courus	**768**	742
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**1 677**	1 661
	3 902	3 678
Autres éléments de passif		
Créditeurs à long terme et charges à payer	**230**	222
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié (note 11)	**1 124**	949
	1 354	1 171
ÉVENTUALITÉS (notes 7 et 13)		
CAPITAUX PROPRES		
Affectations accumulées au remboursement de la dette	**4 301**	3 927
Réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités	**1 988**	2 233
Contributions de la province de l'Ontario au titre de la construction rurale	**127**	127
	6 416	6 287
	39 373	36 277

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil et président-directeur général,

K G Franklin

Le vice-président du conseil,

Toronto, Canada,
le 11 mars 1991

ONTARIO HYDRO

État des affectations accumulées au remboursement de la dette

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	Services municipaux	*District électrique (Clients ruraux au détail et industriels directs)*	**1990**	*Total* 1989
		en millions de dollars		
Solde au début de l'exercice	2 719	1 208	**3 927**	3 570
Affectation	255	119	**374**	357
Solde à la fin de l'exercice	2 974	1 327	**4 301**	3 927

ÉTAT DE LA RÉSERVE POUR FLUCTUATIONS DE TARIFS ET ÉVENTUALITÉS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	Provisions constituées dans l'intérêt de tous les clients	*Provisions constituées dans l'intérêt de certains groupes de clients*				
		Services municipaux	*Clients ruraux au détail*	*Clients industriels directs*	**1990**	*Total* 1989
			en millions de dollars			
Solde au début de l'exercice	2 217	1	13	2	**2 233**	1 891
Affectation (prélèvement)	(250)	-	1	4	**(245)**	342
Solde à la fin de l'exercice	1 967	1	14	6	**1 988**	2 233

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990	**1990**	1989
	en millions de dollars	
Liquidités provenant de l'exploitation (note 12)	**754**	1 705
Liquidités provenant du financement		
Émission de titres de dette à long terme	**4 148**	3 221
Remboursement de la dette à long terme	**(1 633)**	(2 059)
	2 515	1 162
Variations des liquidités – diminution (note 12)	**374**	168
Liquidités provenant du financement	**2 889**	1 330
Liquidités utilisées pour l'investissement dans des éléments d'actif	**3 643**	3 035
Liquidités utilisées pour l'investissement dans d'autres éléments d'actif	**(51)**	(43)
Liquidités investies dans des immobilisations	**3 592**	2 992
Variations des créditeurs et des charges à payer afférentes à l'investissement dans des immobilisations – (diminution) augmentation	**(48)**	103
Investissement dans des immobilisations (note 12)	**3 544**	3 095

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

1. Puissance et énergie secondaires

Les produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires représentent les 20 millions de dollars (87 millions de dollars en 1989) tirés de la vente d'électricité à des sociétés américaines d'électricité.

2. Montants perçus par le gouvernement provincial

	1990	1989
		en millions de dollars
Redevances d'eau	**102**	95
Frais de garantie de dette	**133**	82
	235	177

Les montants perçus par le gouvernement provincial sont les montants qu'Ontario Hydro verse au gouvernement provincial de l'Ontario pour les frais de garantie de dette et les redevances d'eau.

Redevances d'eau :
Sous la rubrique «Redevances d'eau», figurent les montants versés à la province de l'Ontario en contrepartie de l'usage de l'eau à des fins de production d'hydroélectricité.

Frais de garantie de dette :
En mai 1989, la province de l'Ontario a statué qu'Ontario Hydro devait payer à la province des frais annuels de garantie de dette s'élevant à 0,5 % de la dette totale non réglée garantie par la province au 31 décembre de l'exercice précédent. Les frais de garantie de dette de 1989, d'un montant de 82 millions de dollars, reflètent le fait qu'ils ont été payés à partir de mai 1989 seulement.

3. Amortissement

	1990	1989
		en millions de dollars
Amortissement des immobilisations en service	**858**	792
Amortissement des frais reportés	**39**	40
Frais d'enlèvement d'immobilisations		
– provision pour coûts d'enlèvement des canaux de combustible	**55**	77
– provision pour coûts de déclassement	**32**	33
– autres coûts d'enlèvement	**38**	22
	1 022	964
Moins :		
Amortissement imputé aux postes		
– construction en cours	**59**	53
– production d'eau lourde	**50**	51
– combustible pour la production d'énergie électrique	**2**	2
Gain net à la vente d'immobilisations	**3**	13
	114	119
	908	845

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

4. Intérêts

	1990	1989
	en millions de dollars	
Intérêts sur obligations, billets et autres titres de dette	**3 096**	2 932
Intérêts sur les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié	**108**	84
	3 204	3 016
Moins :		
Intérêts imputés aux postes – constructions en cours	**1 169**	1 016
– production d'eau lourde	**71**	77
– combustible pour la production d'énergie électrique	**78**	82
Intérêts gagnés sur placements	**83**	144
	1 401	1 319
	1 803	1 697

5. Immobilisations

	1990		
	Immobilisations en service	*Amortissement cumulé*	*Constructions en cours*
	en millions de dollars		
Centrales – hydroélectriques	**1 972**	**689**	**81**
– à combustible fossile	**3 992**	**1 630**	**527**
– nucléaires	**13 545**	**2 118**	**7 718**
Eau lourde	**2 907**	**340**	**1 181**
Transport et distribution	**7 349**	**1 797**	**839**
Installations de production d'eau lourde	**1 129**	**551**	**-**
Installations d'administration et de service	**1 603**	**698**	**119**
	32 497	**7 823**	**10 465**

	1989		
	Immobilisations en service	*Amortissement cumulé*	*Constructions en cours*
	en millions de dollars		
Centrales – hydroélectriques	1 923	657	51
– à combustible fossile	3 732	1 539	169
– nucléaires	10 874	1 785	8 837
Eau lourde	2 507	294	1 316
Transport et distribution	6 197	1 641	1 122
Installations de production d'eau lourde	1 127	498	-
Installations d'administration et de service	1 426	603	98
	27 786	7 017	11 593

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

5. Immobilisations (suite)

La majeure partie des constructions en cours au 31 décembre 1990 concernait le programme de construction de la centrale nucléaire de Darlington. Le coût des travaux de construction en cours associés à ce programme, y compris l'eau lourde, s'élevait à 8 268 millions de dollars au 31 décembre 1990 (9 885 millions de dollars en 1989).

La tranche 2 de la centrale de Darlington a été mise en service industriel en octobre 1990. Les trois tranches restantes doivent être mises en service d'ici fin 1993. Une fois terminée, la centrale nucléaire de Darlington fournira 3 524 mégawatts de puissance sûre.

Les coûts d'achèvement de ce programme sont estimés à 1 882 millions de dollars, ce qui comprend l'inflation et l'intérêt s'élevant à environ 1 197 millions de dollars. Compte tenu des incertitudes liées aux longs délais d'exécution des travaux et aux dates prévues de mise en service, ces coûts sont sujets à modification.

6. Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	**1990**	1989
		en millions de dollars
Stocks – uranium	**733**	700
– charbon	**518**	396
– mazout	**101**	12
	1 352	1 108

7. Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible	**1990**	1989
		en millions de dollars
Uranium – Rio Algom Limited	**399**	406
– Denison Mines Limited	**310**	322
	709	728

Les acomptes non amortis sur la fourniture de combustible sont recouvrés au moment de la livraison. Au cours des cinq prochains exercices, l'amortissement des acomptes sur la fourniture d'uranium s'élèvera, selon le calendrier actuel d'amortissement, à quelque 32 millions de dollars pour le contrat passé avec Rio Algom Limited et à quelque 68 millions de dollars pour le contrat passé avec Denison Mines Limited (Denison).

Ontario Hydro a, avec Denison et Rio Algom Limited, des contrats à long terme de fourniture d'uranium respectivement jusqu'en 2012 et 2027. À l'heure actuelle, Ontario Hydro prévoit un besoin d'environ 1 800 mégagrammes d'uranium en 1991, besoin qui devrait être ramené à environ 1 700 mégagrammes en 1995. Les stocks d'uranium au 31 décembre 1990 et les livraisons prévues dans les contrats jusqu'à la fin de 1993 dépassent d'environ 900 mégagrammes les besoins prévus jusqu'à la fin de 1993. Pour la période allant de 1994 à 2012, les livraisons prévues dans les contrats dépassent les besoins prévus des centrales nucléaires actuellement en service et en construction d'environ 1 000 mégagrammes par an. Ontario Hydro pourra, sous certaines conditions, annuler ou renégocier les contrats. Si un contrat est annulé, le fournisseur n'est pas tenu de rembourser les acomptes reçus.

Le 11 mars 1991, le conseil d'administration d'Ontario Hydro a autorisé la direction à aviser Denison que le prix du concentré d'uranium, prévu par le contrat pour la fourniture d'uranium (le contrat), devrait être modifié pour 1991 et 1992. Si Denison accepte la modification de prix, Ontario Hydro sera tenue de payer le prix modifié pour les livraisons de concentré d'uranium effectuées en 1991 et 1992. Si Denison n'accepte pas la modification de prix, Ontario Hydro pourra annuler le contrat à compter du 31 décembre 1992. Toutefois, il est impossible à l'heure actuelle de déterminer quelle sera la décision de Denison. S'il y avait annulation du contrat, les acomptes non recouvrés et les frais connexes ne seraient sans doute pas imputés directement aux résultats, mais seraient reportés et amortis sur les tarifs, en vertu des pouvoirs dont le conseil d'administration d'Ontario Hydro est investi pour fixer les tarifs.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

8. Frais reportés non amortis

	1990	1989
	en millions de dollars	
Usine d'eau lourde de Bruce D	**111**	148
Centrale de Wesleyville	**7**	10
	118	158
Contrat de fourniture de mazout	**58**	87
Entente d'achat de charbon	**51**	68
	227	313

Les frais reportés non amortis sont les frais des exercices précédents que le conseil d'administration a décidé, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, de reporter ou d'amortir de façon linéaire sur les tarifs d'électricité pendant un nombre déterminé d'années.

Ainsi, en 1990, 39 millions de dollars et 46 millions de dollars (40 millions de dollars et 46 millions de dollars en 1989) ont été imputés respectivement à l'amortissement et au poste «combustible utilisé pour la production d'énergie électrique».

9. Dette à long terme

	1990	1989
	en millions de dollars	
Obligations et billets à payer	**29 292**	26 694
Autre dette à long terme	**86**	108
	29 378	26 802
Moins la tranche de la dette échéant à moins d'un an	**1 677**	1 661
	27 701	25 141

L'encours des obligations et billets à payer, exprimé en dollars canadiens, est ventilé par année d'échéance et monnaie de paiement à la page suivante.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

9. Dette à long terme (suite)

Année d'échéance	1990 Encours en capital			Taux moyen pondéré du coupon	1989 Encours en capital	Taux moyen pondéré du coupon
	Dollars canadiens	Devises	Total		Total	
		en millions de dollars		en pourcentage	en millions de dollars	en pourcentage
1990	–	–	–		1 639	
1991	1 380	273	1 653		1 645	
1992	1 119	902	2 021		2 036	
1993	2 759	41	2 800		2 822	
1994	1 363	564	1 927		1 891	
1995	1 959	738	2 697		–	
1 - 5 ans	8 580	2 518	11 098	11,0	10 033	11,0
6 - 10 ans	5 908	623	6 531	10,0	5 416	9,6
11 - 15 ans	2 541	968	3 509	11,2	3 651	11,6
16 - 20 ans	3 446	1 835	5 281	10,4	5 368	10,0
21 - 25 ans	971	902	1 873	13,2	2 226	13,5
26 - 30 ans	1 000	–	1 000	10,9	–	–
	22 446	6 846	29 292	10,8	26 694	10,8

Monnaies de paiement :

Dollars canadiens	22 446	19 936
Dollars US	6 846	6 753
Livres sterling	–	5
	29 292	26 694

Le capital et les intérêts des obligations et des billets à payer sont détenus ou garantis par la province de l'Ontario.

Les obligations et les billets à payer en dollars US comprennent les obligations d'Ontario Hydro d'une valeur de 5 056 millions de dollars canadiens (5 096 millions de dollars canadiens en 1989) détenues par la province de l'Ontario et dont les modalités sont identiques à celles des titres de la province de l'Ontario émis aux États-Unis pour le compte d'Ontario Hydro.

Ontario Hydro a pris des dispositions financières afin de couvrir une partie de son risque de change lié au remboursement du montant en capital et aux paiements d'intérêt de la dette à long terme. Ces dispositions concernent principalement des contrats de change à terme et des contrats de troc de devises.

Au 31 décembre 1990, les contrats de change à terme portaient sur 1 128 millions de dollars US (1 995 millions de dollars US en 1989), au cours moyen pondéré en dollars canadiens de 1,27 (1,26 en 1989). Ces contrats de change à terme couvrent des paiements de capital et d'intérêt totalisant 350 millions de dollars US exigibles en 1991 et des paiements de capital et d'intérêt totalisant 778 millions de dollars US exigibles entre 1992 et 1998. De plus, des contrats de troc de devises changent des paiements de capital et d'intérêt d'un total de 850 millions de dollars US exigibles de 1991 à 1995 en 1 095 millions de dollars canadiens.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

9. Dette à long terme (suite)

Autre dette à long terme :	*Année d'échéance*	*Taux d'intérêt*	**1990**	1989
		en pourcentage	*en millions de dollars*	
Solde à payer à Énergie atomique du Canada limitée sur l'achat de l'usine d'eau lourde de Bruce A	1992	7,8	**47**	67
Contrat de location capitalisé pour l'édifice du siège social, payable en dollars US	2005	8,0	**38**	40
Contrats de location capitalisés pour le matériel de transport et de service	1991 à 1995	6,3 à 11,9	**1**	1
			86	108

Les remboursements, en capital seulement, de la dette mentionnée ci-dessus s'élèveront à 55 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices. La tranche payable à moins d'un an représente 24 millions de dollars (22 millions de dollars en 1989).

10. Dette bancaire

La dette bancaire comprend des marges de crédit bancaire à court terme d'un montant de 600 millions de dollars. Ces marges de crédit sont non garanties et portent intérêt au taux de base canadien.

11. Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié

	1990	1989
	en millions de dollars	
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations		
- coûts de déclasement	**330**	267
- coûts d'enlèvement des canaux de combustible	**278**	250
	608	517
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié	**516**	432
	1 124	949

Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations :
Ces frais comprennent les coûts d'enlèvement de certains canaux de combustible de réacteurs nucléaires qui seront probablement remplacés au cours de la durée d'utilisation des réacteurs nucléaires, et les coûts de déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustible fossile et des installations de production d'eau lourde à la fin de leur durée d'utilisation. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les frais d'enlèvement d'immobilisations sont les suivantes :

- enlèvement des canaux de combustible des tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Pickering A entre 1989 et 1992 (1989 : entre 1989 et 1992); des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Bruce A entre 1993 et 1999 (1989 : entre 1996 et 2000) et des tranches 3 et 4 de cette même centrale entre 2002 et 2010 (1989 : entre 2002 et 2010); des tranches de la centrale nucléaire de Pickering B entre 2012 et 2017 (1989 : entre 2012 et 2017); des tranches de la centrale de Bruce B entre 2014 et 2019 (1989 : entre 2014 et 2019) et des tranches de la centrale de Darlington entre 2019 et 2024;

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

11. Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié (suite)

- déclassement des centrales nucléaires entre 2042 et 2065 fondé sur un démantèlement reporté (démantèlement après remisage, avec surveillance pendant 30 ans après l'arrêt des réacteurs), et distance de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation;
- démantèlement des usines de production d'eau lourde de Bruce A, B et D entre 1995 et 2005;
- taux d'intérêt variant jusqu'en 2065 entre 9 % et 10 % (1989 : entre 10 % et 11 %);
- taux d'inflation variant jusqu'en 2065 entre 4 % et 7 % (1989 : entre 4 % et 9 %).

Compte tenu des variations possibles des facteurs présentés ci-dessus et des méthodes utilisées pour le déclassement et l'enlèvement des canaux de combustible, ces estimations sont sujettes à révision.

Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié : Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts d'évacuation du combustible irradié sont les suivantes :

- date prévue de mise en service des installations d'évacuation du combustible nucléaire irradié : 2025 (1989 : 2010);
- distance de transport entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation : 1 000 kilomètres;
- taux d'intérêt jusqu'à la date d'évacuation : entre 9 % et 10 % (1989 : entre 10 % et 11 %);
- taux d'inflation jusqu'à la date d'évacuation : entre 4 % à 7 % (1989 : entre 4 % et 9 %).

Compte tenu des incertitudes liées aux techniques d'évacuation et aux facteurs mentionnés ci-dessus, ces estimations sont sujettes à modification.

12. État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations

L'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations retrace l'investissement dans des immobilisations des liquidités provenant des activités d'exploitation et de financement, et les effets des variations des créditeurs et des charges à payer afférentes à l'investissement dans des immobilisations au cours de l'exercice. Cet état met en évidence les fonds investis dans des immobilisations à la lumière du niveau actuel des activités de construction d'Ontario Hydro dont le financement est fourni par deux sources : les liquidités provenant de l'exploitation et les liquidités provenant du financement.

Les liquidités provenant du financement représentent les liquidités provenant de l'émission de titres de dette à long terme, moins les remboursements de la dette à long terme, et les effets des variations des liquidités qui sont définies comme étant l'encaisse et les placements à court terme, moins la dette bancaire et les billets à payer à court terme.

Les liquidités provenant de l'exploitation et les variations des liquidités sont ventilées à la page suivante.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

12. État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations (suite)

	1990	1989
	en millions de dollars	
Liquidités provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	129	699
Éléments ne nécessitant aucun mouvement de fonds au cours de l'exercice :		
Amortissement	908	845
Amortissement des gains et pertes de change	(48)	(52)
Provision pour frais d'évacuation du combustible irradié	35	27
Autres	121	178
	1 145	1 697
Variations du fonds de roulement hors caisse et des créditeurs à long terme afférentes à l'exploitation – diminution (augmentation)	(391)	8
Liquidités provenant de l'exploitation	754	1 705
Variations des liquidités		
Dette bancaire – augmentation	266	668
Billets à payer à court terme – augmentation (diminution)	108	(500)
Variations des liquidités	374	168
Investissement dans des immobilisations		
La comparaison des variations des immobilisations au cours de l'exercice et de l'investissement dans des immobilisations pour l'exercice se résume ainsi :		
Variations des immobilisations	2 777	2 387
Amortissement des immobilisations en service	858	792
Moins amortissement imputé à la production d'eau lourde et aux installations en construction	(108)	(104)
	750	688
Valeur comptable nette des immobilisations vendues ou mises hors service	17	20
Investissement dans des immobilisations	3 544	3 095

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

13. Retraite, assurance et soins médicaux

Les programmes d'avantages sociaux destinés aux employés d'Ontario Hydro comprennent les régimes de retraite, d'assurance-vie collective et d'invalidité à long terme. L'actif de ces régimes ainsi que l'évolution de l'actif au cours de l'exercice figurent dans les états financiers de la caisse de retraite et d'assurance et ils ne sont pas inclus dans les états financiers d'Ontario Hydro.

Régime de retraite :
Le 30 mars 1990, le syndicat des employés d'Ontario Hydro (OHEU), section1000 du Syndicat canadien de la fonction publique, a intenté une action à la Cour suprême de l'Ontario. Cette action exige, entre autres choses, qu'Ontario Hydro respecte les obligations légales selon lesquelles elle doit verser au régime de retraite la différence existant entre le montant des cotisations des employés et le montant du coût des prestations de retraite comme déterminé par les évaluations actuarielles, pour les années 1965, 1980 à 1985 et 1987 à 1989, plus l'intérêt antérieur au jugement. En réponse à cette action, Ontario Hydro a déposé un avis de comparution. Aucune charge à payer n'a été inscrite aux états financiers de 1990 pour tenir compte de l'éventualité relative à ces années, car il est impossible à l'heure actuelle de déterminer quelle sera la décision de la Cour suprême. Cependant, dans le cadre d'une convention collective de l'OHEU portant sur deux ans qui prévoit des prestations de retraite améliorées, Ontario Hydro accepte de verser 381 millions de dollars au régime de retraite entre 1990 et 1992 relativement aux cotisations de la société et intérêts connexes pour toutes les années litigieuses jusqu'en 1989. Ce montant comprend 71 millions de dollars payés par Ontario Hydro en janvier 1990 conformément à la décision de la Cour d'appel concernant les cotisations de la société en 1986. L'intérêt est payable au taux de rendement de la caisse de retraite pour le solde demeurant impayé après le 27 avril 1990. Les paiements sont effectués sans préjudice de toute défense qu'Ontario Hydro pourrait mener concernant les montants qui peuvent être exigibles de droit relativement aux années litigieuses. Le montant de 381 millions de dollars et tout montant supplémentaire qu'Ontario Hydro devra verser au régime de retraite pour les années litigieuses devront être imputés dans le bilan au poste des charges à payer au titre du régime de retraite. Si le montant à inscrire au titre du régime de retraite ne comporte pas d'avantage futur pour Ontario Hydro, comme déterminé en accord avec les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, la direction demandera probablement au conseil d'administration de spécifier que ces pertes de valeur soient reportées aux résultats et amorties dans l'avenir d'une manière permettant leur inclusion dans les tarifs d'électricité.

Les coûts découlant du régime de retraite sont de 165 millions de dollars en 1990 (65 millions de dollars en 1989). En 1990, quelque 124 millions de dollars (49 millions de dollars en 1989) des coûts découlant du régime de retraite ont été imputés aux résultats et 41 millions de dollars (16 millions de dollars en 1989) ont été capitalisés.

Les coûts découlant du régime de retraite en 1990 ont été déterminés de manière actuarielle aux fins comptables à partir des hypothèses les plus probables suivantes, lesquelles tiennent compte de la nature à long terme du régime de retraite :

- taux utilisé pour actualiser la valeur des prestations futures - 8,50 % (1989 : 8,50 %);
- taux utilisé pour évaluer les frais d'intérêt et le rendement du capital investi - 8,50 % (1989 : 8,50 %);
- taux d'évolution des salaires - 7,00 % (1989 : 7,00 %);
- taux utilisé pour évaluer les améliorations des prestations de retraite afin de compenser en partie l'effet de la hausse du coût de la vie - 3,75 % (1989 : 2,50 %);
- âge moyen de la retraite pour les hommes - 60,6 ans (1989 : 59,1 ans); âge moyen de la retraite pour les femmes - 61,5 ans (1989 : 60,2 ans);
- durée moyenne du reste de la carrière active des employés - 16 ans (1989 : 17 ans).

D'après ces hypothèses, la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées était estimée à 4 756 millions de dollars au 31 décembre 1990 (3 524 millions de dollars en 1989), et l'actif du régime de retraite, à 4 489 millions de dollars (3 882 millions de dollars en 1989) selon une moyenne de cinq ans de la valeur marchande.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers

13. Retraite, assurance et soins médicaux (suite)

Régime d'assurance-vie collective :
L'actif du régime d'assurance-vie collective s'élevait au 31 décembre 1990 à 13 millions de dollars (21 millions de dollars au 31 décembre 1989). Cet actif est utilisé depuis le 1er avril 1986 pour payer la part de l'employé et de l'employeur des primes d'assurance de tous les employés membres du régime, et ce, jusqu'à son épuisement.

Régime collectif de soins médicaux :
Ontario Hydro offre un régime collectif de soins médicaux à ses employés. En 1990, le coût de ce régime a été de 37 millions de dollars (36 millions de dollars en 1989).

Autres prestations versées aux employés retraités :
Outre les prestations de retraite, Ontario Hydro verse les prestations prévues par les régimes collectifs d'assurance-vie et de soins médicaux à ses employés à la retraite et, dans certains cas, au conjoint survivant et aux personnes à charge non mariées de ses anciens employés. Les coûts des prestations relatives aux régimes collectifs d'assurance-vie et de soins médicaux sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés. En 1990, le coût de ces prestations s'est élevé à 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 1989).

14. Recherche et développement

En 1990, quelque 148 millions de dollars de frais de recherche et de développement ont été imputés aux résultats, et 16 millions ont été capitalisés (respectivement 112 millions et 10 millions de dollars en 1989).

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1989 figurant dans l'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations ont été reclassés de façon à correspondre à la présentation des états financiers de 1990.

ONTARIO HYDRO

Rapport de la direction et rapport des vérificateurs

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT À LA PUBLICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Les états financiers d'Ontario Hydro ci-joints sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites dans le résumé des principales conventions comptables ci-joint. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations établies d'après le jugement de la direction, surtout dans le cas d'opérations influant sur l'exercice étudié mais ne pouvant être menées à terme avant un certain temps. Ces états financiers ont été dressés dans les limites raisonnables de l'importance relative et compte tenu de l'information disponible en date du 11 mars 1991. Les renseignements présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes aux états financiers.

La direction a recours à un système de contrôles internes en vue d'assurer, avec une certitude raisonnable, la protection des biens de la société et la publication de renseignements financiers fiables au moment opportun. Ce système comprend des directives et des procédés stricts ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée de l'autorité et des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue régulièrement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young, vérificateurs externes indépendants nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Les vérificateurs externes sont tenus d'exprimer leur opinion sur le fait de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs décrit ci-dessous l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Par le biais de son comité de vérification, le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la publication des états financiers et aux contrôles internes. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et externes pour veiller à ce que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, et pour revoir les états financiers avant leur soumission au conseil d'administration pour approbation. Les vérificateurs externes ont directement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière d'Ontario Hydro et quant à l'efficacité du système de contrôles internes.

Au nom de la direction

Le président du conseil et président-directeur général,

R6 Franklin

Le premier vice-président, Finances et Services,

E. D. Burden

Toronto, Canada,
le 11 mars 1991

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration d'Ontario Hydro,

Nous avons vérifié le bilan d'Ontario Hydro au 31 décembre 1990 et les états des résultats, des affectations accumulées au remboursement de la dette, de la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités et de la provenance des fonds investis dans des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'Ontario Hydro au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst + Young

Toronto, Canada,
le 11 mars 1991

Comptables agréés

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

ACTIF	1991 (milliers$)	1990 (milliers$)
Actif à court terme		
Encaisse et investissements à court terme	55 648	14 066
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	16 391	3 661
Stocks, au prix coûtant	157 250	200 411
Frais payés d'avance	1 923	1 614
	231 212	219 752
Passif et recettes non réparties		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	116 677	98 024
Recettes non réparties	114 535	121 728
	231 212	219 752

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé par :

Le Président du conseil

Le vice-président
Finances et Administration

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des recettes et des recettes non réparties de l'exercice clos le 31 mars 1991

	1991 (milliers $)	1990 (milliers $)
Ventes et autres recettes	1 936 710	2 006 975
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	977 861	1 024 352
Succursales de ventes au détail et commercialisation	216 330	210 560
Administration	43 319	38 161
Entreposage et distribution	26 642	26 679
Immobilisations	29 751	23 784
	1 293 903	1 323 536
Recettes nettes de l'exercice	642 807	683 439
Recettes non réparties à l'ouverture de l'exercice	121 728	78 289
	764 535	761 728
Moins les versements effectués au Trésorier de l'Ontario en acompte sur les recettes nettes	650 000	640 000
Recettes non réparties, fin de l'exercice	114 535	121 728

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 1991

1. Principale convention comptable

Les états financiers de la Régie sont préparés selon les conventions comptables généralement reconnues, sauf en ce qui concerne les immobilisations qui sont radiées des dépenses d'exploitation dès leur acquisition.

2. Assurances

La politique de la Régie est d'auto-assurer ses succursales contre les dommages à la propriété qui peuvent être causés par les incendies, l'eau, le vandalisme ou le vol. Tous les autres biens importants sont assurés auprès de compagnies d'assurances.

3. Engagements de location

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux,dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(milliers$)
1992	20 146
1993	16 204
1994	12 975
1995	10 586
1996	7 863
Par la suite	11 932
	79 706

4. Régime de retraite

La régie assure des prestations de retraite à ses employés permanents par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires mise sur pied par la province de l'Ontario. Les cotisations de la Régie à cette caisse au cours de l'exercice se sont élevées à 15 076 861 (1990 - 10 192 654$). Cette somme représente les cotisations courantes et les versements additionnels requis pour acquitter la quote-part de la Régie au titre des dettes non provisionnées le 1er janvier 1990. Ces versements additionnels seront requis au cours des 40 prochaines années.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 1991

5. Passif éventuel

Des poursuites judiciaires ont été intentées contre la RAO par un transporteur aérien important pour contester le droit de la Régie de percevoir des majorations de prix sur des boissons alcooliques importées en Ontario par le transporteur aérien. On ne peut prédire l'issue de cette action ni déterminer les montants en jeu. Un jugement contre la Régie, le cas échéant, sera comptabilisé comme un rajustement préalable durant l'exercice au cours duquel la réclamation sera réglée.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur provincial

À la Régie des alcools de l'Ontario
et à la ministre de la Consommation et du Commerce.

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 1991, ainsi que l'état des recettes non réparties pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 1991 et le résultat de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date conformément à la convention comptable décrite à la note afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial

D.F. Archer

D.F. Archer, F.C.A.

Toronto (Ontario)
le 19 juillet 1991

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Bilan au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990 (redressés, note 2)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 138 $	14 319 $
Comptes débiteurs	4 572	7 171
Dépôt auprès de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	8 473	11 912
Montant à recevoir de la province de l'Ontario	18 750	28 759
Pièces de rechange et fournitures	1 588	1 422
Frais payés d'avance	675	819
	42 196	64 402
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 3)	1 598	1 598
IMMOBILISATIONS		
Terrains	35 824	27 778
Bâtiments et matériel (note 4)	474 015	392 853
Améliorations locatives, déduction faite de l'amortissement cumulé de 1 719 $ (1 339 $ en 1990)	5 887	6 267
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer, déduction faite de l'amortissement cumulé de 71 122 $ (60 586 $ en 1990)	140 970	148 345
Travaux sur les voies et installation, déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 917 $ (1 872 $ en 1990)	36 975	38 247
Travaux en cours		
Programme d'extension du service du réseau GO	71 840	58 942
Autres	119 576	98 150
	885 087	770 582
	928 881	836 582
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	42 168	60 784
Produit non matérialisé à l'égard des billets vendus et non utilisés	1 626	1 132
	43 794	61 916
AVOIR		
PROVINCE DE L'ONTARIO	885 087	774 666
	928 881 $	836 582 $

AU NOM DES MEMBRES,

_____, président du conseil

_____, membre

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990 (redressés, note 2)
AVOIR AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Présenté initialement	774 666 $	622 760 $
Incidence du changement de la convention comptable (note 2)	–	(2 618)
Redressé	774 666	620 142
Apport de capital de la province de l'Ontario	158 030	190 887
	932 696	811 029
Amortissement de l'apport de capital	(47 609)	(36 363)
AVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE	885 087 $	774 666 $

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Résultats d'exploitation
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990 (redressé, note 2)
REVENUS		
Services de transport de banlieue	91 887 $	86 510 $
Revenus divers (note 6)	3 905	3 336
Gain à la vente d'immobilisations	138	2 339
	95 930	92 185
DÉPENSES (note 7)		
Exploitation des trains et des autobus	126 548	105 933
Terminus et atelier	47 019	45 065
Frais généraux et administratifs	35 969	26 456
	209 536	177 454
PERTE D'EXPLOITATION	113 606	85 269
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario, y compris l'amortissement de l'apport de capital de 47 609 $ (36 363 $ en 1990)	113 606	85 269
REVENU NET POUR L'EXERCICE	– $	– $

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990 (redressés, note 2)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte d'exploitation	(113 606) $	(85 269) $
Éléments hors caisse :		
Amortissement	47 609	36 363
Gain à la vente d'immobilisations	(138)	(2 339)
	(66 135)	(51 245)
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT	(2 097)	13 857
	(68 232)	(37 388)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouvelles immobilisations	(162 133)	(190 887)
Nouveaux autres éléments d'actif	–	(891)
Aliénation d'immobilisations	157	3 592
	(161 976)	(188 186)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Province de l'Ontario :		
Subvention d'exploitation	65 997	48 906
Apport de capital	158 030	190 887
	224 027	239 793
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	(6 181)	14 219
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 319	100
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 138 $	14 319 $

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables figurent ci-après :

a) Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au moindre du prix coûtant et de la valeur de remplacement.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant.

La Régie pourvoit à l'amortissement des différentes catégories d'éléments d'actif selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

Bâtiments et matériel	
Abris et guichets	5 ans
Autres bâtiments	20 ans
Révisions des locomotives	5 ans
Locomotives et groupes électrogènes	20 ans
Autre matériel roulant des chemins de fer	25 ans
Autobus	12 ans
Terrains de stationnement	20 ans
Divers :	
Mobilier et agencements	12 ans
Autres	3 à 5 ans
Améliorations des droits de passage et de l'atelier de chemins de fer	20 ans
Travaux sur les voies et installation	20 ans
Améliorations locatives	20 ans

c) Revenus tirés des services de transport de banlieue

Les revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu. Les produits non matérialisés figurent dans le bilan à titre de passif à court terme.

d) Subventions

Les subventions d'exploitation accordées par la province de l'Ontario sont comptabilisées à titre de réduction des pertes d'exploitation. Les gains ou les pertes à l'aliénation d'immobilisations sont compris dans les résultats. L'apport de capital de la province de l'Ontario est inclus dans l'avoir et est porté aux résultats sur la durée d'utilisation des éléments d'actif connexes.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

2. CHANGEMENT D'UNE CONVENTION COMPTABLE

La Régie a changé sa méthode d'amortissement des locomotives et des groupes électrogènes, soit de la méthode linéaire sur 25 ans appliquée au prix coûtant plus une estimation du coût des révisions à venir à la méthode linéaire sur 20 ans pour les locomotives et sur 5 ans pour le coût actuel des révisions.

Par suite de ce changement, la perte d'exploitation a été réduite de 607 $ (1 604 $ en 1990). Ce changement a été appliqué rétroactivement. L'avoir au début de l'exercice a été réduit de 2 618 $.

3. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Un solde de 891 $ découlant de la vente d'un terrain excédentaire est compris dans les autres éléments d'actif. Cet élément d'actif est garanti par une hypothèque de deuxième rang sur la propriété.

Des intérêts sont imputés à un taux de 8 %, majoré de 1 % à la fin de chaque période de cinq ans jusqu'au 28 février 2013, moment où le produit doit être versé. Des intérêts additionnels peuvent être imputés selon le revenu net tiré de la propriété. Le total des intérêts pour un an ne peut excéder 18 %.

4. BÂTIMENTS ET MATÉRIEL

	1991		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette (redressés, note 2)
Bâtiments	63 619 $	20 885 $	42 734 $
Locomotives, révisions et groupes électrogènes	132 294	21 049	111 245
Voitures coach	24 896	24 401	495
Autre matériel roulant des chemins de fer	322 833	59 777	263 056
Autobus	40 828	20 026	20 802
Terrains de stationnement	21 872	5 003	16 869
Autres	28 945	10 131	18 814
	635 287 $	161 272 $	474 015 $

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

4. BÂTIMENTS ET MATÉRIEL (suite)

	1990		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette (redressés, note 2)
Bâtiments	54 993 $	17 968 $	37 025 $
Locomotives et groupes électrogènes	76 548	15 973	60 575
Voitures coach	24 896	17 915	6 981
Autre matériel roulant des chemins de fer	302 176	46 966	255 210
Autobus	33 690	17 015	16 675
Terrains de stationnement	14 252	4 094	10 158
Autres	13 449	7 220	6 229
	520 004 $	127 151 $	392 853 $

La Régie cherche un acheteur pour 99 voitures coach, jugées excédentaires. La valeur comptable de ces voitures a été réduite à la valeur nette estimative de recouvrement, soit 495 $ par voie d'une imputation de 5 252 $ aux frais d'amortissement.

5. ENTENTES D'EXPLOITATION

Une partie importante des services offerts par la Régie est exploitée par des parties externes utilisant le matériel roulant de la Régie. Ces services sont régis par des ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et Canadien Pacifique Limitée.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

6. REVENUS DIVERS

Les revenus divers se composent comme suit :

	1991	1990
Intérêts créditeurs	956 $	935 $
Location de matériel roulant	207	191
Location de surfaces	1 186	854
Revenu de publicité	351	263
Commissions sur les ventes de billets	719	674
Autres	486	419
	3 905 $	3 336 $

7. DÉPENSES

Les dépenses se détaillent comme suit :

	1991	1990 (redressés, note 2)
Traitements, salaires et avantages sociaux	52 111 $	41 538 $
Paiement à des parties externes en contrepartie de l'exploitation de services	57 793	50 949
Carburant et huile	11 799	9 546
Autres dépenses	27 540	28 028
	149 243	130 061
Baux, locations et dépenses des usagers	12 684	11 030
Amortissement	47 609	36 363
Total des dépenses	209 536 $	177 454 $

Du montant total des dépenses ci-desus, il est jugé que 149 243 $ (130 061 $ en 1990) pourront être recouvrés des passagers et d'autres sources de revenu. Le montant pouvant finalement être recouvré a été fixé par la Régie à 65 % des dépenses recouvrables. En 1991, le total des revenus s'élève à 95 930 $ (92 185 $ en 1990), soit un recouvrement de 64,3 % (70,9 % en 1990) des dépenses recouvrables.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

8. ENGAGEMENTS

a) Acquisition de voitures à deux étages desservant les banlieues

La Régie a conclu des contrats avec la Société de développement du transport urbain Ltée pour l'achat de voitures à deux étages pour desservir les banlieues.

Le solde estimatif du prix d'achat à l'égard des 11 voitures qui n'ont pas encore été livrées s'établit à 9 890 $.

b) Acquisition d'autobus desservant les banlieues

La Régie a signé une lettre d'intention de 12 300 $ avec New Flyer Industries Limited pour l'achat de 51 autobus pour desservir les banlieues et qui seront livrés d'ici la mi-septembre1991.

c) Baux

Les versements minimaux en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1991 - 1992	5 225 $
1992 - 1993	4 952
1993 - 1994	4 506
1994 - 1995	4 245
1995 - 1996	3 951
Par la suite	50 120
	72 999 $

En plus des engagements mentionnés ci-dessus, la Régie a conclu une entente visant la location d'un terrain. Le loyer annuel aux termes de ce bail, qui échoit en 2079, s'établit à 153 $.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

9. RÉGIMES DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à la quasi-totalité de ses employés permanents en faisant partie du Régime de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. Durant l'exercice, la part de la Régie des cotisations au régime s'est chiffrée à 2 470 $ (2 144 $ en 1990). Ce montant équivaut à l'obligation totale de la Régie et est compris dans les charges dans l'état des résultats d'exploitation.

10. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

Durant l'exercice, la rémunération versée aux membres du conseil d'administration s'est élevée à environ cinquante-sept mille dollars (quarante-huit mille dollars en 1990).

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 29 avril 1991, la Régie a conclu un contrat visant l'acquisition du triage Danforth auprès des Chemins de fer nationaux du Canada pour 54 500 $. Les fonds sont détenus en fiducie en attendant une évaluation environnementale.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Rapport du vérificateur provincial

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 1991 et les états de l'avoir, de l'exploitation et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur provincial

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 31 mai 1991

D.F. Archer, F.C.A.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

État de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 1990

(en milliers de dollars)		1990	1989
Actif			
	Placements (notes 2 et 4)		
	Débentures de la province de l'Ontario	**15 851 872**	15 810 450
	Titres du marché monétaire	**1 385 161**	280 674
	Actions	**1 323 477**	
	Obligations	**293 170**	
		18 853 780	16 091 124
	Somme à recevoir de la province de l'Ontario		
	Cotisations des employeurs	**848 701**	660 287
	Intérêts sur les cotisations des employeurs	**96 182**	77 594
		944 883	737 881
	Somme à recevoir des employeurs		5 401
	Intérêts courus et dividendes	**502 462**	464 384
	Encaisse		27 210
	Total de l'actif	**20 401 125**	17 326 000
Passif			
	Dette bancaire	**2 534**	
	Créditeurs et charges à payer	**13 387**	11 381
	Somme à payer aux courtiers	**260 862**	226 720
	Total du passif	**276 783**	238 101
Actif net disponible pour le service des prestations		**20 124 332**	17 087 899

Au nom du conseil,

Le président, A. Bauer

Un membre du conseil, Doug McAndless.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

(en milliers de dollars)		1990	1989
Augmentation de l'actif			
	Revenus de placement		
	Débentures de la province de l'Ontario	**1 782 782**	1 514 015
	Encaisse et titres du marché monétaire	**188 036**	17 722
	Actions	**5 886**	
	Obligations	**1 022**	
		1 957 716	1 531 737
	Cotisations (note 7)	**1 300 448**	781 285
	Rachats de cotisations retirées	**13 342**	9 231
	Transferts provenant d'autres régimes	**19 282**	8 544
	Total de l'augmentation de l'actif	**3 290 788**	2 330 797
Diminution de l'actif			
	Diminution de la valeur du marché de placements	**926 357**	
	Prestations versées (note 8)	**741 938**	435 098
	Remboursements de cotisations	**11 180**	7 158
	Transferts à d'autres régimes	**8 816**	5 778
	Frais d'administration (note 9)	**20 303**	15 566
	Total de la diminution de l'actif	**1 708 594**	463 600
Augmentation de l'actif net		**1 584 174**	1 867 197
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice		**17 087 898**	13 639 352
Redressement des placements à la valeur du marché, au début de l'exercice (note 2)		**1 452 259**	
Transfert d'actif net du compte du Fonds d'indexation des pensions (note 3)			1 581 350
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice		**20 124 332**	17 087 899

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes
aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés selon la convention de la continuité de l'exploitation, et ils présentent la situation financière globale du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ces états ont été dressés afin d'aider les participants au régime et d'autres personnes à évaluer la sécurité globale des prestations du régime.

b) Placements

Les placements sont présentés à la valeur du marché en 1990 et sont inscrits à la date où ils sont négociés (se reporter à la note 2). Les débentures de la province de l'Ontario, qui ne sont pas négociables, sont inscrites à la valeur du marché estimative calculée en actualisant le flux monétaire d'après les rendements sur le marché à la fin de l'exercice de titres comparables. Les titres du marché monétaire sont inscrits à la fraction non amortie du coût, qui se rapproche de la valeur du marché. Les obligations et les actions sont évaluées aux cours du marché à la fin de l'exercice.

L'écart entre la valeur du marché et le coût moyen des placements est présenté à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les gains et les pertes sur la vente de placements sont déterminés en utilisant le coût moyen et sont imputés aux revenus de placement. Les dividendes sont constatés par régularisation à la date ex-dividende.

c) Cotisations de la province de l'Ontario

Les paiements spéciaux et provisoires de la province de l'Ontario (la province) sur la dette non capitalisée sont inscrits à l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

d) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus de placement sont convertis au taux mensuel moyen.

e) Prestations

Les versements des prestations, les remboursements et les transferts sont inscrits à l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la *Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants* (la Loi) et à la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite*.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont le promoteur est la province de l'Ontario. Ce régime est obligatoire pour la plupart des personnes qui sont admissibles à y participer. Les cotisations sont versées par les participants actifs, par des écoles privées et organismes désignés et par la province. Le régime est enregistré auprès de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario sous le numéro C0008450.

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations des participants actifs, des employeurs désignés et de la province. Le calcul de la valeur des prestations est effectué d'après des évaluations actuarielles (se reporter à la note 6). En vertu du paragraphe 5 (3) de la Loi, la province couvre toute insuffisance annuelle du flux monétaire après l'aliénation de tous les éléments d'actif du régime pouvant être vendus.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, le salaire moyen des cinq meilleures années et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de l'âge de 55 ans. Lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service équivaut à 90, une rente de retraite non réduite peut lui être versée quel que soit son âge.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge, aux participants frappés d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service décomptées. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes
aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

e) Prestations de décès
Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant et pourraient l'être au décès d'un retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente immédiate ou différée ou d'une somme forfaitaire.

f) Retraits
Sous réserve des dispositions d'immobilisation des cotisations, les remboursements en cas de sortie du régime et les transferts, y compris les intérêts, sont payables lorsqu'un participant cesse d'avoir un emploi dans le secteur de l'enseignement.

g) Impôts sur le revenu
Le régime est un régime de rente agréé en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la caisse) n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du régime est le 0345785.

h) Indexation des prestations
Depuis 1975, les prestations de retraite sont rajustées en fonction de l'inflation à 100 % de l'indice des prix à la consommation, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. Certaines prestations pour les périodes avant 1975 ont été rajustées à la hausse conformément à des arrêtés en conseil émis avant 1976.

2. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables ainsi que le mode de présentation de ces états financiers ont été modifiés en 1990 afin de refléter l'adoption anticipée des principes comptables généralement reconnus à l'égard des régimes de retraite. Ces normes sont obligatoires aux fins générales des états financiers du régime pour 1991. Ces changements, qui ont été appliqués de façon prospective, sont les suivants :

a) Le mode de présentation des états financiers, y compris celui des notes, a été modifié. Antérieurement, l'information portait essentiellement sur l'actif net de la caisse et les opérations s'y rapportant; elle comprend maintenant les engagements relatifs aux rentes du régime.

b) La méthode d'évaluation des débentures de la province de l'Ontario a été modifiée, passant du prix coûtant à la valeur du marché.

Au 1er janvier 1990, l'excédent de la valeur du marché sur le prix coûtant des débentures était de 1,452 milliard de dollars. L'excédent correspondant au 31 décembre 1990 était de 0,484 milliard. Le changement de 0,968 milliard de dollars apporté en 1990, conjointement aux modifications de la valeur du marché des autres placements acquis durant l'exercice, sont compris dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

3. LOI DE 1989 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

La législature de l'Ontario a modifié la loi régissant le régime de retraite en date du 31 décembre 1989. La loi a remplacé l'ancienne loi, mais a prorogé le régime énoncé dans celle-ci, y compris les prestations découlant de la *Loi sur l'indexation des régimes de retraite*. Les conditions du régime sont énoncées dans la loi et l'annexe 1, annexe qui a pris effet le 1er janvier 1990.

La loi a également désigné le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil de retraite) administrateur du régime. La Caisse de retraite des enseignants a été prorogée sous une nouvelle appellation, la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, pour la constitution des prestations.

Conformément à la loi, l'actif et le passif du compte du Fonds d'indexation des pensions ont été transférés au régime en date du 31 décembre 1989. L'actif net a été transféré par l'émission de débentures de la province de l'Ontario, s'élevant à 1,581 milliard de dollars. L'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 1989 comprend ces débentures. Les changements à l'actif net pour 1989 relativement à ce compte ont été présentés comme une entité distincte par le Vérificateur provincial de l'Ontario et ne sont pas donnés dans les chiffres de 1989 présentés à des fins de comparaison (se reporter à la note 12).

La loi exige l'investissement de l'actif pour satisfaire aux engagements du régime. Il n'est plus obligatoire d'investir dans des débentures de la province de l'Ontario. La loi prévoit en outre une augmentation de 1 % du taux de cotisation des participants et des employeurs.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes
aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

4. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)

	1990		1989
	Valeur du marché	Prix coûtant	Prix coûtant
Débentures de la province de l'Ontario			
Échéant de :			
1990 à 1995	1 009 590	1 067 286	1 409 967
1996 à 2000	2 502 880	2 569 150	2 569 150
2001 à 2005	4 261 094	3 997 833	3 997 833
2006 à 2010	6 937 676	6 628 500	6 628 500
2011 à 2012	1 240 732	1 205 000	1 205 000
	15 951 972	15 467 769	15 810 450
Titres du marché monétaire			
Bons du Trésor et acceptations bancaires	1 313 161	1 313 161	282 174
Dépôts à terme	72 000	72 000	18 500
	1 385 161	1 385 161	280 674
Actions			
Canadiennes	518 509	504 423	
Américaines	804 968	773 317	
	1 323 477	1 277 740	
Obligations			
canadiennes	293 170	294 281	
	18 953 780	18 424 951	16 091 124

Le taux pondéré des coupons, à la fin de l'exercice, des débentures de la province de l'Ontario fondé sur le prix coûtant moyen est de 11,25 % pour 1990 et 1989.

5. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La valeur actualisée des prestations de retraite constituées a été déterminée conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les régimes de retraite, selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables du conseil. La méthode actuarielle et les hypothèses diffèrent de celles utilisées dans l'établissement des engagements de retraite aux fins de la capitalisation, tel qu'il est décrit à la note 6. Le cabinet d'actuaires, William M. Mercer Limitée, a établi la valeur actuarielle au 1er janvier 1990, et cette valeur a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 1990.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles actualisées au cours de l'exercice ont été établies comme suit :

(en milliers de dollars)

	1990
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées au début de l'exercice	21 912 000
Intérêts cumulés sur les prestations	2 309 000
Prestations constituées	930 000
Prestations versées	(760 000)
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées à la fin de l'exercice	24 391 000

Les hypothèses ayant servi à déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	%
Rendement de l'actif	10,50 pour dix exercices 9,25 par la suite
Augmentations salariales	6,00
Taux d'inflation	4,50

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses qui sous-tendent l'évaluation des prestations constituées). Cette valeur est obtenue en ajustant les valeurs du marché afin de tenir compte de tout écart entre les rendements réel et prévu du régime de façon uniforme sur une période de cinq exercices.

Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle actualisée des prestations constituées était, aux fins comptables, le suivant à la fin de l'exercice :

(en milliers de dollars)

	1990
Valeur du marché de l'actif net disponible pour le service des prestations	20 124 000
Modifications de la valeur du marché non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	709 000
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	20 833 000
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées	24 391 000
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle actualisée des prestations constituées	3 558 000

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes
aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

6. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à la loi, les participants actifs doivent verser 8,9 pour cent de leur salaire au régime.

La province est tenue de fournir le solde de la capitalisation requise pour assurer que les prestations seront entièrement capitalisées au moment de la retraite des participants, d'après une évaluation fondée sur la continuité de l'exploitation au 1er janvier 1990. Cette évaluation, préparée conformément aux exigences de la loi et de la *Loi sur les régimes de retraite*, donnera lieu, en raison de la nature des hypothèses utilisées, à une dette actuarielle non capitalisée plus élevée que le déficit établi aux fins comptables, tel qu'il est décrit à la note 5.

La dette actuarielle non capitalisée que cette évaluation initiale a mise en lumière sera réglée par la province sur une période de 40 ans commençant le 1er janvier 1990, par voie de paiements spéciaux. Ces paiements mensuels sont évalués à un pourcentage constant de la rémunération future prévue, à partir duquel les prestations sont calculées, sur les prochains 40 ans, pour tous les participants actifs du régime au cours de cette période.

À partir du 1er janvier 1990 et jusqu'à ce que l'évaluation initiale soit approuvée par la Commission des régimes de retraite de l'Ontario (la commission), la province est tenue d'effectuer les paiements mensuels, tel qu'il est décrit dans la loi. Les écarts entre les paiements effectués et ceux requis pour cette période seront comblés par la province, intérêts compris, dans les 15 mois suivant l'approbation par la Commission de l'évaluation initiale. Les paiements effectués par la province au cours de 1990 ont totalisé 187,3 millions de dollars.

La province peut verser par anticipation les paiements mensuels provisoires et les paiements spéciaux, les intérêts étant rajustés en conséquence.

La loi exige également l'établissement, dans l'évaluation initiale, d'un taux de cotisation qui assurera que les cotisations futures couvriront les prestations et les charges futures. Advenant un écart important dans le taux de cotisation, le lieutenant-gouverneur en conseil modifiera le régime.

Tout changement dans la capitalisation du régime mise en lumière par des évaluations futures fondées sur la continuité de l'exploitation sera réparti entre la province et certains employeurs. La loi prévoit également des mécanismes permettant de modifier cette entente advenant que la responsabilité de la province à l'égard du régime soit modifiée pour devenir une responsabilité conjointe ou unique prise en charge avec ou par les participants respectivement.

L'évaluation actuarielle initiale aux fins de la capitalisation a été préparée par William M. Mercer Limitée en date du 1er janvier 1990. Cette évaluation ne sera déposée auprès de la commission que lorsque le ministre de l'Éducation et le trésorier de l'Ontario l'autoriseront.

7. COTISATIONS

	(en milliers de dollars) 1990	1989
Participants		
- au titre des services courants	506 704	351 741
- au titre des rachats	18 639	19 404
Province de l'Ontario		
- services courants (y compris des intérêts de 74 782 $; 57 193 $ en 1989)	579 483	404 280
- paiements périodiques sur les engagements non capitalisés	187 275	
Autres employeurs		
- au titre des services courants	8 347	5 860
	1 300 448	781 285

8. PRESTATIONS VERSÉES

	(en milliers de dollars) 1990	1989
Prestations		
Rentes de retraite	673 536	588 129
Rentes d'invalidité	20 113	19 037
Prestations de décès		
- rentes de survie	44 420	38 328
- paiements forfaitaires	3 869	617
	741 938	646 111
Moins les sommes recouvrées de la province de l'Ontario		
Fonds du revenu consolidé		122 224
Compte du Fonds d'indexation des pensions		88 789
		211 013
Prestations versées	741 938	435 098

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	(en milliers de dollars) 1990	1989
Traitements et charges sociales	11 248	8 653
Services de consultation	1 465	897
Location de bureaux	1 340	1 338
Exploitation et entretien	1 335	1 053
Affranchissement, livraison et publicité	733	446
Matériel informatique et matériel de bureau	604	568
Impression et papeterie	558	346
Publications et communications avec l'extérieur	542	352
Services de traitement de données	514	460
Services d'actuariat	331	224
Formation et perfectionnement	260	130
Honoraires de garde	240	
Télécommunications	218	204
Honoraires juridiques	181	18
Rémunération des membres du conseil et des comités	148	96
Déplacements	129	108
Honoraires de vérification	82	78
Services de traduction	82	63
Services de consultation en communications	80	416
Services bancaires	72	62
Honoraires de gestion des placements	55	
Autres frais	88	54
	20 303	15 566

10. ÉVENTUALITÉ

Une réclamation a été faite au régime relativement à des mesures de correction entreprises par le conseil en septembre 1986 afin de se conformer à une interprétation juridique de la Loi. Ces mesures ont donné lieu à la réduction d'environ 1 500 rentes sur une base prospective. La Cour suprême de l'Ontario s'est prononcée en faveur de l'interprétation donnée par le conseil à l'égard de cette réclamation, mais le demandeur a interjeté appel. L'issue de cet appel ne peut actuellement être déterminée avec certitude. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Tout règlement sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il sera effectué.

11. ENGAGEMENTS

Aux termes d'un contrat de location de bureaux, le régime s'est engagé à effectuer les paiements minimums suivants :

	(en milliers de dollars)
1991	1 344
1992	1 344
1993	1 791
1994	1 791
1995	1 791
1996 et 1997	3 581
	11 642

12. CHIFFRES DONNÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Les chiffres de 1989 présentés à des fins de comparaison à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations comprennent l'actif net du compte du Fonds d'indexation des pensions, cet actif ayant été transféré au régime en date du 31 décembre 1989. Les chiffres présentés à des fins de comparaison de l'état de l'évolution de l'actif net ne comprennent pas les opérations de 1989 relativement à ce compte puisque le transfert n'a été effectué qu'à la fin de 1989.

Depuis 1990, et en vertu de la loi, les provisions du compte du Fonds d'indexation des pensions sont intégrées aux autres provisions du régime. Les chiffres de 1990 comprennent par conséquent les opérations du régime intégré.

Certains chiffres présentés à des fins de comparaison ont également été réagencés afin de permettre le rapprochement avec ceux de 1990.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Rapport des vérificateurs

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 1990 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net du régime disponible pour le service des prestations au 31 décembre 1990, ainsi que l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Peat Marwick Thorne

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 19 avril 1991

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Bilan au 31 mars 1991

Actif	1991 (en dollars)	1990 (en dollars)
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	1 487 066	1 845 114
Débiteurs	92 951	276 087
Stocks		
- fournitures	86 195	102 534
- revente	18 527	66 316
Frais payés d'avance	63 516	-
	1 748 255	2 290 051

Passif et bénéfices non répartis

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 044 637	1 582 565
Impôts fonciers à payer	251 838	255 130
Produits comptabilisés d'avance (note 3)	182 525	302 947
	1 479 000	2 140 642
Bénéfices non répartis	269 255	149 409
	1 748 255	2 290 051

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Société,

C R Copeland
Administrateur

Patrick A J
Administrateur

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Résultats d'exploitation et bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 (en dollars)	1990 (en dollars)
Bénéfice d'exploitation (Annexe 1)	14 158 615	14 280 284
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario	6 446 800	3 895 100
	20 605 415	18 175 384
Dépenses d'administration et d'exploitation (Annexe 2)	20 260 754	18 057 275
Bénéfice net d'exploitation	344 661	118 109
Subvention d'immobilisations de la province de l'Ontario	2 895 000	3 342 000
Dépenses en immobilisations	(3 119 815)	(3 488 440)
	(224 815)	(146 440)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	119 846	(28 331)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	149 409	177 740
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	269 255	149 409

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Annexe 1
Bénéfices d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 (en dollars)	1990 (en dollars)
Droits		
- d'entrée	6 370 116	5 943 940
- pour les attractions	1 411 993	1 644 197
- de stationnement	1 551 804	1 640 442
Concessions (note 2)	1 666 938	1 833 911
Produits de parrainage - exploitation	1 055 000	1 166 250
Bénéfice brut - programme d'hiver	616 729	452 915
Marina	599 715	591 440
Intérêts créditeurs	358 507	376 590
Autres	527 813	630 599
	14 158 615	14 280 284

Annexe 2
Dépenses d'administration et d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 (en dollars)	1990 (en dollars)
Traitements, salaires	7 284 121	6 806 347
Avantages sociaux	863 523	585 146
Programmation et spectacles	3 136 197	2 960 142
Publicité	2 138 337	1 727 144
Entretien des lieux et services divers	2 226 533	1 785 435
Impôts fonciers	1 157 702	1 150 000
Frais généraux et de bureau	1 261 750	1 061 979
Services publics	863 887	806 987
Fournitures	641 918	547 252
Services de sécurité	450 139	405 283
Films	153 844	144 827
Jetons de présence	24 520	13 753
Dépenses de parrainage	58 283	62 980
	20 260 754	18 057 275

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1991

1. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, la seule exception étant que la Société impute les acquisitions d'immobilisations aux dépenses de l'exercice lors de l'achat, et crédite toutes les subventions d'immobilisations et subventions spéciales aux revenus de l'exercice où elles sont reçues.

b) Les produits de parrainage des compagnies sont répartis entre les immobilisations et le bénéfice d'exploitation selon la nature de la dépense parrainée. Toutes les dépenses en immobilisations payées à même les produits de parrainage sont incluses dans les autres dépenses en immobilisations. Les dépenses de parrainage représentent les frais engagés par la Société pour remplir ses obligations découlant des ententes de parrainage.

c) Les stocks de revente sont évalués selon le montant le moins élevé du coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, ou de la valeur nette de réalisation. Les stocks de fournitures sont évalués au prix coûtant.

2. CONCESSIONS

Les produits des concessions comprennent les loyers payés par les concessionnaires et le restaurant Trillium, qui est exploité par une entreprise privée en vertu d'un contrat de gestion.

3. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les produits comptabilisés d'avance comprennent la location de postes d'amarrage à la marina et les produits de parrainage.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1991

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre des prestations de retraite à ses employés permanents, qui versent des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires créée par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à cette caisse au cours de l'exercice a été de 294 000 $ (143 000 $ en 1990) et est comptabilisée au poste des avantages sociaux qui figure dans l'annexe des dépenses d'administration et d'exploitation. Ce montant comprend les contributions actuelles et les paiements supplémentaires requis pour couvrir la portion de la dette estimative non provisionnée de la caisse au 1er janvier 1990 payable par la Société. On continuera de verser ces paiements supplémentaires, s'élevant à 91 000 $ au cours du présent exercice, au cours des 39 prochaines années.

5. PASSIF ÉVENTUEL

En juillet 1989, la Société, l'ancien président et deux anciens directeurs généraux ont été cités comme défendeurs dans une poursuite intentée par un concessionnaire. La demande en dommages-intérêts s'élève à 11,5 millions de dollars. La Société a également été citée comme défenderesse dans deux autres poursuites intentées, en avril et en juillet 1991, elles aussi par des concessionnaires. Cette fois, le montant total de la demande en dommages-intérêts s'élève à trois millions de dollars. La Société pense être en très bonne posture et prend toutes les mesures nécessaires. À l'heure actuelle, il est impossible d'établir ce qu'il en coûtera à la Société, le cas échéant.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Rapport du vérificateur provincial

À la société d'exploitation de la place Ontario et au
et au procureur général
ministre du tourisme et des loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place Ontario au 31 mars 1991 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers relèvent de l'administration de la Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers à la lumière de notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables décrits à la note 1 afférente aux état financiers.

Le vérificateur provincial adjoint

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 12 juillet 1991

J.F. Otterman, F.C.A.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Hypothèques [*note 2*]	**10 945**	11 680
Biens immobiliers [*note 3*]	**777**	913
Encaisse	**2 577**	2 801
Comptes débiteurs	**504**	449
	14 803	15 843
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Comptes créditeurs et charges à payer	**222**	271
Dividendes à payer au trésorier de l'Ontario	**778**	1 033
Total - Passif	**1 000**	1 304
Avoir des actionnaires		
Capital-actions [*note 5*] autorisé et émis 10 actions, sans valeur nominale	—	—
Surplus d'apport	**8 170**	8 906
Bénéfices non répartis	**5 633**	5 633
Total - Avoir des actionnaires	**13 803**	14 539
	14 803	15 843

Voir les notes complémentaires

Au nom du Conseil d'administration

Membre du Conseil

Membre du Conseil

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

État des résultats
au 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
RECETTES		
Intérêt sur les hypothèques	**1 260**	1 383
Intérêts bancaires	**385**	463
Réduction de la provision et de la réserve pour les hypothèques [*note 2*]	**146**	325
Profit sur la vente des propriétés acquises	**45**	556
Frais d'administration	**52**	78
	1 888	2 805
DÉPENSES		
Frais d'administration des hypothèques	**124**	148
Bénéfice net pour l'exercice	**1 764**	2 657

Voir les notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

État du surplus d'apport
au 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**8 906**	10 205
Rendement du surplus d'apport pour le trésorier de l'Ontario	**(736)**	(1 299)
Solde à la fin de l'exercice	**8 170**	8 906

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Au 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**5 633**	6 068
Bénéfice net pour l'exercice	**1 764**	2 657
Dividendes déclarés au trésorier de l'Ontario	**(1 764)**	(3 092)
Solde à la fin de l'exercice	**5 633**	5 633

Voir les notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
le 31 mars 1991

Le 31 mars 1991

1.PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'hypothèques de l'Ontario (SHO) a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les compagnies et associations* en 1948 et a été en activité jusqu'au 1er avril 1982, date à laquelle son actif, son passif et son avoir ont été transférés à la Société foncière de l'Ontario (SFO). La SFO a cessé ses activités le 31 mars 1987, date à laquelle la SHO a repris les siennes en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, et certains éléments d'actif et de passif de la SFO lui ont été transférés. Toutes les actions en circulation de la SHO sont détenues en fiducie pour la Couronne au nom de la province de l'Ontario (la «Province»). La Société remet les fonds excédentaires à la Province sous forme de dividendes trimestriels, provenant de profits, et de rendement du surplus d'apport, provenant de remboursements du capital.

Conformément à la politique du gouvernement, la Société a vendu la majorité de son portefeuille hypothécaire pendant l'exercice terminé le 31 mars 1988, le reste pouvant être vendu en partie à une date ultérieure. La Société a conclu une entente avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'administration du reste de ses hypothèques.

La Société administre certains programmes d'encouragement à la création de logements en tant que mandataire de la Province. Les avances consenties dans le cadre de ces programmes sont comprises dans les Comptes publics, mais ne le sont pas dans les comptes de la Société. La Société gère également 1 819 baux de terrains (744 résidentiels et 1 075 commerciaux) pour le compte du ministère des Services gouvernementaux, de même qu'un portefeuille d'hypothèques de deuxième rang pour le compte de la Province. Les frais d'administration liés à ces hypothèques figurent dans les dépenses de la Société.

Le ministère des Services gouvernementaux paie les salaires, les avantages sociaux et les autres frais d'administration de la Société.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
le 31 mars 1991

Hypothèques

Les hypothèques sont prises en charge à la valeur du capital exigible plus l'intérêt couru moins la provision et la réserve pour les pertes.

Biens immobiliers

Le coût des biens immobiliers acquis en raison du non-paiement des prêts hypothécaires comprend le solde des hypothèques ainsi que les frais d'exploitation déduction faite des loyers perçus. Ces propriétés sont par la suite vendues dans le but de recouvrer la valeur des hypothèques s'y rattachant.

Reconnaissance des recettes

Les recettes provenant de la vente de biens immobiliers sont reconnues lorsque les titres sont cédés à l'acheteur.

2. HYPOTHÈQUES

Les hypothèques sont composées des éléments suivants :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Non assurées	13 726	14 569
Assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	133	171
Total	13 859	14 740
Provision et réserve pour les hypothèques	(2 914)	(3 060)
	10 945	11 680

Le montant total indiqué pour les hypothèques au 31 mars 1991 est constitué de 7 298 999 $ en hypothèques de premier rang (144 logements; au 31 mars 1990 - 166 logements) et de 6 559 261 $ en hypothèques de deuxième rang (485 logements; au 31 mars 1990 - 549 logements). Les dates d'échéance vont jusqu'à 20 ans pour les hypothèques de premier rang et jusqu'à 32 ans pour les hypothèques de deuxième rang. Les taux d'intérêt s'échelonnent de 8 à 14,25 pour 100.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
le 31 mars 1991

3. BIENS IMMOBILIERS

La Société détient 48 propriétés acquises (au 31 mars 1990 — 49) en raison du non-paiement de la part des débiteurs hypothécaires. Ces propriétés comprennent des maisons en rangée, des logements en copropriété et des maisons unifamiliales.

4. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été préparé séparément puisque les mouvements de trésorerie pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement se dégagent clairement des autres états financiers.

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions a une valeur attribuée de 1 $ l'action, conformément à la loi.

6. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains des chiffres correspondants de 1990 mentionnés dans la note 2 accompagnant les états financiers ont fait l'objet d'un reclassement pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société d'hypothèques de l'Ontario et au ministre des Services gouvernementaux

Nous avons vérifié le bilan de la Société d'hypothèques de l'Ontario au 31 mars 1991 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par le vérificateur provincial.

Ernst & Young

Toronto, Canada
Le 24 mai 1991

Comptables agréés

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Bilan au 31 décembre 1990

	1990	1989
Actif		
Investissement dans la Société de développement du transport urbain Ltée (note 2)	20 424 000 $	20 324 000 $
Intérêts payés d'avance	-	998 623 $
Intérêts à percevoir	71 465 $	-
Sommes à recevoir de la Société de développement du transport urbain Ltée	-	10 291 129 $
	20 495 465 $	31 613 752 $
Passif		
Endettement bancaire (note 3)	1 718 355 $	363 549 762 $
Sommes dues à la Société de développement du transport urbain Ltée	4 708 871 $	-
	6 427 226 $	363 549 762 $
Avoir des actionnaires		
Capital-actions		
Autorisé - 50 000 actions spéciales sans droit de vote ni valeur nominale 20 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis - 3 700 000 actions ordinaires	11 100 000 $	11 100 000 $
Surplus d'apport (note 3)	396 187 524 $	1 187 524 $
	407 287 524 $	12 287 524 $
Déficit	393 219 285 $	344 223 534 $
	14 068 239 $	331 936 010 $
	20 495 465 $	31 613 752 $

AU NOM DU CONSEIL,

G. H. Johnston
Administrateur

Administrateur

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation et déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
Amortissement de l'investissement dans la Société de développement du transport urbain Ltée (note 2)	4 900 000 $	6 119 000 $
Intérêts débiteurs	44 095 751 $	41 769 546 $
Perte pour l'exercice	48 995 751 $	47 888 546 $
Déficit au début de l'exercice	344 223 534 $	296 334 988 $
Déficit à la fin de l'exercice	393 219 285 $	344 223 534 $

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Conversion des devises étrangères

L'endettement bancaire américain de la Société a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. La Société de développement du transport urbain Ltée («SDTU Ltée») assumera les pertes et les gains actuels et futurs relatifs à l'endettement bancaire américain de la Société.

2. Investissement dans la Société de développement du transport urbain Ltée

Au cours de l'exercice, la Société a investi 5 000 000 $ dans la SDTU Ltée en souscrivant 50 000 actions privilégiées de catégorie A.

Au 31 décembre 1990, compte tenu de la situation financière de la SDTU Ltée, on a jugé bon d'amortir l'investissement pour le faire correspondre à la valeur des capitaux propres.

3. Endettement bancaire

L'endettement bancaire de la Société se présente comme suit :

	1990	1989
Acceptations de banque	- $	344 000 000 $
Découverts bancaires - y compris 1 635 651 $ US (1989 - 2 432 659 $ US)	1 718 356 $	19 549 762 $
	1 718 356 $	363 549 762 $

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

3. **Endettement bancaire** (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a reçu 395 000 000 $ du gouvernement de l'Ontario pour rembourser son endettement bancaire.

Le gouvernement de l'Ontario continue de garantir le remboursement de l'endettement bancaire de la Société, y compris les intérêts.

Rapport des vérificateurs à l'actionnaire

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement des transports de l'Ontario au 31 décembre 1990 et l'état des résultats d'exploitation et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 17 mai 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Bilan consolidé au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

Actif

	1990 $	1989 $
Encaisse	9 661	16 354
Comptes débiteurs (y compris des revenus non facturés de 192 $; 10 284 $ en 1989)	2 889	23 463
Somme à recevoir de l'actionnaire, la Province de l'Ontario	150	150
Coûts reportés et recouvrables afférents aux contrats (note 6)	–	5 792
Débenture (note 3)	20 000	20 000
Somme à recevoir d'une société affiliée	4 708	–
	37 408	65 759

Passif

Comptes créditeurs et charges	1 929	7 459
Provision pour les coûts afférents aux contrats	15 055	27 685
Somme à verser à une société affiliée	–	10 291
	16 984	45 435
Éventualités (note 6)		
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 4)	280 691	275 691
Déficit	260 267	255 367
	20 424	20 324
	37 408	65 759

AU NOM DU CONSEIL,

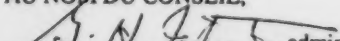 , administrateur

, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Résultats d'exploitation et déficit consolidés
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990 $	1989 $
Revenus		
Contrats	–	25 935
Intérêt (note 3 b))	2 633	256
	2 633	26 191
Dépenses		
Contrats, y compris la provision pour les coûts futurs afférents à l'exécution des contrats	7 533	31 446
Frais d'exploitation et d'administration	–	864
	7 533	32 310
Perte pour l'exercice	4 900	6 119
Déficit au début de l'exercice	255 367	249 248
Déficit à la fin de l'exercice	260 267	255 367

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Évolution de la situation financière consolidée
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990 $	1989 $
Activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(4 900)	(6 119)
Éléments ne nécessitant pas de sorties (de rentrées) de fonds :		
Augmentation (diminution) nette de la provision pour les coûts afférents aux contrats	(12 630)	1 988
	(17 530)	(4 131)
(Diminution) nette des revenus reportés	–	(5 485)
Diminution nette des coûts reportés afférents aux contrats	5 792	3 477
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	45	(7 329)
	(11 693)	(13 468)
Activités de financement		
Émission d'actions privilégiées	5 000	30 000
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(6 693)	16 532
Encaisse (endettement bancaire) au début de l'exercice	16 354	(178)
Encaisse à la fin de l'exercice	9 661	16 354

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

1. Cessation des activités

En date du 1er juillet 1986, la société a vendu ses immobilisations, sa technologie, son stock, ses autres éléments d'actif et ses contrats aux Entreprises Lavalin Inc. («Lavalin»), qui a acheté l'actif par l'entremise d'une nouvelle société, STDU Inc. Aux termes de la vente, la société a conservé ses principaux contrats actuels (les «contrats conservés») (se reporter à la note 5). La société est responsable de l'exécution des contrats conservés, de même que de toutes les garanties et les questions liées à l'accomplissement des travaux. Dans le cadre du contrat de vente, la société a conclu une convention d'agence aux termes de laquelle STDU Inc. a convenu d'achever, pour le compte de la société, tous les contrats conservés. Les revenus futurs n'ont pas suffi à compenser les dépenses requises pour terminer les contrats de la société. Par conséquent, une provision pour les coûts estimatifs requis pour terminer tous les contrats et mettre fin aux activités de la société a été cumulée. Ces coûts comprennent les pertes estimatives afférentes aux contrats, la provision liée aux garanties, les frais de gestion, les frais généraux ainsi que tous les frais d'exploitation nécessaires pour respecter les engagements garantis.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le résumé des principales conventions comptables figure ci-après :

a) Comptabilisation des contrats à long terme

Les revenus et les dépenses aux termes de contrats pour lesquels le recouvrement des coûts est prévu sont comptabilisés au fur et à mesure que les coûts sont engagés et que les honoraires sont gagnés. Les revenus et les dépenses afférents aux contrats à forfait à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, en se fondant sur les coûts engagés. Une provision pour les pertes sur les contrats est inscrite dès que les pertes sont constatées.

b) Conversion des devises étrangères

Dans le cadre de ses activités, la société a négocié et a comptabilisé certains contrats en dollars américains. Les comptes d'actif et de passif afférents à ces contrats sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux moyen pondéré de l'exercice. La société a également pris en charge les gains et les pertes actuels et futurs de l'endettement bancaire américain de la Société de développement des transports de l'Ontario («SDTU»), une société affiliée.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

3. Débenture

Les principales modalités rattachées à la débenture sont résumées ci-après :

a) le principal de la débenture de 20 M$ est exigible le 31 août 1996;

b) l'intérêt est exigible le 31 décembre de chaque année, fondé sur 25 % du bénéfice cumulé de STDU Inc. avant les impôts au 31 août de cette année, moins l'intérêt versé ou à verser avant cette date. La société a convenu d'indemniser SDTU Inc. pour tout impôt sur le revenu découlant de l'impossibilité de déduire l'intérêt sur la débenture à l'égard de l'impôt sur le revenu. Les intérêts créditeurs sur la débenture au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 se chiffrent à 2 629 000 $ (107 000 $ en 1989);

c) le rachat de la débenture et le versement de l'intérêt sont garantis par Lavalin Ltée si SDTU Inc. ne respecte pas ses engagements. Aux termes de la débenture, le principal doit être remboursé entre 1990 et 1996 si les versements d'intérêt n'atteignent pas les niveaux prévus.

4. Capital-actions

	$ (en milliers de dollars)
Autorisé :	
20 000 000 d'actions ordinaires	
Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, rachetables au gré du porteur ou de la société	
Émis :	
14 240 008 actions ordinaires	35 691
2 450 000 actions privilégiées de catégorie A	245 000
	280 691

Émission

Au cours de l'exercice, la société a émis à la Société de développement des transports de l'Ontario 50 000 actions privilégiées de catégorie A en contrepartie de 5 M$.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

5. Engagements

a) La société a conclu divers contrats de vente à long terme visant la mise en place de systèmes de transport et des services de soutien connexes ou la fabrication et la livraison de véhicules de transport, ou les deux.

i) Contrats relatifs au Système de transport à capacité intermédiaire (STCI)

- STCI de Détroit : Contrat avec la Detroit Transportation Corporation visant la mise en place d'un STCI de 4,7 kilomètres et la livraison de 12 véhicules. L'exploitation commerciale de ce système a débuté en 1987.

La société assure présentement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicules pour les contrats de STCI de Détroit.

ii) Contrats relatifs à des tramways

- VRLA pour la TTC : Contrat avec la TTC visant la livraison de 52 VRLA. Ce contrat devrait être terminé en 1991. L'exploitation commerciale des premiers véhicules a débuté en 1987. La société assure actuellement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicules.

iii) Contrats relatifs à des métros

- Wagons de métro pour la TTC : Contrat avec la TTC visant la livraison de 126 wagons de métro. Ce contrat devrait être terminé en 1991. L'exploitation commerciale des premiers véhicules a débuté en 1987. La société assure actuellement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicules.

- Wagons de métro pour Boston : Contrat avec la Massachusetts Bay Transportation Authority visant la livraison de 58 wagons de métro. L'exploitation commerciale des premiers véhicules a débuté en 1987. En 1990, la société a signé une entente de clôture avec la Massachusetts Bay Transportation Authority.

La Province de l'Ontario compte présentement des indemnités et des cautionnements d'un montant global de 2,3 M$ à l'égard des engagements contractuels de la société.

b) La société a conclu divers contrats d'achat avec des fournisseurs et des sous-traitants relativement aux contrats de vente.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

6. Éventualités

a) Le contrat relatif au STCI de Détroit a posé des problèmes par suite de défauts dans la couche de béton des poutres des systèmes de guidage. Ces défauts ont été réparés. La société ainsi que son conseiller juridique estimaient qu'elle pourra recouvrer une bonne partie des coûts auprès des assureurs ou des sous-traitants. Cette question a été soumise à l'arbitrage en 1990. Un jugement a été rendu après la fin de l'exercice. La société n'a pas eu gain de cause et elle a été tenue de verser 1 550 $ en paiement de capital et 1 180 $ d'intérêts courus. La provision relative au recouvrement des coûts, qui s'élève à 5 792 $, a été imputée aux coûts des contrats de 1990.

Tous les contrats ont fait l'objet de retards de livraison ou de problèmes techniques, ou les deux, qui pourraient se traduire par des coûts supplémentaires pour la société. Tous les contrats en cours d'exécution comportent des provisions visant les garanties des véhicules et des systèmes. Ces garanties contractuelles couvrent des périodes d'un à cinq ans. De plus, des demandes et des demandes reconventionnelles à l'égard de certains contrats de la société avec des fournisseurs sont en cours.

Une provision a été établie dans les états financiers pour les coûts estimatifs requis pour régler des problèmes, des litiges, des garanties de même que des réclamations et pour les recouvrements estimatifs, le cas échéant.

Les pertes supplémentaires qui pourraient découler des questions traitées dans cette note seront inscrites dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont établies.

b) Aux termes du contrat de vente en date de juillet 1986 (note 1), tel qu'il est modifié, la société pourrait être tenue d'effectuer des paiements d'appui le 31 décembre de chaque année, de 1993 à 1996, à l'égard des pertes subies par STDU Inc., fondées sur 25 % de la perte nette cumulée ajustée de STDU au 31 août précédent. Ces paiements ne devraient pas excéder, au total, le montant total de l'intérêt versé par STDU Inc. en vertu de la débenture.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Rapport des vérificateurs à l'actionnaire

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société de développement du transport urbain Ltée au 31 décembre 1990 et les états consolidés des résultats d'exploitation et du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Toronto (Ontario)

Le 17 mai 1991

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 décembre 1990
(en milliers)

	1990	1989 (APRÈS REDRESSEMENT - NOTE 2)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME - encaisse et placements à court terme	18 055 $	11 319 $
PLACEMENT DANS SUNCOR INC. (note 2)	300 407	275 094
	318 462 $	286 413 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME - comptes créditeurs et charges à payer	44 $	46 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 3)	97 715	97 715
SURPLUS D'APPORT	325 000	325 000
DÉFICIT	(104 297)	(136 348)
	318 418	286 367
	318 462 $	286 413 $

Approuvé par le conseil

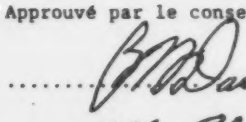 , administrateur

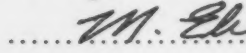 , administrateur

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

État des résultats et du déficit de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (en milliers)

	1990	1989 (APRÈS REDRESSEMENT - NOTE 2)
REVENUS		
Intérêts	1 569 $	1 416 $
Gain à l'aliénation de placements (note 4)	135	730
	1 704	2 146
FRAIS		
Frais généraux et administratifs	403	241
BÉNÉFICE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 301	1 905
QUOTE-PART DU BÉNÉFICE NET DE SUNCOR INC. (note 2)	30 750	14 000
BÉNÉFICE NET	32 051	15 905
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Solde déjà établi	(144 848)	130 753
Redressement (note 2)	8 500	6 500
Solde redressé	(136 348)	(124 253)
DIVIDENDE	-	(28 000)
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	(104 297)$	(136 348)$

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 (en milliers)

	1990	1989 (APRÈS REDRESSEMENT - NOTE 2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	32 051 $	15 905 $
Éléments sans incidence sur les mouvements de l'encaisse		
Gain à l'aliénation de placements	(135)	(730)
Quote-part du bénéfice net de Suncor Inc.	(30 750)	(14 000)
	1 166	1 175
Produit de l'aliénation de placements	135	730
Dividendes de Suncor Inc.	5 437	-
	6 738	1 905
Variations du fonds de roulement		
Comptes créditeurs et charges à payer	(2)	(21)
Encaisse provenant de l'exploitation	6 736	1 884
DIVIDENDE VERSÉ	-	(28 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME	6 736	(26 116)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 319	37 435
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	18 055 $	11 319 $

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société de l'énergie de l'Ontario a été créée pour participer au financement ou à d'autres aspects de projets dont l'objectif était d'augmenter l'approvisionnement énergétique en Ontario. Au cours des dernières années, la Société s'est conformée à un mandat de désinvestissement, et les projets d'avenir de la Société font maintenant l'objet d'une révision.

2. PLACEMENT DANS SUNCOR INC.

Suncor Inc. est une société pétrolière et gazière intégrée. La Société détient 25 pour cent des actions ordinaires émises par Suncor Inc., qu'elle comptabilise à leur valeur de consolidation.

	1990	1989
	(en milliers)	
Solde au début de l'exercice		
Solde déjà établi	266 594 $	254 594 $
Redressement - voir a) ci-dessous	8 500	6 500
Solde redressé	275 094	261 094
Participation au bénéfice net		
Solde déjà établi	30 750	12 000
Redressement - voir a) ci-dessous	-	2 000
Solde redressé	30 750	14 000
	305 844	275 094
Dividendes reçus	(5 437)	-
Solde à la fin de l'exercice	300 407 $	275 094 $

a) Modification de convention comptable

À compter du 1er janvier 1990, Suncor a choisi de reporter la comptabilisation des coûts engagés en raison de fermetures pour entretien au lieu de continuer à suivre la méthode de la comptabilité d'exercice pour ces coûts. Les états financiers de Suncor Inc. ont été redressés pour tenir compte de cette modification de convention comptable. Par conséquent, le placement de la Société de Suncor Inc. a augmenté de 6,5 millions de dollars au 1er janvier 1989, tandis que sa part de 25 pour cent du bénéfice net de Suncor Inc. s'est respectivement accrue, pour 1989 et 1990, de 2,0 millions et de 3,75 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

2. PLACEMENT DANS SUNCOR INC. (suite)

b) Principales données financières

Aux 31 décembre 1990 et 1989 et pour les exercices terminés à ces dates, les principales données financières de Suncor Inc., redressées pour tenir compte de la modification présentée en a) ci-dessus, s'établissent comme suit :

	1990	1989 (APRÈS REDRESSEMENT)
	(en millions)	
Fonds de roulement	146 $	75 $
Total de l'actif	2 259 $	2 065 $
Avoir des actionnaires		
Actions privilégiées	6 $	7 $
Actions ordinaires	499	499
Bénéfices non répartis	701	599
	1 206 $	1 105 $
Revenus	1 759 $	1 488 $
Bénéfice net	124 $	57 $
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires	21 $	- $
Dividendes en actions versés sur les actions ordinaires	-	21
	21 $	21 $

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

3. CAPITAL-ACTIONS

	(en milliers)
Capital-actions aux 31 décembre 1990 et 1989	
Autorisé	
Un nombre illimité d'actions ordinaires	
20 000 000 d'actions spéciales sans droit de vote	
Émis	
2 000 000 d'actions ordinaires	100 000 $
Moins	
45 708 actions ordinaires détenues par le Trésor, comptabilisées au coût	2 285
	97 715 $

4. GAIN À L'ALIÉNATION DE PLACEMENTS

Au 31 décembre 1988, l'encaissement d'un produit supplémentaire découlant de placements aliénés au cours de 1988 dépendait d'événements futurs particuliers, comme la réalisation de crédits d'impôt à l'exploration et la vérification d'entreprises en participation alors en cours. En conséquence, des revenus de 135 000 $ et de 730 000 $ ont été encaissés et comptabilisés comme autre gain à l'aliénation de placements, respectivement en 1990 et en 1989. On ne prévoit pas réaliser d'autre produit.

5. IMPÔTS SUR LE REVENU

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu pourvu que la province de l'Ontario détienne directement au moins 90 pour cent des actions en circulation de la Société. À l'heure actuelle, la province détient la totalité des actions en circulation de la Société.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de la
Société de l'énergie de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de la Société de l'énergie de l'Ontario au 31 décembre 1990 ainsi que les états des résultats et du déficit, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte + Touche

Le 12 mars 1991

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Bilan au 31 décembre 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements immobiliers (note 3)	1 268 214	1 281 001
Hypothèques et prêts (note 4)	48 805	41 992
Sommes à recevoir du trésorier de l'Ontario	103 416	106 859
Comptes débiteurs	2 597	2 170
	1 423 032	1 432 022
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 282 110	319 670
	2 705 142	1 751 692
Passif		
Dette à long terme (note 6)	1 127 788	1 138 583
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	90 203	92 443
Emprunts bancaires	3 583	4 502
	1 221 574	1 235 528
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 282 110	319 670
Fonds propres		
Surplus d'apport (note 8)	201 458	196 494
	2 705 142	1 751 692

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Directeur général

Trésorier

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Exploitation des logements		
Logements subventionnés (note 9)		
Revenus locatifs	251 669	241 486
Dépenses		
Frais d'exploitation des propriétés	387 274	358 342
Subventions tenant lieu d'impôts aux municipalités	104 010	95 369
Amortissement (capital et intérêts)	115 049	115 058
	606 333	568 769
Perte au titre des logements subventionnés	354 664	327 283
Supplément au loyer (note 10)	104 553	85 705
	459 217	412 988
Moins : participation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	225 546	207 300
	233 671	205 688
Contributions provinciales aux logements municipaux (note 11)	21 931	21 581
Logements pour les ruraux et les autochtones (note 12)	4 544	4 194
Recouvrement des frais d'amortissement (capital et intérêts)	(17 862)	(18 173)
Part provinciale des pertes d'exploitation des logements	242 284	213 290
Fonds fournis par le trésorier de l'Ontario	242 284	213 290

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

1. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers peuvent se résumer comme suit :

i) La Société utilise la méthode de la comptabilité d'exercice.

ii) Les fonds fournis par le trésorier de l'Ontario ne sont pas remboursables, et sont donc inscrits au surplus d'apport. Toutefois, afin de rendre compte de l'ensemble des frais d'exploitation des projets, les frais d'amortissement pertinents (remboursement du capital et des intérêts) sont répartis et figurent dans la perte au titre des logements subventionnés. Cet amortissement est compensé par un crédit au recouvrement des frais d'amortissement dans l'état des résultats d'exploitation.

iii) Les placements au titre des propriétés provinciales et fédérales-provinciales (terrains et bâtiments) sont amortis proportionnellement à la réduction de la dette à long terme correspondante. La participation provinciale à de tels placements est amortie proportionnellement à la réduction du surplus d'apport.

iv) Les achats de mobilier et d'équipement sont passés en charge pour l'année de leur acquisition.

2. Auto-assurance

La Société s'est fixée comme ligne de conduite d'assurer elle-même les propriétés provinciales et fédérales-provinciales contre les dommages matériels causés notamment par l'incendie, l'eau et le vandalisme. Les coûts de réparation sont considérés comme des dépenses d'exploitation des propriétés.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

3. Placements immobiliers

Les placements immobiliers de la Société sont les suivants :

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
a) Logements provinciaux	1 187 900	1 199 205
b) Logements fédéraux-provinciaux	15 140	15 481
c) Logements pour étudiants sur des terrains loués	60 388	60 981
d) Autres	4 786	5 334
	1 268 214	1 281 001

a) Logements provinciaux

Ces placements représentent les coûts des terrains et bâtiments dont la province est le propriétaire exclusif. Ces coûts sont amortis sur une période maximale de 50 ans.

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Coût	1 319 383	1 319 469
Moins : montant cumulé des amortissements	131 483	120 264
Valeur comptable nette	1 187 900	1 199 205

b) Logements fédéraux-provinciaux

L'Ontario possède et exploite des logements fédéraux-provinciaux en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le solde représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario, amortie sur une période maximale de 50 ans.

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Coût	20 753	20 753
Moins : montant cumulé des amortissements	5 613	5 272
Valeur comptable nette	15 140	15 481

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

c) Logements pour étudiants sur des terrains loués

Ces placements représentent les coûts des bâtiments situés sur des terrains loués par 11 collèges et universités, qui servent à loger les étudiants. Les établissements d'enseignement versent à la Société des remboursements semestriels échelonnés sur une période de 50 ans. Une fois les coûts totalement remboursés, les titres de propriété seront cédés aux établissements visés; ceux-ci encaissent les revenus locatifs et assument les frais d'exploitation.

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Coût	67 873	67 873
Moins : part des établissements d'enseignement	7 485	6 892
Valeur comptable nette	60 388	60 981

d) Autres

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Terrains loués (prix coûtant)	2 308	2 308
Projets en cours (prix coûtant)	688	1 086
Réserves foncières (la moindre somme du prix coûtant ou de la valeur estimative du marché)	1 790	1 940
	4 786	5 334

4. Hypothèques et prêts

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Programme de logement pour les ruraux et les autochtones (voir note 12)	45 624	38 778
Autres	3 181	3 214
	48 805	41 992

5. Fonds pour le logement à but non lucratif

La Société contracte des emprunts à long terme sous forme d'obligations non garanties auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, le montant emprunté ne dépassant pas 3,1 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Les fonds empruntés sont

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

prêtés à des organismes de logement à but non lucratif, des universités et des collèges pour qu'ils puissent construire, acquérir ou louer des logements dans le cadre du programme MAISONS POUR DE BON et de programmes de création de résidences pour étudiants. Tous les fonds reçus qui ne sont pas déboursés sont investis sous forme de valeurs à revenu fixe à court terme ou de titres négociables.

Au 31 décembre 1990, le Fonds pour le logement à but non lucratif comprenait ce qui suit :

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements à court terme	688 308	211 620
Avances et hypothèques		
Organismes de logement à but non lucratif	502 310	96 569
Collèges et universités	87 575	9 994
Intérêts hypothécaires créditeurs	3 917	1 487
	1 282 110	319 670
Passif et solde		
Obligations non garanties du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 230 440	310 439
Intérêts débiteurs	31 183	6 950
Solde	20 487	2 281
	1 282 110	319 670

Les emprunts contractés auprès du Régime de pensions du Canada sont remboursables sur une période de 20 ans à compter de la date d'émission des obligations non garanties. Les intérêts sont payables tous les six mois et varient selon les obligations non garanties, dont le taux va de 9,15 % à 11,33 %, la moyenne pondérée se situant à 10,32 %.

Les hypothèques consenties aux organismes de logement à but non lucratif, aux universités et aux collèges sont remboursables sur une période maximale de 20 ans. Les intérêts sont calculés sur une base semestrielle à des taux allant de 9,26 % à 11,04 %, la moyenne pondérée se situant à 10,03 %. Les taux d'intérêt de chaque hypothèque correspondent à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des sommes empruntées auprès du Régime de pensions du Canada qui n'ont pas encore été déboursées le mois où les hypothèques ont été consenties.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

Les opérations relatives au solde du Fonds s'établissent comme suit :

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	2 281	0
Intérêts gagnés	106 759	11 812
Intérêts débiteurs	(88 081)	(9 531)
Honoraires - agent financier et autres frais	(472)	0
Solde en fin d'exercice	20 487	2 281

6. **Dette à long terme**

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 107 970	1 118 609
Autres	19 818	19 974
	1 127 788	1 138 583

La Société contracte des emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que du secteur privé pour financer des placements immobiliers. Les modalités de remboursement varient selon les ententes et les versements sont échelonnés sur une période maximale de 50 ans.

Les taux d'intérêt varient, selon les ententes, allant de 4,25 % à 14,65 %, la moyenne pondérée se situant à 8,20 %.

Bien que la Société ait emprunté des fonds en vue d'investir dans des projets provinciaux de logement, les frais d'amortissement (capital et intérêts) sur toute la durée des projets sont considérés comme des frais d'exploitation aux termes de l'entente de partage des coûts intervenue entre la Société et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Conformément à cette entente, la Société canadienne d'hypothèques et de logement assume 50 % des frais d'amortissement (capital et intérêts), le reste étant à la charge de la Société.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

Le calendrier de remboursement du capital s'établit comme suit :

	(en milliers de dollars)
1991	11 513
1992	12 370
1993	13 293
1994	14 286
1995	15 358
Années subséquentes	1 060 968
	1 127 788

7. Comptes créditeurs et charges à payer

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	35 954	33 172
Autres	54 249	59 271
	90 203	92 443

8. Surplus d'apport

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	196 494	192 020
Apport de capital reçu de la province	6 440	6 772
Recouvrements du capital	(1 476)	(2 298)
Solde en fin d'exercice	201 458	196 494

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

9. Logements subventionnés

Dans le cadre du programme de logements subventionnés, la Société possède des immeubles locatifs (en propriété exclusive ou en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement) et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des personnes dans le besoin. La gestion de ces immeubles est confiée à un réseau de commissions locales de logement qui agissent comme mandataires de la Société. Le déficit de ce programme est partagé avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

10. Supplément au loyer

Dans le cadre des programmes de supplément au loyer, la Société acquiert du secteur privé l'utilisation de logements locatifs et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des personnes dans le besoin. La Société couvre la différence entre le loyer garanti au locateur et le loyer payé par le locataire. Les coûts de la plupart de ces programmes sont partagés avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

11. Contributions provinciales aux logements municipaux

La Société a accordé 21,9 millions de dollars (21,6 millions de dollars en 1989) à la société *The Metropolitan Toronto Housing Company Limited* au titre des frais d'exploitation de logements pour personnes âgées.

12. Logements pour les ruraux et les autochtones

Ce programme, administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, permet aux familles en région rurale d'accéder à la propriété en bénéficiant de subsides. Les remboursements hypothécaires sont indexés sur le revenu des propriétaires. Les dépenses représentent la part des subsides accordés par la Société.

13. Régime de retraite

La Société accorde des prestations de retraite à presque tous les employés permanents de la Couronne par le moyen de la Caisse de retraite des fonctionnaires établie par l'Ontario. Au cours de l'exercice, la Société y a versé un montant de 7,2 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 1989). Ce montant fait partie du poste «Exploitation des logements - Logements subventionnés et Supplément au loyer» dans l'État des résultats d'exploitation. Ce montant comprend les contributions actuelles de 5,2 millions de dollars (3,8 millions en 1989) et les paiements additionnels de 2 millions de dollars

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

(montant nul en 1989) nécessaires pour couvrir la participation de la Société à la dette non provisionnée estimative de la Caisse au 1er janvier 1990. Les paiements effectués pour couvrir la dette non provisionnée se poursuivront pendant les 39 prochaines années.

14. Services de soutien administratif

Le ministère du Logement fournit des services de soutien administratif à la Société. Les frais de ces services sont fondés sur une estimation du temps consacré par le personnel du ministère aux activités de la Société. Les frais des services de soutien administratif compris dans le poste «Exploitation des logements - Logements subventionnés et Supplément au loyer» se sont chiffrés à 20,8 millions de dollars (20,9 millions de dollars en 1989).

15. Accords de garantie d'emprunts

La Société a signé des accords de garantie d'emprunts avec des prêteurs approuvés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour aider les sociétés de logement à but non lucratif à acquérir des terrains qui seront utilisés dans le cadre de projets de logement social. La province de l'Ontario a autorisé la Société à conclure ces accords à la condition que le montant total des garanties en cours ne dépasse à aucun moment 100 millions de dollars. Au 31 décembre 1990, l'engagement total de la Société s'élevait à 61,6 millions de dollars.

16. Conventions d'assurance-crédit

La Société a signé des conventions d'assurance-crédit avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à divers projets réalisés en vertu du Programme de logements à but non lucratif administré par le ministère du Logement. En vertu de ces conventions, la SCHL assurera les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs approuvés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour l'achat, l'amélioration, la construction ou la modification de logements. Bien que la SCHL assure de tels prêts, la Société est responsable du remboursement à la SCHL de sa part de tous les frais nets résultant des défauts de paiement de prêts. Au 31 décembre 1990, aucun paiement n'était en souffrance aux termes de ces conventions.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur provincial

À la Société de logement de l'Ontario
et au ministre du Logement

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 1990 et l'état des résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les rentrées et les sorties de fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 1 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
le 21 juin 1991

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991
ACTIF

	1991 $	1990 $
Encaisse		
- divers	30 835	73 950
- fonds gérés en fiducie	107 231	87 046
Prêts hypothécaires		
- intérêts courus et exigibles	656 780	753 402
- principal	15 871 195	18 945 248
	16 666 041	19 859 646

passif

Fonds gérés en fiducie	107 231	87 046
Avances de capital dues au trésorier de l'Ontario, y compris les intérêts courus	16 558 810	19 772 600
	16 666 041	19 859 646

Voir les notes afférentes aux états finaciers.

Au nom du Conseil :

Président du Conseil

Vice-président du Conseil

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1991

	1991 $	1990 $
Revenu		
Intérêts sur prêts hypothécaires (note 3)	868 588	1 045 133
Divers	7 543	7 803
	876 316	1 052 936
Dépenses (note 4)		
Intérêts sur les avances de capital - trésorier de l'Ontario (note 3)	1 186 209	1 422 600
...s d'exploitation pour l'exercice	310 078	369 664
Contribution du trésorier de l'Ontario (note 5)	310 078	369 664

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Société n'a accepté aucune nouvelle demande de prêt hypothécaire depuis 1969; les derniers remboursements de prêts hypothécaires seront effectués en 1999.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

3. INTÉRETS SUR LES PREYS HYPOTHÉCAIRES ET LES AVANCES DE CAPITAL

Le taux des intérêts perçus par la Société sur ses prêts hypothécaires est fixé par la loi; il est en moyenne de 5 % par an. Le trésorier de l'Ontario a fixé à 6,7 % par an le taux des intérêts que la Société doit lui verser sur les avances de capital consenties. Ce différentiel d'intérêts est la principale explication de l'excédent des dépenses sur les recettes enregistré par la Société.

4. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Les traitements versés au personnel de la Société et les divers frais administratifs ayant déjà été pris en charge par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ils ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation.

5. CONTRIBUTION DUE AU TRÉSORIER DE L'ONTARIO

Le coût du programme de prêts, équivalent aux pertes nettes d'exploitation enregistrées pour l'exercice, est couvert par les crédits alloués à cette fin par l'Assemblée législative. Le montant exigible représente la somme à rembourser au trésorier de l'Ontario et est constitué de l'excédent des avances reçues jusqu'à p présent sur la perte réelle d'exploitation subie pendant l'exercice en cours.

Rapport du vérificateur provincial

Au Conseil d'administration de la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario et au ministre et de l'Alimentation et au trésorier de l'Ontario,

J'ai vérifié le bilan de la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de Ontario au 31 mars 1991 ainsi que l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis

Le vérificateur provincial adjoint

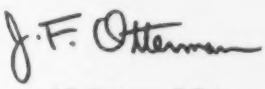

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
le 12 juillet 1991

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actif		
Encaisse	20 879	15 377
Fonds en dépôt - lots	63 505	59 398
Payable par la Société de la loterie interprovinciale	2 830	-
Intérêts courus	1 055	1 115
Créances	7 320	7 148
Charges payées d'avance	1 709	4 567
	97 298	**87 685**
Passif		
Lots non réclamés	63 505	59 398
Bénéfice net à verser au Trésorier de l'Ontario	666	2 613
Dettes et charges à payer	13 331	11 647
À payer à la Société de la loterie interprovinciale	-	2 691
À payer au gouvernement du Canada	5 910	-
Produit comptabilisé d'avance	13 886	11 256
Engagements (note 5)		
	97 298	**87 685**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Chiffre d'affaires		
Ventes de billets	1 350 815	1 319 623
Billets gratuits	28 394	63 833
	1 379 209	**1 383 456**
Lots et commissions		
Lots	639 939	619 445
Billets gratuits	28 394	63 833
Commissions - détaillants et distributeurs	100 872	101 215
	769 205	**784 493**
Chiffre d'affaires moins lots et commissions	**610 004**	**598 963**
Frais d'exploitation		
Frais d'administration et autres frais	61 843	48 254
Publicité	33 998	26 213
Dépenses en immobilisations	10 988	7 993
Impression des billets	24 901	18 199
	131 730	**100 659**
Bénéfice d'exploitation	**478 274**	**498 304**
Intérêts créditeurs	**12 226**	**9 785**
Bénéfice net	**490 500**	**508 089**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

État du bénéfice net à verser au trésorier de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	2 613	1 835
Bénéfice net pour l'exercice	490 500	508 089
	493 113	**509 924**
Moins : Versements au Trésorier de l'Ontario (note 3)	470 000	491 000
Versements au gouvernement du Canada		
- de la part de la province de l'Ontario	17 126	16 311
- Taxe sur les produits et services	5 321	–
Solde à la fin de l'exercice	**666**	**2 613**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

1. Nature de la Société

La Société des loteries de l'Ontario a été dûment constituée le 6 février 1975, sans capital social, conformément à la Loi sur la Société des loteries de l'Ontario. La Société est chargée de l'organisation et de la gestion des loteries en Ontario. La Société s'occupe seule des loteries Wintario EXTRA, Lottario, Instant, Encore, Pick-3 et Rafle nette, tandis que les loteries Provincial et Lotto 6/49 et les jeux haut de gamme sont des entreprises conjointes de toutes les provinces, par l'entremise de la Société de la loterie interprovinciale (SLI).

2. Principales conventions comptables

a) Principes comptables

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf dans le cas des dépenses en immobilisations, qui sont imputées à l'exploitation au moment de l'acquisition.

b) Constatation des produits

Dans le cas des ventes de billets pour lesquels le tirage n'a pas encore eu lieu, le produit est comptabilisé d'avance. Pour les jeux instantanés, le produit est comptabilisé lorsque le billet est vendu au client.

3. Distribution du bénéficie net

Le bénéfice net de la Société, moins les versements au gouvernement du Canada, doit être versé au Trésorier de l'Ontario.

4. Versements au gouvernement du Canada

Les diverses sociétés provinciales de loteries effectuent des versements au gouvernement du Canada dans le cadre d'un accord passé entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en août 1979. L'accord stipule que le gouvernement du Canada se retire de la vente des billets de loterie. La Société verse la part de l'Ontario à la Société de la loterie interprovinciale.

5. Engagements

Le 8 juillet 1986, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention d'installer la majorité des services de la société à Sault Ste. Marie. Ce transfert sera terminé en 1994. On prévoit qu'il aura coûté en tout 33 millions de dollars, sans compter les frais de location mentionnés ci-dessous, dont 14,3 millions de dollars déjà dépensés.

La Société est en train de conclure un bail de vingt ans, pour les locaux de Sault Ste. Marie, qui prévoit un loyer annuel de 2,6 millions de dollars commençant le 1er mars 1992.

La Société est également en train de passer un contrat d'achat de nouveaux terminaux d'accès direct, qui représenteront 59 millions de dollars de dépenses en immobilisations, échelonnées sur les quatre prochains exercices.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

6. Impôt sur le revenu

Étant une société de la Couronne de la province de l'Ontario, la Société est exemptée de l'impôt sur le revenu. Aucune provision pour l'impôt sur le revenu n'est donc nécessaire dans les états financiers.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres remontant au 31 mars 1990 ont été réaménagés conformément à la présentation des états financiers adoptée au 31 mars 1991.

Rapport du vérificateur provincial

À la Société des loteries de l'Ontario et au
ministre du Tourisme et Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Société des loteries de l'Ontario au 31 mars 1991, l'état des résultats d'exploitation et du bénéfice à verser au trésorier de l'Ontario de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2(a) des états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
le 12 juillet 1991

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

	1991	1990
Actif	(en milliers de dollars)	
Encaisse	739	335
Débiteurs et intérêts courus	11	179
	750	514
Passif		
Créditeurs et charges à payer	312	118
Avoir		
Bénéfices non répartis	358	316
Contribution de la province de l'Ontario (note 3)	80	80
	448	396
	750	514

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Société,

Président du conseil

Président

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Résultats de fonctionnement et bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Recettes provenant d'activités sous contrat (note 4)	1 371	1 962
Dépenses liées à des activités sous contrat (note 4)	1 381	1 953
	(10)	9
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	1 731	1 618
Transports et communications	394	390
Services	315	323
Fournitures et matériel	82	96
Fonds de développement du commerce extérieur - prêts-subventions	1 334	1 460
Programme des ambassadeurs	38	48
	3 894	3 935
Perte de fonctionnement	3 904	3 926
Autres recettes	52	56
Recouvrement de la province de l'Ontario (note 5)	3 894	3 935
	3 946	3 991
Bénéfice net	42	65
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	316	251
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	358	316

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

1. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

La Société internationale de l'Ontario a été établie dans le but :

- d'aider le secteur privé de l'Ontario à commercialiser ses services de consultation spécialisés, ses biens d'équipement et ses services de formation sur les marchés internationaux;
- de promouvoir et d'encourager la commercialisation des compétences spécialisées et les systèmes du secteur public de l'Ontario, conjointement avec le secteur privé, sur les marchés internationaux;
- d'établir des contacts au niveau intergouvernemental et d'affirmer la présence du gouvernement de l'Ontario pour promouvoir l'exportation de services professionnels et de biens liés à l'exécution de projets d'immobilisations.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus; toutefois, les immobilisations sont inscrites en dépenses à la date de leur acquisition, et la comptabilité de caisse utilisée pour l'enregistrement des frais d'administration a été modifiée de façon à accorder vingt-quatre jours supplémentaires pour le paiement des dettes contractées au cours de l'exercice écoulé.

3. CONTRIBUTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

L'apport de la province de l'Ontario consiste en l'actif net de la Société de services éducationnels de l'Ontario acquis par la Société sans aucune contrepartie.

4. RECETTES ET DÉPENSES LIÉES À DES ACTIVITÉS SOUS CONTRAT

Dans les cas où les contrats conclus entre deux administrations gouvernementales donnent lieu à un avantage concurrentiel, la Société agit à titre d'entrepreneur principal au nom des exportateurs ontariens. Les recettes provenant d'activités sous contrat et les dépenses s'y rattachant correspondent aux montants reçus aux termes de ces contrats et au paiement de ces fonds aux exportateurs ontariens, respectivement.

5. RECOUVREMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Les crédits alloués par l'Assemblée législative de l'Ontario permettent au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de rembourser à la Société les frais d'administration, les prêts-subventions au titre du Fonds de développement du commerce extérieur et les fonds alloués dans le cadre du Programme des ambassadeurs auxquels elle doit faire face.

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

6. RÉGIME DE RETRAITE

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 110 000 $ pour 1991 (78 000 $ en 1990) et est incluse dans le poste des traitements et avantages sociaux à l'état des résultats de fonctionnement. Ce montant comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires seront effectués pendant les 39 prochaines années.

7. ENGAGEMENTS

Les prêts-subventions accordés mais non versés au 31 mars 1991 atteignaient 1,1 million de dollars (1 million de dollars en 1990). Le versement de ces prêts est assujetti au respect satisfaisant, de la part des emprunteurs, de leur entente avec la Société.

8. ACTIVITÉS FUTURES

La loi d'habilitation actuelle devient caduque le 31 décembre 1991. La poursuite des activités de la Société est subordonnée à la législation future.

Rapport du vérificateur provincial

À la Société internationale de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société internationale de l'Ontario au 31 mars 1991 et l'état des résultats de fonctionnement et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 22 juillet 1991

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Bilan
au 31 mars 1991

ACTIF

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	6	5
Intérêts sur placements	477	329
Placements à long terme, au coût (annexe)	15 786	13 093
	16 269	13 427

PASSIF

Intérêts courus sur avances du trésorier de l'Ontario	477	329
Payable:		
— Au Trésorier de l'Ontario	10 636	13 098
— Fonds de placement du régime de pensions du Canada	5 156	—
	16 269	13 427

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Société,

Présidente

Membre

Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Intérêts sur placements	1 630	1 578
DÉPENSES		
Intérêts sur avances		
Trésorier de l'Ontario (note 2)	1 327	1 578
Emprunts du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (note 1)	303	
	1 630	1 578

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Placements à long terme dans des débentures des conseils municipaux et scolaires au 31 mars 1991

Répartition selon le taux d'intérêt

Taux d'intérêt %	Capital 1991 (en milliers de dollars)	1990
7,00- 8,99	853	1 409
9,00-10,99	7 254	5 708
11,00-12,99	5 363	3 441
13,00-19,25	2 316	2 535
	15 786	13 093

Répartition selon l'année d'échéance

Année d'échéance le 31 mars	Capital 1991 (en milliers de dollars)	1990
1991		2 424
1992	2 120	2 128
1993	1 780	1 785
1994	1 602	1 607
1995	1 545	1 549
1996	1 074	
1- 5 ans	8 121	9 493
6-10 ans	1 816	2 557
11-15 ans	653	991
16-20 ans	5 187	35
21-25 ans	9	17
	15 786	13 093

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 1991

1. EMPRUNTS DU FONDS DE PLACEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

   Les emprunts du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada sont remboursables dans 20 ans à compter de la date d'émission des débentures. La Société est autorisée à emprunter jusqu'à 200 millions de dollars du Fonds et le trésorier de l'Ontario en garantit le remboursement. L'intérêt est payable deux fois par année à différents taux appliqués sur les débentures s'échelonnant entre 10,46% et 11,04%

2. INTÉRÊTS SUR AVANCES

   En vertu du décret 775/77, les intérêts à payer par la Société sur les avances du trésorier de l'Ontario représentent un montant égal à l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

   Les frais d'administration sont assumés par le ministère du Trésor et de l'Économie sans aucun frais à la Société.

À la Société ontarienne d'aménagement municipal
et au trésorier de l'Ontario,

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement municipal au 31 mars 1991 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général adjoint

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
le 3 juin 1991

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Bilan
au 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 2)	**282**	461
Comptes débiteurs divers	**127**	43
Frais payés d'avance	**31**	46
	440	550
Immobilisations (note 3)	**630**	524
	1 070	1 074
PASSIF ET DÉFICIT		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	**2 097**	2 679
Déficit	**(1 027)**	(1 605)
	1 070	1 074

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil :

Président

Vice-président

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

État des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions de la province de l'Ontario	**14 400**	13 100
Divers	**289**	195
	14 689	13 295
Dépenses		
Audiences	**4 558**	3 717
Traitements et avantages sociaux	**3 880**	3 329
Aménagement des installations	**1 665**	1 951
Frais de bureau et frais généraux	**1 004**	998
Évaluation des sites	**987**	1 421
Occupation des locaux	**631**	563
Réduction des déchets et évaluation du marché	**436**	501
Conseillers en gestion	**334**	226
Publications	**291**	383
Amortissement	**182**	123
Services techniques de communication	**124**	48
Frais et jetons de présence des administrateurs	**19**	12
	14 111	13 272
Excédent des recettes sur les dépenses	**578**	23
Déficit en début d'exercice	**(1 605)**	(1 628)
Déficit en fin d'exercice	**(1 027)**	(1 605)

État de l'évolution de la situation financière

pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Fonds provenant des activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses	**578**	23
Éléments sans incidence sur les liquidités – amortissement	**182**	123
	760	146
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse	**(651)**	623
Fonds provenant des activités d'exploitation	**109**	769
Fonds engagés dans des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(288)**	(311)
Augmentation (baisse) nette de l'encaisse au cours de l'exercice	**(179)**	458
Encaisse en début d'exercice	**461**	3
Encaisse en fin d'exercice	**282**	461

Voir les notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

1. Principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables généralement reconnues.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient. Le mobilier et le matériel sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux de 20 à 30 %, ces taux étant fixés de manière à étaler le coût des immobilisations sur leur durée de vie estimative. On retient la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail, pour les améliorations locatives.

2. Aide financière aux intervenants

Dans le cadre du processus d'autorisation préalable à l'aménagement de l'usine d'élimination des déchets que projette de construire la Société, une audience publique sur les aspects environnementaux et les aspects connexes du projet a été tenue en 1989 devant une commission mixte créée en vertu de la *Loi sur la jonction des audiences*.

La Province a accordé la somme approximative de 3,2 millions de dollars aux parties admissibles (intervenants) pour les aider à payer leurs frais de préparation et de comparution à l'audience. Un comité de financement indépendant, nommé en vertu de la *Loi de 1988 sur l'aide financière aux intervenants*, est chargé de la distribution des fonds. Les versements sont effectués par la Société à la demande du comité de financement.

Au 31 mars 1990, la Société avait reçu 2 millions de dollars de la Province. Le reste du montant, soit 1,2 million de dollars, a été reçu pendant l'exercice financier de 1991. Au total, 1 373 000 $ ont été versés aux intervenants durant l'exercice 1991 (comparativement à 985 000 $ en 1990 et à 33 000 $ en 1989). Le restant, soit 809 000 $, est mis à la disposition des intervenants qui en font la demande par l'entremise du comité de financement indépendant. Ces montants ne figurent pas dans les états financiers.

3. Immobilisations

	1991			1990
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Mobilier	308	200	108	100
Matériel	846	342	504	399
Améliorations locatives	191	173	18	25
	1 345	715	630	524

4. Régime de retraite

La Société offre à ses employés permanents un régime de prestations de retraite grâce à un arrangement leur permettant de participer à la Caisse de retraite des fonctionnaires établie par la province de l'Ontario. La quote-part de la Société pour 1991 s'élève à 249 273 $ (par rapport à 153 859 $ en 1990). Elle est incluse dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit, au poste « Traitements et avantages sociaux ». Ce montant inclut les apports de capital courants et la somme de 60 268 $ (par rapport à 14 463 $ en 1990) qui représente la quote-part que la Société a dû verser au titre de la dette non provisionnée estimative de la Caisse de retraite au 1er janvier 1990. La Société continuera de verser ces sommes supplémentaires pendant les trente-neuf prochaines années.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

Rapport du vérificateur Provincial

5. Engagements-location

La Société a pris des engagements relatifs à la location-exploitation de ses locaux et du matériel qui s'y trouve. les paiements minimums prévus jusqu'en octobre 1996 sont les suivants

	(en milliers de dollars)
1992	441
1993	140
1994	17
1995	17
1996	11
	626

6. Passif éventuel

En mai 1987, la Société a conclu une entente avec Ontario Hydro concernant l'approvisionnement en électricité de son projet d'usine d'élimination des déchets. Le coût des travaux de construction est évalué à 146 000 $ et ne sera facturé à la Société que si les installations ne sont pas aménagées. Au 31 mars 1991, la Commission mixte créée en vertu de la *Loi sur la jonction des audiences* et le Cabinet provincial n'avaient pas encore donné leur autorisation.

7. Taxes

En sa qualité de société de la couronne de la province de l'Ontario, la Société est exonérée de l'impôt sur le revenu.

8. Données comparatives

Partout où il le fallait, les chiffres de l'année précédente ont été reclassés de façon à respecter la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Présenté à la Société ontarienne de gestion des déchets et à la ministre de l'Environnement

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de gestion des déchets pour l'exercice terminé le 31 mars 1991. J'ai aussi vérifié les états des résultats d'exploitation et du déficit, ainsi que celui de l'évolution de la situation financière de la Société pour cet exercice. La préparation des états financiers est du ressort de la direction de la Société, et c'est à moi qu'il incombe d'exprimer une opinion sur ces états après les avoir vérifiés.

J'ai procédé à la vérification en respectant les normes généralement reconnues. Selon ces normes, je dois planifier et effectuer la vérification de façon à être raisonnablement certain que les états financiers ne renferment pas d'erreurs importantes. La vérification comprend l'examen, à partir de sondages, des preuves à l'appui des montants et des informations figurant aux états financiers. La vérification comprend également une évaluation des principes comptables employés, des estimations importantes faites par la direction et de la présentation globale des états financiers.

Je suis d'avis que les états financiers présentent fidèlement, dans tous ses aspects importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats d'exploitation et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, eu égard aux principes comptables généralement reconnus.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 1991

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Bilan cumulé au 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[note 3]	226 248	227 775
Placements en actions et investissements en vue d'obtenir des redevances	[note 4]	20 092	18 547
		246 340	246 322
Encaisse et dépôts à court terme		30 390	31 265
Débiteurs		637	429
Investissement dans des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	10 614	15 275
Immobilisations - parcs industriels	[note 5]	3 513	3 725
Autres éléments d'actif	[note 7]	312	316
Total de l'actif		291 806	297 332
PASSIF			
Dividendes à verser		2 600	0
Créditeurs		507	156
		3 107	156
Engagements et éventualités	[notes 8 et 13]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital social de la Société de développement de l'Ontario		7 000	7 000
Capital d'apport, déduction faite des distributions		328 884	270 236
Avances	[note 9]	175 564	182 502
Coût net accumulé de fonctionnement		(203 293)	(149 673)
Somme payable par la province		(19 456)	(12 889)
		288 699	297 176
Total du passif et de l'investissement de la province		291 806	297 332

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

Président
Société de développement de l'Ontario

Président
Société de développement de l'Est de l'Ontario

Président
Société Innovation Ontario

Président
Société de développement du Nord de l'Ontario

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

État cumulé des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Intérêts sur prêts	[note 3]	15 285	16 103
Intérêts sur dépôts à court terme		3 043	3 536
Recettes nettes provenant de parcs industriels	[note 5]	2 590	2 438
Gain sur la vente de terrains et de placements		616	2 416
Autres recettes		130	320
		21 664	24 813
DÉPENSES			
Pertes sur créances et investissements (déduction faite des recouvrements)	[note 10]		
Prêts		21 761	11 083
Investissements		3 321	2 913
Garanties			
Programme Nouvelles Entreprises		17 011	11 677
Autre		9 637	4 785
Paiements de subsides d'intérêts		3 094	4 859
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances		585	766
Administration	[note 11]	15 173	14 013
		70 582	50 096
Coût net de fonctionnement avant ce qui suit		48 918	25 283
Perte résultant de filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	4 702	2 236
Coût net de fonctionnement		53 620	27 519

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

État cumulé de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	Capital social de la SDO	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
			en milliers de dollars		
Solde au 31 mars 1990	7 000	270 236	182 502	(149 673)	(12 889)
Intérêts sur les avances		(10 551)			
Contributions au fonds Investissements de Innovation Ontario		7 938			
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances		585			
Autres investissements (cession)		(2 968)			
Coût des garanties et autres frais de programmes		30 761			
Administration		15 173			
Remise d'avances		22 510	(22 510)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements			15 572		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice				(53 620)	
Dividendes versés ou à verser		(4 800)			
Évolution nette de la somme due par la province					(6 567)
Solde au 31 mars 1991	7 000	328 884	175 564	(203 293)	(19 456)

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

État cumulé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués, déduction faite des recouvrements	(21 459)	(3 767)
Intérêts reçus des emprunteurs	16 043	16 522
Décaissements au titre des placements en actions	(4 821)	(6 811)
Produit de la vente de placements	571	407
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(32 362)	(23 623)
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	(585)	(766)
Sortie de fonds au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(42 613)	(18 038)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(12 964)	(13 339)
Avances nettes	14 453	16 805
Contributions en espèces de la province pour :		
Placements en actions et investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	5 815	8 028
Prêts	37 127	19 974
Administration	15 173	14 013
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	2 447	8
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	1 176	(4 754)
Dividendes versés	(2 200)	(38 000)
Autre	(10 167)	(2 384)
Rentrée de fonds provenant des activités de financement	50 860	351
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Fonds autogénérés provenant des parcs industriels	4 065	3 828
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	2 992	3 600
Frais d'administration	(15 173)	(14 013)
Acquisition d'immobilisations	(1 355)	(1 304)
Produit de la vente d'éléments d'actif	0	2 753
Autre	349	346
Sortie de fonds aux fins des activités de fonctionnement	(9 122)	(4 790)
Diminution de l'encaisse et des dépôts à court terme	(875)	(22 477)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	31 265	53 742
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	30 390	31 265

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

1. GÉNÉRALITÉS

Ces états financiers regroupent les comptes de la Société de développement de l'Ontario (SDO), de la Société de développement du Nord de l'Ontario (SDNO), de la Société de développement de l'Est de l'Ontario (SDEO) et de la Société Innovation Ontario (SIO). Ces dernières sont constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* et, à l'exception de la SDO, sont des sociétés sans capital social. En tant que sociétés de la Couronne de l'Ontario, elles sont exonérées de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les Sociétés ont pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie en Ontario. Elles fournissent une aide financière en effectuant des prêts, en accordant des garanties d'emprunt, en acquérant des titres de participation et en exploitant des parcs industriels. Elles gèrent également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux (voir la note 12).

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans les Sociétés de développement de l'Ontario est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. En plus du capital social détenu, la province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt, d'investissement et d'aide financière et rembourse aux Sociétés leurs frais de fonctionnement. Les pertes sur créance et sur les investissements sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce au remboursement des avances, aux intérêts sur les fonds avancés, aux dividendes et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le capital remboursé et les sommes radiées. Aucune provision pour créances douteuses n'est faite avant la radiation d'un prêt.

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par les Sociétés et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si une ou l'autre des Sociétés est l'un des signataires de l'entente de prêt.

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

b) Prêts remboursables (suite)

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que les Sociétés pourront recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état cumulé des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) Placements en actions

Les placements en actions sont inscrits à la valeur d'acquisition moins la provision pour pertes faite pour les placements qui, de l'avis de la direction, ont subi une baisse de valeur autre que temporaire. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose. Il est très difficile d'établir la valeur d'un placement au début lorsqu'il n'y a pas encore de marché pour les actions. C'est pour cette raison que si une provision est faite relativement à un placement spécifique, elle devra normalement correspondre au coût total du placement.

d) Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances

Dans certains cas précis, la SIO fera un investissement sous forme d'entente de redevances plutôt que d'acheter des titres. Étant donné leur nature incertaine sur le plan du versement et de l'importance des redevances futures, les investissements en vue d'obtenir des redevances sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

e) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par les Sociétés qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

f) Garanties

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande aux Sociétés d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état cumulé des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

g) Immobilisations

Parcs industriels
Les immobilisations acquises depuis la date d'acquisition des parcs industriels par la SDO ont été capitalisées dans les comptes et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations aux taux suivants :

Bâtiments et améliorations	5 % à 20 %
Matériel	20 %

Autre

Les immobilisations autres que les éléments d'actif des parcs industriels utilisées par les Sociétés à leurs propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

h) Filiales dont les comptes ne sont pas consolidés

L'investissement dans trois filiales en propriété exclusive de la SDO est comptabilisé à la valeur de consolidation en raison de l'intention de la SDO de céder les éléments d'actif de ces filiales (voir la note 6).

i) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés le 31 mars 1991

3. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 61,7 millions de dollars [70,7 millions de dollars en 1990] administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1991, 5,8 % du total des prêts remboursables correspondaient à des prêts à taux flottant, le reste étant des prêts à taux fixe allant de 6 % à 16,5 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts à intérêt était de 11 % au 31 mars 1991 [10,6 % en 1990].

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours s'élevait à 38,9 millions de dollars et 17,3 millions de dollars respectivement [23,1 millions de dollars et 11,1 millions de dollars respectivement en 1990].

4. PLACEMENTS EN ACTIONS ET INVESTISSEMENT EN VUE D'OBTENIR DES REDEVANCES

	Nombre de sociétés émettrices	1991	1990
		(en milliers de dollars)	
Actions ordinaires	113	19 492	17 697
Actions privilégiées	5	600	850
Droits de redevances	62	-	-
	180	20 092	18 547

Les décaissements totaux accumulés relativement aux investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances s'élevaient, au 31 mars 1991, à 3 585 000 dollars [3 000 000 de dollars en 1990].

5. FONCTIONNEMENT DES PARCS INDUSTRIELS

La SDO possède et gère le Huron Industrial Park, situé près de London (Ontario), ainsi que le Northam Industrial Park, situé à Cobourg (Ontario).

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

Voici les résultats de fonctionnement de ces parcs pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Recettes de location	4 504	4 049
Intérêts créditeurs et autres	1 929	1 313
Amortissement	(1 567)	(1 434)
Autres frais de fonctionnement	(2 276)	(1 490)
Bénéfice net	2 590	2 438

Immobilisations des parcs industriels au 31 mars :

	Coût	Amortissement accumulé	Montant net 1991	Montant net 1990
		(en milliers de dollars)		
Terrains	341	0	341	341
Bâtiments et améliorations	17 523	14 502	3 021	3 176
Matériel	1 363	1 212	151	208
	19 227	15 714	3 513	3 725

6. INVESTISSEMENT DANS DES FILIALES DONT LES COMPTES NE SONT PAS CONSOLIDÉS

Filiales en propriété exclusive de la SDO, IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc. sont comptabilisées à la valeur de consolidation [voir la note 2h)]. Le tableau suivant donne un résumé de la situation financière et des résultats de fonctionnement cumulés de ces filiales.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés le 31 mars 1991

Situation financière au 31 mars :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	3 466	3 464
Investissements	7 130	11 845
Autres éléments d'actif (de passif)	18	(34)
	10 614	15 275
Représentés par :		
Avances de la SDO	29 940	29 899
Capital social	13 000	13 000
Déficit	(32 326)	(27 624)
	10 614	15 275

Les avances de la SDO ne portent pas intérêt et ne comportent pas d'échéances fixes de remboursement.

Résultats de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Gain sur la vente de placements	25	157
Intérêts et autres recettes	18	53
	43	210
Pertes sur investissements	4 625	2 226
Autres dépenses	120	220
	4 745	2 446
Perte nette pour l'exercice	4 702	2 236

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Terrains de Sheridan Park - prix coûtant	62	62
Éléments d'actif acquis par saisie immobilière (au coût le plus bas et à la valeur de réalisation estimative)		
Actions	250	250
Autre	0	4
	312	316

8. GARANTIES

Les Sociétés garantissent le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. La SDO garantit également certaines obligations de la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts (SODAD). Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, les Sociétés ne garantissent qu'une partie des prêts non remboursés. De plus, si certaines des garanties doivent être honorées, les fonds permettant de remplir de telles obligations seront reçus d'autres ministères ou organismes. Au 31 mars 1991, le passif éventuel et les engagements des Sociétés en vertu des garanties étaient comme suit :

	Passif éventuel en vertu des garanties pour les prêts avancés	Engagements à garantir des prêts non encore avancés	Total du passif éventuel et des engagements
		(en milliers de dollars)	
Programme Nouvelles Entreprises	64 781	5 024	69 805
SODAD	53 750	41 250	95 000
James River	0	70 000	70 000
Autres garanties	104 495	100 940	205 435
	223 026	217 214	440 240

La méthode de comptabilisation des pertes sur garanties est décrite à la note 2 f).

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

9. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent être recouvrés.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques sont sans intérêt. Au 31 mars 1991, les avances portant intérêt s'élevaient à 103,5 millions de dollars [99,9 millions de dollars en 1990], le solde de 72,1 millions de dollars [82,6 millions de dollars en 1990] étant sans intérêt.

10. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état cumulé des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Investissements	Garanties du Programme Nouvelles Entreprises	Autres garanties
		(en milliers de dollars)		
Radiations/ garanties honorées	24 473	3 321	18 664	10 604
Moins les recouvrements	(2 712)	(0)	(1 653)	(967)
Dépense nette 1991	21 761	3 321	17 011	9 637
Dépense nette 1990	11 083	2 913	11 677	4 785

11. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	9 699	8 663
Transports et communications	1 293	944
Services	3 121	2 976
Fournitures et matériel	1 060	1 253
Autres frais	0	177
	15 173	14 013

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

11. ADMINISTRATION (Suite)

Les Sociétés assurent des prestations de retraite à tous leurs employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution des Sociétés à la Caisse se chiffrait à 808 800 $ pour l'exercice (513 600 $ pour 1990). Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part des Sociétés des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant 40 années.

Au 31 mars 1991, les Sociétés comptaient 54 membres au conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1991 s'est élevée à 237,738 $ (237 327 $ en 1990).

12. ACTIVITÉS GÉRÉES PAR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les Sociétés s'occupent de toute une gamme d'activités, y compris des activités gérées au nom d'autres ministères et organismes de la province de l'Ontario. Le tableau 1, Activités gérées par les Sociétés de développement, donne un résumé des activités gérées au 31 mars 1991 autres que celles des parcs industriels. (La note 5 fournit des renseignements sur les parcs industriels.)

Le tableau des activités gérées comprend les prêts, débentures et placements en actions compris dans le bilan cumulé. Le tableau comprend également les prêts garantis par les Sociétés de même que certains prêts et placements en actions et certaines subventions remboursables administrés pour le compte d'autres ministères et organismes. Ces activités supplémentaires ne sont pas comprises dans le bilan cumulé.

Le tableau suivant fait état de la différence entre le montant total des activités indiqué dans le tableau en question et le montant figurant au bilan cumulé.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
le 31 mars 1991

12. ACTIVITÉS GÉRÉES PAR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT (suite)

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Prêts et investissements selon le bilan cumulé		
Prêts remboursables	226 248	227 775
Placements en actions	20 092	18 547
Investissement dans des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	10 614	15 275
Total des prêts et investissements selon le bilan cumulé	256 954	261 597
Autres activités gérées		
Prêts d'autres ministères et organismes	191 567	183 771
Prêts garantis	344 813	370 466
Subventions remboursables/prêts conditionnels	141 569	121 732
Participation dans Varity Corporation	16 900	16 900
Éléments d'actif des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés, autres que les investissements et les prêts	(2 454)	(3 430)
Total des autres activités gérées	692 395	689 439
Total des activités selon le tableau des activités gérées	949 349	951 036

En vertu de certains programmes de garantie, les Sociétés de développement ne garantissent qu'une partie des prêts non remboursés. Les prêts garantis présentés ci-dessus et dans le tableau des activités gérées correspondent à la valeur totale des prêts pour lesquels on a consenti des garanties, lesquels dépassent le passif éventuel des Sociétés de développement en vertu de garanties. (Voir la note 8.)

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 8 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les engagements pris au 31 mars 1991 à l'égard des investissements à faire et des prêts et garanties à accorder sont présentés au-dessous du tableau des activités gérées.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés le 31 mars 1991

c) L'action en justice intentée par un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4 millions de dollars, plus les intérêts afférents, des Sociétés de développement et d'autres défendeurs a été rejetée par la Cour d'appel de l'Ontario. Toutefois, le demandeur en a appelé du rejet. De l'avis de la Direction, l'issue de l'appel n'est pas prévisible et, par conséquent, on n'a comptabilisé aucunes pertes au titre de cette action en justice. Toutes pertes qui résulteront de cette action seront inscrites en tant que frais quant ceux-ci auront été versés et recouvrés de la province.

Rapport du vérificateur provincial

À la Société de développement de l'Ontario,
la Société de développement du Nord de l'Ontario,
la Société de développement de l'Est de l'Ontario,
la Société Innovation Ontario,
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan cumulé des Sociétés de développement de l'Ontario, qui consistent en la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario, la Société de développement de l'Est de l'Ontario et la Société Innovation Ontario, au 31 mars 1991 et les états cumulés des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers cumulés incombe à la direction des Sociétés de développement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des Sociétés de développement au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de leur exploitation et l'évolution de leur situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers cumulés.

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 1991

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

Tableau 1
Activités gérées par les Sociétés de développement

Au 31 mars 1991	Prêts et débentures		Prêts garantis		Placement en actions/Droits de redevance		Subventions remboursables/Prêts conditionnels		Total 1990-1991	Total 31 mars 1990
	N^bre	(en milliers de dollars)	N^bre	(en milliers de dollars)	N^bre	(en milliers de dollars)	N^bre	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	
Secteur/programme commercial										
Fabrication	1 096	112 515	83	43 582	1	16 900	512	124 750	297 747	271 004
Haute technologie	97	68 446			145	28 226			96 672	29 882
Exportation	185	24 156							24 156	23 520
Tourisme	685	65 049	247	68 080			2	6 423	139 552	124 734
Programmes d'organismes spéciaux										
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	15	132 600							132 600	213 900
Nouvelles Entreprises			12 850	179 401					179 401	160 509
Caisses populaires (assurance-dépôts)				53 750					53 750	91 250
Autre	182	4 253					2	10 396	14 649	36 237
Encours total au 31 mars 1991	2 260	407 019	13 181	344 813	146	45 126	516	141 569	938 527	951 036
Société										
Société de développement de l'Ontario (à l'exclusion des programmes d'organismes spéciaux)	1 061	114 310	165	50 388	12	28 694	38	112 144	305 536	281 793
Société de développement du Nord de l'Ontario	604	67 088	79	36 830			454	28 801	132 719	118 516
Société de développement de l'Est de l'Ontario	533	44 688	86	24 444			24	624	69 756	72 584
Société Innovation Ontario	4	188			134	16 432			16 620	12 484
Société de développement de l'Ontario (programmes d'organismes spéciaux)	58	180 745	12 851	233 151					413 896	465 659
Encours total au 31 mars 1991	2 260	407 019	13 181	344 813	146	45 126	516	141 569	938 527	951 036
Encours total au 31 mars 1990	1 783	412 056	11 423	370 466	150	46 782	431	121 732		951 036
Engagements au 31 mars 1990	499	103 277	583	152 640	11	900			256 817	98 553

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[note 3]	114 310	117 398
Placements en actions	[note 4]	3 660	6 271
		117 970	123 669
Encaisse et dépôts à court terme		19 267	16 338
Débiteurs			
Société de développement du Nord de l'Ontario		4 651	4 776
Société de développement de l'Est de l'Ontario		103	727
Autre		516	313
Investissement dans des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	10 614	15 275
Immobilisations - parcs industriels	[note 5]	3 513	3 725
Autres éléments d'actif	[note 7]	62	62
Total de l'actif		156 696	164 885
PASSIF			
Dividendes à verser		2 600	0
Créditeurs		464	113
Total du passif		3 064	113
Engagements et éventualités	[notes 8 et 12]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital social de la Société de développement de l'Ontario		7 000	7 000
Capital d'apport, déduction faite des distributions		255 821	213 035
Avances	[note 9]	74 024	78 429
Coût net accumulé de fonctionnement		(172 402)	(127 066)
Somme payable par la province		(10 811)	(6 626)
		153 632	164 772
Total du passif et de l'investissement de la province		156 696	164 885

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président

Administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Intérêts sur prêts	[note 3]	10 120	10 749
Intérêts sur dépôts à court terme		1 302	2 208
Recettes nettes provenant de parcs industriels	[note 5]	2 590	2 438
Gain sur la vente de terrains et de placements		506	2 246
Autres recettes		100	69
		14 618	17 710
DÉPENSES			
Pertes sur créances et investissements (déduction faite des recouvrements)	[note 10]		
Prêts		17 103	6 820
Garanties			
Programme Nouvelles Entreprises		17 011	11 677
Autre		8 995	1 569
Paiements de subsides d'intérêts		1 303	1 882
Administration	[note 11]	10 840	10 155
		55 252	32 103
Coût net de fonctionnement avant ce qui suit		40 634	14 393
Perte résultant de filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	4 702	2 236
Coût net de fonctionnement		45 336	16 629

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	Capital social	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
			(en milliers de dollars)		
Solde au 31 mars 1990	7 000	213 035	78 429	(127 066)	(6 626)
Intérêts sur les avances		(3 071)			
Contributions au fonds					
Investissements (cession)		(2 968)			
Coût des garanties et autres frais de programmes		25 324			
Administration		10 840			
Remise d'avances		17 461	(17 461)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements			13 056		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice				(45 336)	
Dividendes versés ou à verser		(4 800)			
Évolution nette de la somme due par la province					(4 185)
Solde au 31 mars 1991	7 000	255 821	74 024	(172 402)	(10 811)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués, déduction faite des recouvrements	(14 805)	4 790
Intérêts reçus des emprunteurs	10 636	11 013
Encaissements (décaissements) au titre des placements en actions	3 117	(1 860)
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(29 763)	(17 368)
Sortie de fonds au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(30 815)	(3 425)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(4 351)	(2 798)
Encaissements nets (remboursements)	13 874	(1 027)
Contributions en espèces de la province pour :		
Placements en actions	(2 708)	1 770
Prêts, y compris Nouvelles Entreprises	31 377	11 090
Administration	10 840	10 155
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	(222)	1 125
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	1 339	(3 541)
Dividendes versés	(2 200)	(38 000)
Autre	(8 425)	(3 753)
Rentrée (sortie) de fonds provenant des activités de financement	39 524	(24 979)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Fonds autogénérés provenant des parcs industriels	4 065	3 828
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	1 237	2 366
Frais d'administration	(10 840)	(10 155)
Acquisition d'immobilisations	(1 355)	(1 304)
Produit de la vente d'éléments d'actif	0	2 417
Autre	1 113	(1 267)
Sortie de fonds aux fins des activités de fonctionnement	(5 780)	(4 115)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à court terme	2 929	(32 519)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	16 338	48 857
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	19 267	16 338

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

1. GÉNÉRALITÉS

La Société de développement de l'Ontario est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie en Ontario. Elle fournit une aide financière en effectuant des prêts, en accordant des garanties d'emprunt, en acquérant des titres de participation et en exploitant des parcs industriels. Elle gère également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. En plus du capital social détenu, la province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt, d'investissement et d'aide financière et rembourse à la Société ses frais de fonctionnement. Les pertes sur créance et sur les investissements sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce au remboursement des avances, aux intérêts sur les fonds avancés, aux dividendes et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le capital remboursé et les sommes radiées. Aucune provision pour créances douteuses n'est faite avant la radiation d'un prêt.

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par la Société et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si la Société est l'un des signataires de l'entente de prêt.

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

b) Prêts remboursables (suite)

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que la Société pourra recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) Placements en actions

Les placements en actions sont inscrits à la valeur d'acquisition moins la provision pour pertes faite pour les placements qui, de l'avis de la direction, ont subi une baisse de valeur autre que temporaire. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose.

d) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par la Société qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

e) Garanties

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande à la Société d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

f) **Immobilisations**

Parcs industriels

Les immobilisations acquises depuis la date d'acquisition des parcs industriels par la Société ont été capitalisées dans les comptes et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations aux taux suivants :

Bâtiments et améliorations	5 % à 20 %
Matériel	20 %

Autre

Les immobilisations autres que les éléments d'actif des parcs industriels utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

g) **Filiales dont les comptes ne sont pas consolidés**

L'investissement dans trois filiales en propriété exclusive de la SDO est comptabilisé à la valeur de consolidation en raison de l'intention de la Société de céder les éléments d'actif de ces filiales (voir la note 6).

h) **Frais d'administration**

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

3. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 37,5 millions de dollars [48,3 millions de dollars en 1990] administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1991, 7,8 % du total des prêts remboursables correspondaient à des prêts à taux flottant, le reste étant des prêts à taux fixe allant de 6 % à 16,5 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts à intérêt était de 11,1 % au 31 mars 1991 [11 % en 1990].

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours s'élevait à 26,3 millions de dollars et 10,5 millions de dollars respectivement [14,4 millions de dollars et 6,7 millions de dollars respectivement en 1990].

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

4. PLACEMENTS EN ACTIONS

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
ADI Diagnostics Inc.	309 969 actions ordinaires	3 100	3 100
Allelix Crop Technologies Holdings Inc. (anciennement 160596 Canada Inc.)	168 671 actions ordinaires de catégorie A	0	1
	264 000 actions ordinaires de catégorie B	0	2 610
Allelix Biopharmaceuticals Inc. (anciennement Allelix Inc.)	138 440 actions ordinaires de catégorie A	0	0
	70 000 actions ordinaires de catégorie B	560	560
		3 660	6 271

5. FONCTIONNEMENT DES PARCS INDUSTRIELS

La Société possède et gère le Huron Industrial Park, situé près de London (Ontario), ainsi que le Northam Industrial Park, situé à Cobourg (Ontario).

Voici les résultats de fonctionnement de ces parcs pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Recettes de location	4 504	4 049
Intérêts créditeurs et autres	1 929	1 313
Amortissement	(1 567)	(1 434)
Autres frais de fonctionnement	(2 276)	(1 490)
Bénéfice net	2 590	2 438

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

5. FONCTIONNEMENT DES PARCS INDUSTRIELS (suite)

Immobilisations des parcs industriels au 31 mars :

	Coût	Amortissement accumulé	Montant net 1991	Montant net 1990
		(en milliers de dollars)		
Terrains	341	0	341	341
Bâtiments et améliorations	17 523	14 502	3 021	3 176
Matériel	1 363	1 212	151	208
	19 227	15 714	3 513	3 725

6. INVESTISSEMENT DANS DES FILIALES DONT LES COMPTES NE SONT PAS CONSOLIDÉS

Filiales en propriété exclusive de la Société, IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc. sont comptabilisées à la valeur de consolidation [voir la note 2g)]. Le tableau suivant donne un résumé de la situation financière et des résultats de fonctionnement cumulés de ces filiales.

Situation financière au 31 mars :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	3 466	3 464
Investissements	7 130	11 845
Autres éléments d'actif (de passif)	18	(34)
	10 614	15 275
Représentés par :		
Avances de la Société	29 940	29 899
Capital social	13 000	13 000
Déficit	(32 326)	(27 624)
	10 614	15 275

Les avances de la Société ne portent pas intérêt et ne comportent pas d'échéances fixes de remboursement.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

6. INVESTISSEMENT DANS DES FILIALES DONT LES COMPTES NE SONT PAS CONSOLIDÉS (suite)

Résultats de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Gain sur la vente de placements	25	157
Intérêts et autres recettes	18	53
	43	210
Pertes sur investissements	4 625	2 226
Autres dépenses	120	220
	4 745	2 446
Perte nette pour l'exercice	4 702	2 236

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Terrains de Sheridan Park - prix coûtant	62	62

8. GARANTIES

La Société garantit le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. La Société garantit également certaines obligations de la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts (SODAD). Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, la Société ne garantit qu'une partie des prêts non remboursés. De plus, si certaines des garanties doivent être honorées, les fonds permettant de remplir de telles obligations seront reçus d'autres ministères ou organismes. Au 31 mars 1991, le passif éventuel et les engagements de la Société en vertu des garanties étaient comme suit :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

8. GARANTIES (suite)

	Passif éventuel en vertu des garanties pour les prêts avancés	Engagements à garantir des prêts non encore avancés	Total du passif éventuel et des engagements
		(en milliers de dollars)	
Programme Nouvelles Entreprises	64 781	5 024	69 805
SODAD	53 750	41 250	95 000
Autres garanties	47 395	58 440	105 835
	165 926	104 714	270 640

La méthode de comptabilisation des pertes sur garanties est décrite à la note 2 e).

9. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent être recouvrés.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques sont sans intérêt. Au 31 mars 1991, les avances portant intérêt s'élevaient à 30,2 millions de dollars [24,7 millions de dollars en 1990], le solde de 43,8 millions de dollars [53,7 millions de dollars en 1990] étant sans intérêt.

10. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Garanties du Programme Nouvelles Entreprises	Autres garanties
		(en milliers de dollars)	
Radiations/garanties honorées	18 846	18 664	9 796
Moins les recouvrements	(1 743)	(1 653)	(801)
Dépense nette 1991	17 103	17 011	8 995
Dépense nette 1990	6 820	11 677	1 569

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

11. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	6 679	6 277
Transports et communications	724	453
Services	2 514	2 218
Fournitures et matériel	923	1 030
Autres frais	0	177
	10 840	10 155

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 602 200 $ pour l'exercice (376 900 $ pour 1990). Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant 40 années.

Au 31 mars 1991, la Société comptait 16 membres au conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1991 s'est élevée à 90 313 $ (85 702 $ en 1990).

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 8 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les fonds promis mais non encore versés au 31 mars 1991 étaient les suivants :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Prêts	53 225	39 509
Investissements	0	1 390
	53 225	40 899

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

c) L'action en justice intentée par un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4 millions de dollars, plus les intérêts afférents, de la Société et d'autres défendeurs a été rejetée par la Cour d'appel de l'Ontario. Toutefois, le demandeur en a appelé du rejet. De l'avis du personnel de gestion, l'issue de l'appel n'est pas prévisible et, par conséquent, on n'a comptabilisé aucunes pertes au titre de cette action en justice. Toutes pertes qui résulteront de cette action seront inscrites en tant que frais quant ceux-ci auront été versés et recouvrés de la province.

Rapport du vérificateur provincial

À la Société de développement de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 1991 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de développement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 1991

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[note 3]	44 688	44 597
Encaisse et dépôts à court terme		5 203	3 580
Débiteurs		34	38
Total de l'actif		49 925	48 215
PASSIF			
Créditeurs - Société de développement de l'Ontario		103	727
- Autre		43	43
		146	770
Engagements et éventualités	[notes 4 et 8]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital d'apport, déduction faite des distributions		14 883	11 629
Avances	[note 5]	39 198	38 611
Recettes nettes (coût net) accumulées de fonctionnement		(1 268)	165
Somme payable par la province		(3 034)	(2 960)
		49 779	47 445
Total du passif et de l'investissement de la province		49 925	48 215

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président

Administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Intérêts sur prêts	[note 3]	2 247	2 211
Intérêts sur dépôts à court terme		604	424
		2 851	2 635
DÉPENSES			
Pertes sur créances et investissements (déduction faite des recouvrements)	[note 6]		
Prêts		2 220	1 407
Garanties		(26)	765
Paiements de subsides d'intérêts		1 043	2 041
Administration	[note 7]	1 047	918
		4 284	5 131
Coût net de fonctionnement		1 433	2 496

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
		(en milliers de dollars)		
Solde au 31 mars 1990	11 629	38 611	165	(2 960)
Intérêts sur les avances	(3 098)			
Contributions au fonds				
Coût des garanties et autres frais de programmes	2 732			
Administration	1 047			
Remise d'avances	2 573	(2 573)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements		3 160		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice			(1 433)	
Évolution nette de la somme due par la province				(74)
Solde au 31 mars 1991	14 883	39 198	(1 268)	(3 034)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

État des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués, déduction faite des recouvrements	(2 616)	(1 376)
Intérêts reçus des emprunteurs	2 330	2 319
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(1 184)	(2 868)
Sortie de fonds au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(1 470)	(1 925)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(3 617)	(4 436)
Avances nettes	3 147	3 946
Contributions en espèces de la province pour :		
Prêts	2 627	5 112
Administration	1 047	918
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	964	(627)
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	(234)	(749)
Autre	221	(576)
Rentrée de fonds provenant des activités de financement	4 155	3 588
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	600	386
Frais d'administration	(1 047)	(918)
Autre	(615)	(546)
Sortie de fonds aux fins des activités de fonctionnement	(1 062)	(1 078)
Augmentation de l'encaisse et des dépôts à court terme	1 623	585
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3 580	2 995
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	5 203	3 580

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

1. GÉNÉRALITÉS

La Société de développement de l'Est de l'Ontario est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* et est une société sans capital social. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie en Ontario. Elle fournit une aide financière en effectuant des prêts et en accordant des garanties d'emprunt. Elle gère également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. La province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt et d'aide financière et rembourse à la Société ses frais de fonctionnement. Les pertes sur créance sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce au remboursement des avances, aux intérêts sur les fonds avancés et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le capital remboursé et les sommes radiées. Aucune provision pour créances douteuses n'est faite avant la radiation d'un prêt.

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par la Société et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si la Société est l'un des signataires de l'entente de prêt.

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

b) Prêts remboursables (suite)

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que la Société pourra recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par la Société qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

d) Garanties

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande à la Société d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

e) Immobilisations

Les immobilisations utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

f) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

3. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 6,7 millions de dollars [6,2 millions de dollars en 1990] administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1991, les prêts à intérêt avaient des taux fixes allant de 6 % à 14,5 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts à intérêt était de 10,9 % au 31 mars 1991 [10,7 % en 1990].

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours s'élevait à 4,6 millions de dollars et 3 millions de dollars respectivement [3,1 millions de dollars et 1,9 million de dollars respectivement en 1990].

4. GARANTIES

La Société garantit le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, la Société ne garantit qu'une partie des prêts non remboursés. Au 31 mars 1991, le total du passif éventuel et des engagements de la Société en vertu des garanties se chiffrait à 37 millions de dollars, soit 22 millions de dollars au titre des garanties pour les prêts avancés et 15 millions de dollars au titre de garanties engagées pour des prêts non encore avancés. La méthode de comptabilisation des pertes sur garanties est décrite à la note 2 d).

5. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent être recouvrés.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques sont sans intérêt.

Au 31 mars 1991, les avances portant intérêt s'élevaient à 30,2 millions de dollars [31,5 millions de dollars en 1990], le solde de 9 millions de dollars [7,1 millions de dollars en 1990] étant sans intérêt.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

6. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Garanties
	(en milliers de dollars)	
Radiations/garanties honorées	2 627	140
Moins les recouvrements	(407)	(166)
Dépense nette 1991	2 220	(26)
Dépense nette 1990	1 407	765

7. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	784	564
Transports et communications	168	140
Services	79	115
Fournitures et matériel	16	99
	1 047	918

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 68 100 $ pour l'exercice (34 100 $ pour 1990). Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant 40 années.

Au 31 mars 1991, la Société comptait 11 membres au conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1991 s'est élevée à 40 150 $ (55 950 $ en 1990).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

8. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 4 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les engagements pris pour les prêts non encore déboursés au 31 mars 1991 se chiffraient à 11,1 millions de dollars (8,3 millions de dollars en 1990).

Rapport du vérificateur provincial

À la Société de développement de l'Est de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Est de l'Ontario au 31 mars 1991 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de développement de l'Est de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société de développement de l'Est de l'Ontario au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 1991

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[note 3]	67 062	65 572
Encaisse et dépôts à court terme		5 273	10 243
Débiteurs		38	56
Autres éléments d'actif	[note 4]	250	254
Total de l'actif		72 623	76 125
PASSIF			
Créditeurs - Société de développement de l'Ontario		4 651	4 776
Engagements et éventualités	[notes 5 et 9]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital d'apport, déduction faite des distributions		19 382	16 977
Avances	[note 6]	62 342	65 462
Coût net accumulé de fonctionnement		(9 845)	(8 294)
Somme payable par la province		(3 907)	(2 796)
		67 972	71 349
Total du passif et de l'investissement de la province		72 623	76 125

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président

Administrateur

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Intérêts sur prêts	[note 3]	2 918	3 125
Intérêts sur dépôts à court terme		991	852
Autres recettes		0	213
		3 909	4 190
DÉPENSES			
Pertes sur créances et investissements (déduction faite des recouvrements)	[note 7]		
Prêts		2 438	2 606
Garanties		668	2 451
Paiements de subsides d'intérêts		748	936
Administration	[note 8]	1 606	1 230
		5 460	7 223
Coût net de fonctionnement		1 551	3 033

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
			(en milliers de dollars)	
Solde au 31 mars 1990	16 977	65 462	(8 294)	(2 796)
Intérêts sur les avances	(4 382)			
Contributions au fonds				
Coût des garanties et autres frais de programmes	2 705			
Administration	1 606			
Remise d'avances	2 476	(2 476)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements		(644)		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice			(1 551)	
Évolution nette de la somme due par la province				(1 111)
Solde au 31 mars 1991	19 382	62 342	(9 845)	(3 907)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

État des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués, déduction faite des recouvrements	(4 058)	(7 161)
Intérêts reçus des emprunteurs	3 047	3 172
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(1 416)	(3 387)
Sortie de fonds au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(2 427)	(7 376)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(4 996)	(6 105)
Avances nettes (remboursements)	(2 568)	13 886
Contributions en espèces de la province pour :		
Prêts	3 123	3 737
Administration	1 606	1 230
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	1 705	(490)
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	71	(464)
Autre	(765)	1 787
Rentrée (sortie) de fonds provenant des activités de financement	(1 824)	13 581
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	1 009	796
Frais d'administration	(1 606)	(1 230)
Produit de la vente d'éléments d'actif	0	336
Autre	(122)	2 159
Rentrée (sortie) de fonds aux fins des activités de fonctionnement	(719)	2 061
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à court terme	(4 970)	8 266
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	10 243	1 977
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	5 273	10 243

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1991

1. GÉNÉRALITÉS

La Société de développement du Nord de l'Ontario est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* et est une société sans capital social. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie dans le Nord de l'Ontario. Elle fournit une aide financière en effectuant des prêts et en accordant des garanties d'emprunt. Elle gère également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. La province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt, d'investissement et d'aide financière et rembourse à la Société ses frais de fonctionnement. Les pertes sur créance sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce au remboursement des avances, aux intérêts sur les fonds avancés et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le capital remboursé et les sommes radiées. Aucune provision pour créances douteuses n'est faite avant la radiation d'un prêt.

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par la Société et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si la Société est l'un des signataires de l'entente de prêt.

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

b) **Prêts remboursables (suite)**

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que la Société pourra recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) **Comptabilisation des recettes**

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par la Société qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

d) **Garanties**

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande à la Société d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

e) **Immobilisations**

Les immobilisations utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

f) **Frais d'administration**

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

3. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 17,4 millions de dollars [16,2 millions de dollars en 1990] administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1991, les prêts à intérêt avait un taux fixe allant de 6 % à 16,5 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts était de 11 % au 31 mars 1991 [10,2 % en 1990].

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours s'élevait à 8 millions de dollars et 3,7 millions de dollars respectivement [5,6 millions de dollars et 2,5 millions de dollars respectivement en 1990].

4. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Éléments d'actif acquis par saisie immobilière (au coût le plus bas et à la valeur de réalisation estimative)		
Actions	250	250
Autre	0	4
	250	254

5. GARANTIES

La Société garantit le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, la Société ne garantit qu'une partie des prêts non remboursés. De plus, si certaines des garanties doivent être honorées, les fonds permettant de remplir de telles obligations seront reçus d'autres ministères ou organismes. Au 31 mars 1991, le total du passif éventuel et des engagements de la Société en vertu des garanties était de 132,6 millions de dollars, soit 35,1 millions de dollars au titre des garanties pour les prêts avancés et 97,5 millions de dollars au titre des garanties engagées sur les prêts non encore avancés. Est inclus au poste des montants engagés en garantie un montant de 70 millions de dollars pour le projet James River Marathon. La méthode de comptabilisation des pertes sur garanties est décrite à la note 2 d).

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

6. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent être recouvrés.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques sont sans intérêt.

Au 31 mars 1991, les avances portant intérêt s'élevaient à 43 millions de dollars [43,7 millions de dollars en 1990], le solde de 19,3 millions de dollars [21,8 millions de dollars en 1990] étant sans intérêt.

7. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Garanties
	(en milliers de dollars	
Radiations/garanties honorées	2 834	668
Moins les recouvrements	(396)	0
Dépense nette 1991	2 438	668
Dépense nette 1990	2 606	2 451

8. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 117	767
Transports et communications	274	212
Services	113	190
Fournitures et matériel	102	61
	1 606	1 230

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

8. ADMINISTRATION (Suite)

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 93 100 $ pour l'exercice [44 400 $ pour 1990]. Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant 40 années.

Au 31 mars 1991, la Société comptait 13 membres au conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1991 s'est élevée à 48 600 $ [55 500 $ en 1990].

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 5 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les engagements pris relativement à des prêts non encore déboursés au 31 mars 1991 s'élevaient à 15,6 millions de dollars [8 millions de dollars en 1990].

c) L'action en justice intentée par un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4 millions de dollars, plus les intérêts afférents, de la Société et d'autres défendeurs a été rejetée par la Cour d'appel de l'Ontario. Toutefois, le demandeur en a appelé du rejet. De l'avis de la Direction, l'issue de l'appel n'est pas prévisible et, par conséquent, on n'a comptabilisé aucunes pertes au titre de cette action en justice. Toutes pertes qui résulteront de cette action seront inscrites en tant que frais quant ceux-ci auront été versés et recouvrés de la province.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur provincial

À la Société de développement du Nord de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Nord de l'Ontario au 31 mars 1991 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de développement du Nord de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société de développement du Nord de l'Ontario au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 1991

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Placements en actions et investissements en vue d'obtenir des redevances	[note 3]	16 432	12 276
Prêts remboursables		188	208
		16 620	12 484
Encaisse et dépôts à court terme (net)		647	1 104
Débiteurs		49	22
Total de l'actif		17 316	13 610
Engagements	[note 6]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital d'apport, déduction faite des distributions		38 798	28 595
Coût net accumulé de fonctionnement		(19 778)	(14 478)
Somme payable par la province		(1 704)	(507)
Total de l'investissement de la province		17 316	13 610

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président Administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

		1991	1990
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Recettes provenant des redevances		30	18
Intérêts sur dépôts à court terme		146	52
Gain sur la vente de placements en actions		110	170
Vente des investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances		0	38
		286	278
DÉPENSES			
Provision pour pertes sur investissements	[note 4]	3 321	3 163
Administration	[note 5]	1 680	1 710
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	[note 2c]	585	766
		5 586	5 639
Coût net de fonctionnement		5 300	5 361

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
		(en milliers de dollars)		
Solde au 31 mars 1990	28 595	0	(14 478)	(507)
Contributions au fonds				
Investissements	7 938			
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	585			
Administration	1 680			
Coût net de fonctionnement pour l'exercice			(5 300)	
Évolution nette de la somme due par la province				(1 197)
Solde au 31 mars 1991	38 798	0	(19 778)	(1 704)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

État des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Remboursements (décaissements) au titre des prêts	20	(20)
Décaissements au titre des placements en actions	(7 938)	(4 951)
Produit de la vente de placements	571	407
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	(585)	(766)
Recettes provenant des redevances	30	18
Sortie de fonds au titre des prêts et des investissements	(7 902)	(5 312)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions en espèces de la province pour :		
Placements en actions et investissements en vue d'obtenir des redevances	8 523	6 258
Prêts et administration	1 680	1 745
Autre	(1 197)	158
Rentrée de fonds provenant des activités de financement	9 006	8 161
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	146	52
Frais d'administration	(1 680)	(1 710)
Autre	(27)	0
Sortie de fonds aux fins des activités de fonctionnement	(1 561)	(1 658)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(457)	1 191
Encaisse (dettes) au début de l'exercice	1 104	(87)
Encaisse à la fin de l'exercice	647	1 104

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

1. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société Innovation Ontario a été constituée par règlement en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* le 26 juin 1986. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a été créée pour encourager le développement économique et apporter un soutien financier et une aide en matière de gestion de façon à favoriser la mise sur pied de nouvelles entreprises comportant des risques élevés dans les industries axées sur les technologies de pointe en Ontario. La Société apporte une aide financière sous forme de placements en actions et de placements dans le quasi-capital, comme les débentures convertibles et les droits de redevance.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. La province alloue des fonds pour financer les placements en actions, les investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances, les frais relatifs aux prêts et aux autres programmes et rembourse à la Société ses pertes sur le fonctionnement et les investissements.

L'investissement brut de la province est réduit grâce au remboursement des avances, aux intérêts sur les fonds avancés, aux dividendes et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Placements en actions

Les placements en actions sont inscrits à la valeur d'acquisition moins la provision pour pertes faite pour les placements qui, de l'avis de la direction, ont subi une baisse de valeur autre que temporaire. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose. Il est très difficile d'établir la valeur d'un placement au début lorsqu'il n'y a pas encore de marché pour les actions. C'est pour cette raison que si une provision pour perte est faite relativement à un placement spécifique, elle devra normalement correspondre au coût total du placement.

c) Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances

Dans certains cas précis, la Société fera un investissement sous forme d'entente de redevances plutôt que d'acheter des titres. Étant donné leur nature incertaine sur le plan du versement et de l'importance des redevances futures, les investissements en vue d'obtenir des redevances sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

d) Immobilisations

Les immobilisations utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

e) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

3. PLACEMENTS EN ACTIONS ET INVESTISSEMENT EN VUE D'OBTENIR DES REDEVANCES

	Nombre de sociétés émettrices	1991	1990
		(en milliers de dollars)	
Actions ordinaires	110	15 832	11 426
Actions privilégiées	5	600	850
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	62	0	0
	177	16 432	12 276

Les décaissements totaux accumulés relativement aux investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances s'élevaient, au 31 mars 1991, à 3 585 000 de dollars [3 000 000 de dollars en 1990].

4. PROVISION POUR PERTES SUR INVESTISSEMENTS

Les pertes sur investissements indiquées dans l'état des résultats sont comme suit :

	Prêts	Investissements	Total
		(en milliers de dollars)	
1991	0	3 321	3 321
1990	250	2 913	3 163

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1991

5. ADMINISTRATION

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 119	1 055
Transports et communications	127	139
Services	415	453
Fournitures et matériel	19	63
	1 680	1 710

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 45 400 $ pour l'exercice [58 200 $ pour 1990], ce qui représente l'engagement total de la Société. Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant 40 années.

Au 31 mars 1991, la Société comptait 14 membres au conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1991 s'est élevée à 58 675 $ [40 175 $ en 1990].

6. ENGAGEMENTS

Les fonds promis mais non encore versés au 31 mars 1991 s'élevaient à :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Placements en actions	870	533
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	30	162
	900	695

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Rapport du vérificateur provincial

À la Société Innovation Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovation Ontario au 31 mars 1991 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société Innovation Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société Innovation Ontario au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 1991

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Constituée en vertu des lois de l'Ontario

BILAN

Au 31 décembre	1990 $	1989 $
		[en milliers de dollars]
ACTIF		
Débiteurs	4 817	15 084
Charges payées d'avance	407	202
	5 224	15 286
Coûts du projet *[note 3]*	561 728	541 859
Immobilisations *[note 4]*	2 950	1 196
	564 678	543 055
	569 902	558 341
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Dette bancaire *[note 5]*	314 816	252 954
Créditeurs et charges à payer	32 814	31 063
Emprunts de la province de l'Ontario *[note 6 a)]*	5 766	5 766
Billets *[notes 6 c) et d)]*	16 600	17 100
Produit de la vente des droits privilégiés *[notes 6 c) et d)]*	113 731	120 527
Produit de la vente des droits pour les loges *[note 7 a)]*	42 368	43 885
Produit de la vente des droits pour les fauteuils de qualité *[note 7 b)]*	15 435	19 408
Produits comptabilisés d'avance	2 715	2 729
Total du passif	544 245	493 432
Éventualités *[note 10]*		
Avoir de l'actionnaire		
Capital social *[note 8]*	30 000	30 000
Capital d'apport *[notes 6 b) et d)]*	40 500	40 500
Déficit	(44 843)	(5 591)
Total de l'avoir de l'actionnaire	25 657	64 909
	569 902	558 341

Voir les notes ci-jointes

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU DÉFICIT

	Exercice terminé le 31 décembre 1990 $	Sept mois terminés le 31 décembre 1989 $
	[en milliers de dollars]	
PRODUITS		
Loges, fauteuils de qualité et droits privilégiés	22 463	13 223
Loyers des installations et concessions	11 476	8 636
Publicité et autres	9 912	5 221
Hôtel, centre de conditionnement physique et stationnement	8 994	480
	52 845	27 560
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	7 160	3 413
Exploitation et bâtiment [déduction faite des sommes récupérables]	5 154	6 538
Charges générales et administratives	3 508	4 989
Marketing, publicité et promotion	882	499
Hôtel, centre de conditionnement physique et stationnement	8 670	323
	25 374	15 762
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement	27 471	11 798
Intérêts	39 219	8 711
Impôt foncier, taxe d'affaires et autres impôts et taxes *[note 9]*	10 239	1 663
Amortissement	17 265	7 015
	66 723	17 389
Perte nette de la période	39 252	5 591
Déficit au début de la période	5 591	—
Déficit à la fin de la période	44 843	5 591

Voir les notes ci-jointes

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre

	1990 $	1989 $
	[en milliers de dollars]	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de la période	(39 252)	(5 591)
Sommes reçues pour les loges et les fauteuils de qualité comptabilisées d'avance	946	7 585
Éléments ne touchant pas les liquidités		
Amortissement	17 265	7 015
Amortissement des loges, des fauteuils de qualité et des droits privilégiés	(6 472)	(3 934)
Variation nette des débiteurs, des charges payées d'avance, des créditeurs, des charges à payer et des produits comptabilisés d'avance	2 768	5 551
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	(24 745)	10 626
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution (augmentation) des débiteurs	8 435	(12)
Consortium et autre mode de financement de la société	(5 000)	30 625
Rentrées nettes liées aux activités de financement	3 435	30 613
ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION ET D'INVESTISSEMENT		
Coûts du projet	(36 679)	(229 534)
Diminution des créditeurs et des charges à payer	(1 665)	(9 367)
Immobilisations	(2 208)	(1 146)
Sorties nettes liées aux activités de construction et d'investissement	(40 552)	(240 047)
Augmentation nette de la dette bancaire au cours de l'exercice	61 862	198 808
Dette bancaire au début de l'exercice	252 954	54 146
Dette bancaire à la fin de l'exercice	314 816	252 954

Voir les notes ci-jointes

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers
31 decembre 1990

1) STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED [LA «SOCIÉTÉ»]

La société a, en grande partie, terminé la construction d'un complexe de divertissement [le «projet»] qui comporte le premier stade urbain polyvalent couvert d'un dôme muni d'un toit entièrement rétractable, un hôtel, un centre de conditionnement physique et d'autres installations. Le 3 juin 1989, la partie du projet comprenant le stade est entrée en exploitation alors que l'hôtel, le centre de conditionnement physique et les autres installations sont entrés en exploitation au cours de l'exercice.

2) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Coûts du projet

Tous les coûts afférents à la construction du projet, y compris les dépenses d'aménagement, les dépenses indirectes de construction et les intérêts débiteurs, sont capitalisés et inclus dans les coûts du projet. Le produit provenant des promotions et des intérêts créditeurs, gagné pendant la construction, est retranché des coûts du projet.

Amortissement

Les coûts du projet et les immobilisations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue comme suit :

Stade	50 ans
Matériel et finitions du stade	25 à 50 ans
Fauteuils	15 ans
Tableaux de pointage, enseignes et matériel de production	5 à 15 ans
Gazon artificiel et accessoires du stade	5 à 15 ans
Véhicules, matériel et outillage	5 à 10 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	3 à 10 ans

Droits pour les loges et les fauteuils de qualité

Le produit de la vente de droits pour les loges et les fauteuils de qualité est amorti sur la durée des ententes respectives.

Droits privilégiés

Le produit de la vente de droits privilégiés est amorti sur la durée de la base du stade.

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1990

Loyers et honoraires

Les loyers et honoraires sont comptabilisés comme produits dès que l'événement s'y rapportant a eu lieu. Par conséquent, les dépôts reçus et les dépenses engagées avant l'événement sont reportés jusqu'à ce que ce dernier prenne fin.

3) COÛTS DU PROJET

	1990 $	1989 $
	[en milliers de dollars]	
Stade	432 046	415 494
Matériel et finitions du stade	90 492	74 353
Tableaux de pointage, enseignes et matériel de production	33 783	31 962
Véhicules, matériel et outillage	9 525	8 891
Gazon artificiel et accessoires du stade	8 948	7 871
Fauteuils	7 428	7 428
Mobilier, agencements et matériel de bureau	3 176	2 720
	585 398	548 719
Moins l'amortissement cumulé	23 670	6 860
	561 728	541 859

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice relativement aux coûts du projet se sont élevés à 1 400 000 $ [12 173 000 $ en 1989].

4) IMMOBILISATIONS

	1990 $	1989 $
	[en milliers de dollars]	
Stade et autre matériel d'exploitation	2 540	595
Équipement informatique	717	570
Mobilier et matériel de bureau	524	408
	3 781	1 573
Moins l'amortissement cumulé	831	377
	2 950	1 196

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers
31 decembre 1990

5) DETTE BANCAIRE

Après la clôture de l'exercice, la dette bancaire a été remplacée par des billets émis par la province de l'Ontario portant intérêt à des taux qui se rapprochent de ceux des acceptations bancaires. En outre, la société maintient une entente de crédit renouvelable auprès de sa banque qui s'élève à 30 000 000 $.

6) SOURCES DE FINANCEMENT

	Province de l'Ontario (a) $	Municipalité du Toronto métropolitain (b) $	Consortium (c) $	Autres sociétés (d) $	Total $
			[en milliers de dollars]		
Emprunts de la province de l'Ontario	5 766	—	—	—	5 766
Billets	—	—	13 000	3 600	16 600
Produit de la vente de droits privilégiés	—	—	117 000	450	117 450
Capital social	30 000	—	—	—	30 000
Capital d'apport	—	30 000	—	10 500	40 500
	35 766	30 000	130 000	14 550	210 316
Moins l'amortissement cumulé	—	—	3 705	14	3 719
Net	35 766	30 000	126 295	14 536	206 597

a) Province de l'Ontario

Avant 1990, la province de l'Ontario a acheté 30 010 actions de la société pour une contrepartie de 30 000 010 $.

La province de l'Ontario a également avancé à la société 5 766 000 $. Depuis le 1er janvier 1990, l'intérêt porte sur 4 766 000 $ aux taux des bons du Trésor établis annuellement et est remboursable en sept versements annuels égaux débutant le 1er janvier 1991. Le solde de 1 000 000 $ ne porte pas intérêt et est remboursable dans la mesure ou des bénéfices peuvent être distribués.

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers
31 decembre 1990

b) Municipalité du Toronto métropolitain

La municipalité du Toronto métropolitain a versé à la société une contribution de 30 000 000 $.

c) Consortium

Au 31 décembre 1990, 26 sociétés canadiennes [les «membres du consortium»] ont convenu de participer au financement du projet. Pour une contrepartie de 4 500 000 $ [117 000 000 $ au total], chaque membre du consortium a reçu certains droits privilégiés relativement à la prestation de biens et services, à l'attribution de sièges et à la publicité à l'intérieur du stade pour une période de dix ans, droits qui sont évalués à 4 200 000 $, et une option visant à prolonger la durée des droits privilégiés et évaluée à 300 000 $. Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé des produits de 2 288 000 $ découlant de l'amortissement des droits privilégiés. Au 31 décembre 1990, le produit non amorti de la vente de ces droits privilégiés s'élevait à 113 295 000 $.

En outre, les membres du consortium ont souscrit à des actions d'une société privée, Dome Consortium Investments Inc. [le «consortium»]. Au 31 décembre 1990, le consortium avait prêté à la société 13 000 000 $ de ces souscriptions à des actions sous forme de billets ne portant pas intérêt et remboursables à la création d'une société de personnes par le consortium et la société en vue d'acquérir le projet.

d) Autres sociétés

Au 31 décembre 1990, trois autres sociétés avaient chacune versé une contribution de 3 500 000 $ [10 500 000 $ au total] et accordé des prêts de 1 350 000 $ chacune [4 050 000 $ au total] à la société. De ce montant, 450 000 $ ont été remboursés, ce qui a porté le solde non payé à 3 600 000 $. La société a émis des billets pour les prêts qui ne portent pas intérêt et sont remboursables en versements de divers montants sur une période de dix ans. En outre, pour une contrepartie de 150 000 $ chacune [450 000 $ au total], les sociétés ont reçu certains droits touchant la publicité et la promotion. Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé des produits de 9 000 $ découlant de l'amortissement des droits privilégiés. Au 31 décembre 1990, le produit non amorti de la vente de ces droits privilégiés s'élevait à 436 000 $

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers
31 decembre 1990

7) FRAIS D'ABONNEMENT POUR LES LOGES ET LES FAUTEUILS DE QUALITÉ

a) Loges

La société a vendu les droits d'utilisation de 114 loges pour une période de dix ans qui prend fin le 31 décembre 1999. Les droits d'utilisation de quatorze de ces loges ont été payés d'avance pour la période entière avant le début de l'exploitation. Les droits d'utilisation du reste des loges sont acquittés par versements annuels. En 1990, la société a comptabilisé des revenus de 17 012 000 $ découlant de l'amortissement et de la réception de ces produits. Au 31 décembre 1990, le produit non amorti de la vente des droits pour les loges s'élevait à 42 368 000 $.

b) Fauteuils de qualité

La société a reçu des frais d'abonnement de 20 555 000 $ pour la vente de droits d'utilisation des fauteuils de qualité pour une période de dix ans. En 1990, les frais annuels demandés par la société pour un fauteuil de qualité ont été de 250 $. Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé des revenus de 1 720 000 $ découlant de l'amortissement des frais d'abonnement et a gagné 1 434 000 $ en frais annuels. Au 31 décembre 1990, le produit non amorti de la vente des droits d'utilisation des fauteuils de qualité s'élevait à 15 435 000 $.

8) CAPITAL SOCIAL

Voici un sommaire du capital social de la société au 31 décembre :

	1990 $	1989 $
		[en milliers de dollars]
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis		
30 010 actions ordinaires [30 010 en 1989]	**30 000**	30 000

9) IMPÔT FONCIER, TÂXE D'AFFAIRES ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La société est une société d'État et est exempte d'impôt fédéral et d'impôt provincial sur le revenu ainsi que d'impôt sur le capital. Les impôts et les taxes inclus dans l'état des résultats

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers
31 decembre 1990

d'exploitation reflètent les cotisations reçues pour l'impôt foncier, la taxe d'affaires et les autres impôts et taxes.

En outre, les présents états financiers reflètent les cotisations de 3 500 000 $ pour la taxe de vente provinciale ayant surtout trait aux droits d'utilisation des fauteuils de qualité et aux coûts du projet.

La société a interjeté appel relativement à toutes ces cotisations.

10) ÉVENTUALITÉS

Diverses réclamations ont été déposées contre la société à l'égard de coûts liés principalement à des changements dans la conception et la construction et à des retards dans l'achèvement du projet. Le total de ces réclamations s'élève à environ 65 000 000 $. La société a déposé une demande reconventionnelle d'environ 21 000 000 $. Pour le moment, aucun montant n'est prévu dans les états financiers à l'égard de ces réclamations étant donné que le bien-fondé de ces dernières et les montants en découlant ne peuvent être déterminés.

11) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de
Stadium Corporation of Ontario Limited

Nous avons vérifié le bilan de **Stadium Corporation of Ontario Limited** au 31 décembre 1990 et les états des résultats d'exploitation et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst & Young

Toronto, Canada
le 8 mars 1991

Comptables agréés